

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉDITION DES
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
28, rue Deseix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

COMMISSION D'ENQUÊTE
sur l'accident survenu le 26 juin 1988
à Mulhouse-Habsheim (68)
à l'Airbus A 320, immatriculé F-GFKC

RAPPORT FINAL

COMMISSION D'ENQUÊTE

SUR L'ACCIDENT SURVENU LE 26 JUIN 1988 À MULHOUSE-HABSHEIM (HAUT-RHIN) À L'AIRBUS A 320, IMMATRICULÉ F-GFKC

AVERTISSEMENT

Le présent rapport est un document technique qui reflète le point de vue de la commission d'enquête instituée par M. le ministre des transports sur les circonstances dans lesquelles s'est produit l'accident, objet de l'enquête, sur ses causes et sur ses conséquences.

Conformément à l'annexe 13 à la convention relative à l'aviation civile internationale, l'enquête n'a nullement visé à la détermination des fautes et responsabilités. Elle a été conduite sans qu'une procédure contradictoire ait été nécessairement utilisée et avec pour objectif fondamental la prévention de futurs accidents.

SOMMAIRE

	Pages
Synopsis	5
Composition de la commission d'enquête et résumé des travaux.....	5
1. Renseignements de base :	
1.1. Déroulement du vol.....	6
1.2. Conséquences sur les personnes.....	6
1.3. Dommages à l'aéronef.....	7
1.4. Autres dommages.....	7
1.5. Renseignements sur le personnel.....	7
1.6. Renseignements sur l'aéronef.....	8
1.7. Conditions météorologiques.....	8
1.8. Aides à la navigation.....	8
1.9. Télécommunications.....	8
1.10. Renseignements sur l'aérodrome.....	9
1.11. Enregistreurs de bord.....	9
1.12. Epave.....	11
1.13. Renseignements médicaux et pathologiques.....	11
1.14. Incendie.....	12
1.15. Survie des occupants, évacuations.....	12
1.16. Essais et recherches.....	13
2. Analyse :	
2.1. Considérations générales.....	17
2.2. Préparation du vol.....	17
2.3. Déroulement du vol.....	19
3. Conclusions :	
3.1. Faits établis par l'enquête.....	20
3.2. Causes probables.....	20
4. Recommandations.....	21
Annexes.....	23

SYNOPSIS

Date de l'accident :

Dimanche 26 juin 1988, à 12 h 45 UTC (1).

Lieu de l'accident :

300 mètres au-delà de l'extrémité de la piste 34 R de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (Haut-Rhin) et dans l'axe de celle-ci.

Nature du vol :

Vol affrété, transport public de passagers comportant un passage à basse hauteur. Numéro du vol et indicatif radiotéléphonique : ACF 296 Q.

Aéronef :

Airbus A 320 ; numéro de série : 9 ; immatriculation : F-GFKC.

Propriétaire :

Société Durus Verwaltungsgesellschaft MBH Co Mobilien KG.

Conséquences :

Exploitant :

Air France.

Occupants :

Personnel navigant technique : 2 ;
Personnel navigant commercial : 4 ;
Passagers : 130.

Résumé de l'accident :

Dans le cadre d'une manifestation aérienne, l'avion effectue un passage au-dessus de la piste 34 R à une hauteur voisine de 30 pieds, moteurs réduits, avec une incidence croissante jusqu'au maximum possible compte tenu du taux de décélération de l'avion. Pendant la remise de gaz il touche les arbres peu après l'extrémité de piste, s'enfonce dans la forêt, s'immobilise et prend feu. L'évacuation est déclenchée rapidement mais trois passagers périssent carbonisés.

	PERSONNES			APPAREIL	DÉGÂTS AUX TIERS
	Tuées	Blessées	Indemnes		
Equipage	0	2	4	Détruit	Environ deux hectares de forêt détruits.
Passagers	3	34 (*)	93		
Tiers	0	0			

(*) Passagers hospitalisés.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE ET RÉSUMÉ DES TRAVAUX

Composition de la commission d'enquête

Par arrêté du 27 juin 1988, le ministre des transports a institué une commission d'enquête composée de :

M. Claude Bechet, pilote commandant de bord, bureau Enquêtes accidents, président ;

M. François Gonin, ingénieur général de l'armement, vice-président ;

M. Robert Auffret, médecin général, membre du conseil médical de l'aviation civile ;

M. Bernard Farthouat, ingénieur général de la météorologie ;

M. Paul Arslanian, ingénieur en chef de l'aviation civile ;

M. Philippe Gourguechon, pilote inspecteur ;

M. Jean-Paul de Villeneuve, ingénieur au bureau Enquêtes-accidents,

avec mission d'étudier les circonstances, rechercher les causes et dégager les enseignements de l'accident survenu le 26 juin 1988 à Mulhouse-Habsheim à un avion de type A 320 de la compagnie Air France.

En application des dispositions du protocole concernant les enquêtes techniques sur les accidents impliquant des avions équipés de moteurs CFM 56, signé conjointement le 21 mars 1985 par le Bureau Enquêtes-accidents (BEA) de l'Inspection Générale de l'Aviation Civile et le National Transportation Safety Board (NTSB-USA), un représentant de l'Etat constructeur des moteurs de l'Airbus, assisté de trois conseillers techniques, a été appelé à participer aux travaux de la commission.

En outre, par décision du président de la commission, M. Jean-Claude Wanner, ingénieur général de l'armement, a été associé aux travaux de la commission en qualité d'expert en facteurs humains.

Résumé des travaux

Le bureau Enquêtes-accidents a été avisé de l'accident le dimanche 26 juin vers 13 h 30. Après avoir pris toutes dispositions en vue de la sauvegarde des indices, deux enquêteurs de ce service se sont immédiatement rendus sur les lieux où ils sont arrivés vers 16 heures.

(1) Les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en temps universel coordonné (UTC). Il convient d'y ajouter deux heures pour obtenir l'heure légale en France.

Dès leur arrivée sur le terrain de Mulhouse-Habsheim, ils ont pris contact avec les autorités locales aéronautiques, préfectorales et judiciaires, et ont commencé leurs travaux en collaboration avec ces autorités.

Les enregistreurs avaient été récupérés par les sauveteurs. Ils ont été transférés dans la nuit à Paris, leur dépouillement nécessitant des installations et des techniciens spécialisés.

Le mardi 28 juin, le président de la commission a procédé à une première audition de l'équipage technique ainsi qu'à l'écoute, en sa présence, de l'enregistrement des conversations (Cockpit Voice Recorder).

La première réunion plénière de la commission s'est tenue à Paris le mercredi 29 juin. Tous les membres de la commission étaient présents.

Cette réunion a permis de répartir l'ensemble du travail de recherche et d'étude entre les membres de la commission.

Le lendemain, jeudi 30 juin, deux membres de la commission se sont rendus à Mulhouse-Habsheim aux commandes d'un avion léger de l'administration et ont procédé à une dizaine de survols de l'épave réalisés dans les conditions du vol de l'accident.

Des contacts ont également été pris à cette occasion avec les autorités préfectorales de Colmar et le juge d'instruction chargé de l'affaire.

Une deuxième réunion plénière s'est tenue le vendredi 1^{er} juillet au cours de laquelle a été confirmée la participation du NTSB en application du protocole cité précédemment.

Du 4 au 7 juillet, le représentant des Etats-Unis et ses trois conseillers techniques ont participé aux travaux de la commission, pris connaissance des dépouillements de l'enregistreur de paramètres, et de toutes les informations disponibles à ce stade de l'enquête.

Cette délégation est repartie pour Washington le 7 juillet 1988 sans laisser de représentant sur place comme proposition lui en avait été faite.

Les semaines suivantes ont été consacrées à l'étude des circonstances de l'accident. Les travaux ont notamment consisté en l'examen des enregistrements, l'audition des pilotes et des autorités intéressées, et des reconstitutions des paramètres de l'accident au simulateur et en vol les 20 et 21 juillet. Ils ont permis la rédaction du rapport préliminaire qui a été remis au ministre des transports le 28 juillet 1988.

La commission a ensuite poursuivi l'étude et l'analyse de l'accident.

La commission s'est réunie à nouveau en séance plénière les 19 juillet 1988, 6 septembre 1988, 27 octobre 1988, 20 décembre 1988, 27 avril 1989, 21 juin 1989, 26 juin 1989 et le 13 septembre 1989. La commission a également diffusé le

2 novembre 1988 un communiqué faisant le point sur l'avancement de ses travaux. La commission a approuvé au cours de sa réunion du 29 novembre le présent rapport final.

Conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle du 3 janvier 1953, la commission a conduit l'ensemble de ses travaux en collaboration étroite avec les autorités judiciaires (procureur de la République, juge d'instruction, experts judiciaires, gendarmerie des transports aériens, police de l'air et des frontières). Les experts judiciaires ont été invités à toutes les réunions de la commission et ont participé à de nombreux travaux de celle-ci.

Conformément aux termes de l'arrêté du 3 novembre 1972 relatif aux commissions d'enquêtes, le projet de rapport final a été soumis, pour commentaires, aux personnes et organismes suivants :

Membres de l'équipage (technique et commercial) ;
Air France ;
Airbus industrie ;
C.F.M.I. ;
Aéro-club de Mulhouse ;
Direction générale de l'aviation civile ;
Préfecture du Haut-Rhin.

Les deux membres de l'équipage technique ont déclaré réserver leurs commentaires aux représentants de la justice.

I. RENSEIGNEMENTS DE BASE

I.1. Déroulement du vol

Le 26 juin 1988, l'A 320 F-GFKC de la Compagnie nationale Air France devait effectuer pour le compte d'Air Charter une série de vols avec passagers au bénéfice de l'aéro-club de Mulhouse.

Le programme comportait les vols suivants : vol Paris - Charles-de-Gaulle - Bâle-Mulhouse, deux vols circulaires au départ de Bâle-Mulhouse et le retour Bâle-Mulhouse - Paris - Charles-de-Gaulle.

Au début de chacun des deux vols circulaires, initialement prévus sur les Vosges, puis, pour raisons météorologiques, sur les Alpes, l'équipage devait, à la demande de l'aéro-club de Mulhouse, survoler l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim dans le cadre d'une manifestation aérienne organisée par cet aéro-club.

La délégation régionale d'Air France à Mulhouse, servant d'intermédiaire entre l'organisateur de la manifestation aérienne et le transporteur Air Charter, a effectué la préparation administrative du vol.

A Paris, Air Charter s'est chargé de la partie commerciale, définissant les conditions générales des vols (itinéraire, choix de l'appareil sur la base des disponibilités d'Air France), et préparant le contrat.

Enfin, la préparation technique a été assurée par le service Lignes et régions de la direction des opérations d'Air France qui a étudié, sur la base des demandes commerciales, les conditions de réalisation des vols et a préparé le dossier technique destiné à l'équipage.

D'après les déclarations de la compagnie, cette préparation a été faite dans le cadre des consignes particulières de la compagnie (note interne DOND 50420 du 19 octobre 1987 figurant en annexe), en tenant compte des obstacles, et en prévoyant le survol à basse hauteur de la piste 02.

A l'issue de cette étude, le vendredi 24 juin dans l'après-midi, la division de vol A 320, c'est-à-dire le service chargé de l'encadrement de l'équipage, a reçu le dossier suivant destiné à l'équipage et assorti de commentaires verbaux :

- carte I.G.N. au 1/100 000 ;
- carte de vol à vue au 1/500 000 ;
- carte d'atterrissage à vue de Mulhouse-Habsheim ;
- plan de vol prévisionnel ;
- copie de différents messages.

Dans cette documentation, il n'y a pas de consigne ni sur l'axe de piste ni sur la hauteur de survol.

Le dimanche matin 26 juin, lors de sa préparation du vol, l'équipage prend connaissance du dossier. Aucun commentaire verbal ne lui a été transmis.

Le vol de Paris - Charles-de-Gaulle à Bâle-Mulhouse se déroule normalement.

Après une courte escale, l'avion repart peu avant 12 h 30 pour le premier vol circulaire.

Pour le vol, le pilote en place gauche est le commandant désigné, il est aux commandes.

Pendant le roulage, ainsi que l'atteste l'enregistrement des conversations de bord, il expose de façon détaillée le programme du passage prévu à Habsheim (premier passage à basse vitesse, train et volets sortis, à une hauteur de 100 pieds, puis passage à grande vitesse en configuration lisse). L'intention d'effectuer deux passages est transmise au contrôle de la circulation aérienne par radio.

Le décollage a lieu à 12 h 41, immédiatement suivi d'un virage à droite pour rejoindre Mulhouse-Habsheim à une altitude de 2 000 pieds QNH (soit une hauteur d'environ 1 000 pieds par rapport au sol) atteinte à 12 h 42.

Pendant le vol en palier à 1 000 pieds sol, l'autopoussée est débrayée pour permettre un contrôle manuel de la poussée et deux séries d'alarmes liées à la configuration train rentré et à deux indications de radioaltitude inférieure à 1 000 pieds sont entendues. L'autoroute est utilisée comme premier repère de navigation à vue, puis un chemin, parallèle à l'autoroute et menant au terrain d'Habsheim.

A 12 h 44, l'avion quitte son altitude de vol en palier pour descendre vers l'aérodrome qui est identifié à vue. Les moteurs sont réduits. L'extension des volets et du train d'atterrissage est faite au début de la descente.

L'affichage de la pression régnant au niveau de l'aérodrome (soit 984 hPa) est réalisé et contrevérifié par les deux pilotes.

La vitesse verticale est de 600 pieds par minute pendant la descente.

La confirmation de l'identification du terrain d'Habsheim est faite à 450 pieds sol.

Une alarme liée à la radio altitude et à la configuration volets 3 est enregistrée avant un premier message radioaltimétrique auditif « 200 pieds » à 12 h 45 mn 06 s. Un second message auditif « 200 pieds » interrompt une réflexion personnelle du copilote à 12 h 45 mn 11 s. Le copilote annonce au commandant que l'avion arrive à 100 pieds à 12 h 45 mn 14 s et simultanément le radioaltimètre émet un message « 100 pieds », la vitesse verticale étant toujours de 600 pieds par minute.

La descente se poursuit à un taux un peu inférieur jusqu'à 50 pieds atteints 8 secondes après le passage à 100 pieds, puis à taux très faible jusqu'à 30 à 35 pieds au-dessus du sol, l'avion restant sensiblement en palier ensuite.

Pendant toute la descente et le début du palier effectués moteurs réduits, l'avion est en décélération, et son assiette augmente pendant les 25 dernières secondes de vol. La fin de la descente et le palier sont effectués au-dessus de la piste 34 droite. Entre 12 h 45 mn 34 s et 12 h 45 mn 35 s, les commandes des moteurs sont amenées à la position remise de gaz (l'accélération des moteurs est visible sur l'enregistreur de paramètres à 12 h 45 mn 35 s).

L'avion touche des arbres peu après l'extrémité de piste à 12 h 45 mn 40 s ; le régime des moteurs est à ce moment de l'ordre de 83 p. 100 NI, l'assiette longitudinale de l'avion est de 14°.

Le premier contact de l'avion avec les arbres se fait au niveau de la partie arrière du fuselage, des empennages puis des nacelles moteurs et des trains principaux. L'avion s'enfoncé lentement dans la forêt. Le saumon de l'aile droite puis l'aile droite elle-même se rompent, le carburant est projeté vers l'avant et le feu se déclare immédiatement et pénètre dans la cabine dès l'arrêt de l'appareil.

L'évacuation est aussitôt entreprise du côté gauche. La porte avant gauche ne peut être ouverte complètement à cause des arbres. La porte arrière gauche est ouverte correctement et le toboggan se déploie normalement mais est perforé par les arbres cassés dès que les premiers occupants l'utilisent.

Une femme et deux enfants, dont un handicapé moteur, périssent dans l'incendie.

I.2. Conséquences pour les personnes

	ÉQUIPAGE	PASSAGERS	TIERS
Tués.....	0	3	0
Blessés.....	2	34 (1)	0
Indemnes.....	4	83	0
(1) Passagers hospitalisés.			

1.3. Dommages à l'aéronef

L'avion a été totalement détruit par les impacts successifs et l'incendie très violent qui a suivi.

1.4. Autres dommages

Deux hectares environ de forêt de jeunes chênes et charmes ont été détruits. Des arbres ont été cassés, arrachés ou brûlés. D'autres ont dû être coupés lors des opérations de secours et de récupération de l'épave.

1.5. Renseignements sur le personnel

L'équipage technique comprenait, conformément aux règles d'utilisation de l'avion, deux pilotes, tous deux commandants de bord et cadres navigants techniques.

1.5.1. Commandant de bord

Michel Asseline, né le 5 mai 1944 à Paris (75).

Brevets et licences :

Pilote de ligne obtenu le 25 juin 1969, licence validée jusqu'au 30 novembre 1988.

Dernière visite médicale passée le 24 mai 1988 devant le centre d'expertises médicales du personnel navigant (C.E.M.P.N.) d'Air France.

Qualifications :

Qualification instructeur pilote de ligne délivrée en 1979.

Qualification de type : Caravelle SE 210 ; Boeing 707, 727, 737 ; Airbus A 300, A 310.

Qualification Airbus A 320 délivrée le 11 mars 1988.

Remarque : le stage A 320 suivi par Michel Asseline a été réalisé selon un programme spécifique s'adressant aux membres de l'encadrement pilotes d'Air France participant à la mise en ligne.

Le programme proposé, personnalisé en fonction du rôle de chacun dans l'équipe d'encadrement, avait été jugé acceptable par l'administration sous réserve d'y ajouter un entraînement en vol, ce qui a été effectivement réalisé.

Les fiches d'appréciations font état d'un niveau très satisfaisant.

Expérience :

Heures de vol totales : 10 463 (fin mai) ; sur A 320 : 138 heures.

Déroulement de la carrière aéronautique :

1962 : entrée sur concours à l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Formation théorique et pratique de l'automne 1962 à 1966.

Juin 1966 à février 1967 : stagiaire à Air France.

Mars 1967 : embauche à Air France en qualité d'officier pilote sur Caravelle SE 210.

Mai 1968 à août 1969 : service militaire dans l'armée de l'air, terminé comme sous-lieutenant (lieutenant de réserve).

Septembre 1969 : retour à Air France comme officier pilote sur Caravelle puis sur Boeing 707.

Mai 1979 : nomination comme commandant de bord sur Caravelle puis instructeur pilote de ligne successivement sur Caravelle et sur Boeing 727.

Décembre 1982 : nomination comme cadre personnel navigant lors de la mise en exploitation du Boeing 737 piloté par deux membres d'équipage.

De janvier 1985 à novembre 1987 : qualification Airbus A 300 et A 310.

Promotion dans l'encadrement avec :

Missions de préparation des choix en matière de simulateurs de vol (B 737 et projet A 320) ; a effectué à ce titre environ 150 heures de simulateur Airbus A 320 à Aéroformation et à la société Thomson ;

Missions techniques liées à l'instruction des pilotes (enseignement assisté par ordinateur, politique compagnie liée à l'instruction).

Décembre 1987 : nomination comme chef de la subdivision instruction A 320 avec pour missions :

- mise au point de la qualification de type, participation à l'élaboration de la méthode d'utilisation de l'avion et de la formation (en coopération avec le constructeur) des premiers équipages ;
- vols de réception des avions à la compagnie (dont celui du F-GFKC).

Activité aérienne dans les dernières quarante-huit heures avant l'accident : convoiage du F-GFKC le vendredi matin 24 juin puis vol en observateur sur un A 320 d'Airbus Industrie pour supervision de l'instruction délivrée à des stagiaires d'Air France.

Accidents aériens antérieurs : néant.

1.5.2. Copilote

Pierre Mazières, né le 12 janvier 1943 à Castelnaudary (11).

Brevets et licences :

Pilote de ligne obtenu le 28 août 1969, licence validée jusqu'au 30 septembre 1988.

Dernière visite médicale passée le 14 mars 1988 devant le C.E.M.P.N. d'Air France.

Qualifications :

Qualification instructeur pilote de ligne délivrée en 1982.

Qualification de type : Caravelle SE 210 ; Boeing 707, 737.

Qualification A 320 délivrée le 29 mars 1988.

Remarque : stage A 320 réalisé selon le programme standard d'Aéroformation approuvé par la D.G.A.C. donnant lieu à des fiches d'appréciation qui font état d'un niveau très satisfaisant.

Expérience :

Heures de vol totales : 10 853 heures (fin mai 1988) ; sur A 320 : 44 heures.

Déroulement de la carrière aéronautique :

1962 : entrée sur concours à l'Ecole nationale de l'aviation civile (même promotion que Michel Asseline).

Formation théorique et pratique à l'E.N.A.C. de l'automne 1962 à 1968.

Déroulement de la formation retardé par rapport à Michel Asseline à la suite d'un accident d'automobile.

Décembre 1969 : embauche comme officier pilote à Air France.

1972 : officier pilote sur Boeing 707.

Juillet 1980 : nomination comme commandant de bord sur Boeing 727.

Décembre 1982 : nomination comme instructeur sur Boeing 727 puis sur Boeing 737 en mars 1983.

Janvier 1986 : nomination comme cadre sur Boeing 737.

25 mars 1988 : promotion dans l'encadrement pour participer à la mise en exploitation de l'A 320.

Activité aérienne dans les dernières quarante-huit heures avant l'accident : néant.

Accidents aériens antérieurs : néant.

1.5.3. Personnel navigant de cabine

Jean-Claude Bargeton, né le 15 mai 1948, assurait les fonctions de chef de cabine et se trouvait sur le siège de structure situé à côté de la porte avant gauche.

Certificat de sécurité-sauvetage n° 5861 obtenu le 23 juin 1972.

Dernière visite médicale le 15 juin 1988.

Attestation de spécialisation A 320 du 14 avril 1988.

Heures de vol totales : 9 769 heures ; sur A 320 : 11 heures 23 minutes.

Dernier vol sur A 320 : 25 juin 1988.

Chantal de Chalonge, née le 9 mars 1951 ; occupait, en cabine, le siège 12 D au niveau des issues d'ailes.

Certificat de sécurité-sauvetage n° 6741 obtenu le 16 juillet 1973.

Dernière visite médicale le 10 septembre 1987.

Attestation de spécialisation A 320 du 14 avril 1988.

Heures de vol totales : 6 784 ; sur A 320 : 21 heures 50 minutes.

Dernier vol le 25 juin 1988 sur Boeing 727 ; le 23 juin 1988 sur A 320 ;

Evénements antérieurs :

Etait personnel navigant de cabine dans un A 300 détourné à Brindisi.

Muriel Dager, née le 3 juin 1957, occupait un siège de structure à gauche dans l'office arrière.

Certificat de sécurité-sauvetage n° 9648 obtenu le 16 mai 1979.

Dernière visite médicale le 11 septembre 1987.

Attestation de spécialisation A 320 du 15 avril 1988.

Heures de vol totales : 3 022 ; sur A 320 : 22 heures 50 minutes.

Dernier vol A 320 : le 25 juin 1988.

Bruno Pichot, né le 23 février 1951, occupait le siège de structure à droite au niveau de l'office arrière.

Certificat de sécurité-sauvetage n° 7085 obtenu le 20 septembre 1973.

Dernière visite médicale le 7 janvier 1988.

Attestation de spécialisation sur A 320 le 28 avril 1988.

Heures de vol totales : 8 223 ; sur A 320 : 20 heures 20 minutes.

Dernier vol sur A 320 le 24 juin 1988.

Accidents antérieurs :

Était personnel navigant de cabine lors de l'évacuation d'un Boeing 747 accidenté à Bombay (Inde) en 1975 ; l'appareil avait été totalement détruit par le feu lors de cet accident.

1.6. Renseignements sur l'aéronef

Propriétaire et exploitant :

Propriétaire : société Durus Verwaltungsgesellschaft MBH Co Mobilien KG (1).

Exploitant : Air France.

Planeur :

Constructeur : Airbus industrie ;

Type : Airbus A 320-100 ;

N° de série : 009.

Il avait obtenu le 22 juin 1988 le certificat de navigabilité n° 109 099 et le certificat de limitation de nuisances n° 109 099.

Il avait été livré le 24 juin 1988.

- heures totales de fonctionnement : 22 heures 30 minutes ;

- nombre de cycles de fonctionnement : 18.

Moteurs :

Constructeur : CFM International, moteur construit en coopération par General Electric (U.S.A.) et la Snecma (France).

Type CFMI 56-5 A 1.

Moteur n° 1 (gauche) : numéro de série : 731 122.

Moteur n° 2 (droit) : numéro de série : 731 120.

Livrés le 6 octobre 1987 à Airbus industrie.

Heures de fonctionnement S/N 731122 : 27 heures 20 minutes ; S/N 731120 : 33 heures 45 minutes.

Mentions portées sur les comptes rendus mécaniques :

Compte tenu de la date de livraison, les observations formulées par les équipages sont en nombre limité. Les comptes rendus significatifs sont les suivants :

- les 25 et 26 juin 1988, constatation du fait que le calculateur de gestion de vol (F.M.G.C.) n° 2 n'avait pas la même base de données que le calculateur n° 1 ;
- le 26 juin 1988, changement de calage altimétrique pour une nouvelle valeur aberrante lors d'un transfert de DMC (générateur de symboles).
- le 25 juin 1988, manifestations d'une alarme concernant une valve d'orientation de la roue avant. (On entend cette alarme dans le CVR avant le message « too low, terrain » du GPWS [2].)

Ces anomalies n'avaient pas été corrigées avant le 26 juin 1988. Après étude approfondie, la commission a conclu qu'aucune d'entre elles n'a joué un rôle dans l'accident (il est à noter que la seconde ne s'est pas reproduite).

Masse et centrage :

Il y avait à bord 6 membres d'équipage et 130 passagers dont 2 passagères (hôtesse de l'air) en cockpit, pour un total disponible de 153 sièges passagers en cabine.

Il n'y avait pas eu d'attribution de siège car il s'agissait d'un vol charter ; en conséquence, la commission n'a pas pu déterminer avec une totale certitude la position de tous les passagers dans la cabine.

Alors que la masse et le centrage au décollage, calculés après l'accident, sont de :

- masse : 59 635 kg ;
- centrage : 30,7 p. 100,

la masse et le centrage, calculés avant le vol, étaient indiqués sur les documents de bord comme ayant les valeurs suivantes :

- masse : 59 040 kg ;
- centrage : 25,8 p. 100.

(1) Dans le cadre d'un contrat de location-vente avec la compagnie Air France.

(2) GPWS : Ground Proximity Warning System (système avertisseur de proximité du sol basé sur les indications de la radioonde).

Cette différence est due à plusieurs erreurs consécutives :

- à Paris - Charles-de-Gaulle, sur l'état de chargement et centrage, 3 personnels navigants de cabine étaient mentionnés au lieu de 4, entraînant une erreur de masse (- 80 kg) et d'index (- 1) ;
- puis, à Mulhouse, la liste des passagers, complétée par le correctif de dernière minute (« last minute change »), ne mentionnait que 126 passagers (respectivement 110 et 16) au lieu de 130, soit une erreur de 300 kg ;
- le lot de bord de 215 kg, situé en soute, avait été oublié ;
- dans le calcul du centrage, une erreur d'échelle avait été commise dans la lecture de l'abaque utilisé pour la détermination de l'influence de la masse des passagers.

Cette dernière erreur était en partie compensée par celles faites sur la masse et mentionnées ci-dessus et par le fait que le correctif de dernière minute n'avait pas fait l'objet d'une correction de centrage.

1.7. Conditions météorologiques

1.7.1. Situation générale

En altitude, présence d'une zone dépressionnaire au-dessus de l'Allemagne dirigeant sur sa face occidentale un faible flux de Nord-Est à Nord.

Dans les basses couches de l'atmosphère, zone à faible gradient avec, sur la plaine d'Alsace, ciel couvert par 6 à 8/8 de stratocumulus localement doublés de 1 à 3/8 de cumulus et vent de secteur Nord 5 à 10 kt.

1.7.2. Conditions sur la zone de vol

Le centre météorologique de Bâle-Mulhouse, distant de 10 milles nautiques du lieu de l'accident, a observé les conditions suivantes :

A 12 h 20 :

Vent : 010°/6 kt ;

Visibilité : 8 km ;

Nébulosité : 1/8 Cu à 780 mètres et 7/8 Sc à 1 500 mètres ;

Température : 20 °C ;

Point de rosée : 13 °C ;

QNH : 1013 hPa ;

Nosig.

A 12 h 50 :

Vent : 330°/6 kt ;

Visibilité : 8 km ;

Nébulosité : 1/8 Cu à 780 mètres et 7/8 Sc à 1 500 mètres ;

Température : 21 °C ;

Point de rosée : 14 °C ;

QNH : 1014 hPa.

A 12 h 41, le contrôleur de Mulhouse-Habsheim indique, par radio, au pilote de l'A 320 les pressions de référence avant le passage au-dessus du terrain :

QNH : 1012 hPa ;

QFE : 984 hPa.

Le contrôleur a indiqué aux enquêteurs, après l'accident, que la vitesse du vent était inférieure à 5 kt.

L'étude d'une bande vidéo, sur laquelle est enregistrée la totalité, du passage de l'A 320, du 160° au 340° par l'Ouest, montre que le ciel est couvert : la couche de stratocumulus est suffisamment mince pour que la luminosité résultante occasionne une ombre portée très nette de l'aéronef durant la partie la plus basse de son passage.

1.8. Aides à la navigation

Compte tenu de l'utilisation de repères visuels pour le vol entre les aérodromes de Bâle-Mulhouse et de Mulhouse-Habsheim, et de l'absence de moyens radioélectriques à Habsheim, les aides à la navigation n'ont joué aucun rôle dans l'accident.

1.9. Télécommunications

Les transcriptions des radio-communications entre l'avion, le contrôle-sol et la tour de contrôle de Bâle-Mulhouse, puis la tour de contrôle de Mulhouse-Habsheim, ont été effectuées et sont fournies en annexe.

On note qu'avant le décollage de Bâle-Mulhouse, le copilote indique que la hauteur de transit souhaitée sera de 1000 pieds sol vers Mulhouse-Habsheim où il est prévu de faire deux passages.

Il demande également à cette occasion une autorisation de contrôle pour la suite du vol vers Hélicourt.

Après réception de la clairance de transit à 2 000 pieds QNH il précise qu'il effectuera un premier passage basse altitude face au Nord puis un deuxième face au Sud.

Puis, en contact avec la tour d'Habsheim, il précise « qu'il arrive en vue » et « fait le passage basse altitude, basse vitesse ».

Par la suite le contrôleur lui fournit le QNH et le QFE. Le copilote accuse réception à 12 h 44 mn 31 s, ce qui constitue sa dernière transmission radio.

1.10. Renseignements sur l'aérodrome

L'accident s'est produit à la limite Nord de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim. Celui-ci est situé à 10 milles nautiques au Nord-Nord-Ouest de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

L'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (voir carte VAL en annexe) dispose de deux doublets de pistes parallèles dont aucune n'est apte à recevoir un A-320, compte tenu, notamment, de la résistance de piste :

- l'un, orienté Nord-Est-Sud-Ouest (024°-204°) comprend une piste en dur de 1 000 mètres sur 20 mètres et une bande en herbe ;
- l'autre, orienté Nord-Nord-Ouest-Sud-Sud-Est (164°-344°) se compose de deux bandes en herbe sans dégagement au Nord-Nord-Ouest, puisque immédiatement bordées par une forêt de chênes et de charmes. C'est la piste 34 R de ce doublet de pistes en herbe, de longueur 640 mètres, qui servait de support à la manifestation, les visiteurs étant rassemblés à l'Ouest de ces bandes, le long du front de hangars.

L'aérodrome qui se trouve à 6 kilomètres à l'Est de la ville de Mulhouse (coordonnées : lat. 47° 44' 17" N, long. 07° 25' 58" E), est bordé à l'Ouest par une autoroute, une ligne à haute tension et une voie ferrée, au Nord et à l'Est par la forêt. Il se distingue nettement de son environnement.

Son altitude de référence est 240 mètres (787 pieds) ce qui correspond à une différence de pression standard avec le niveau de la mer de 28 hPa. Les seuils des bandes 16-34, qui servaient d'axe de présentation de l'A-320, sont à une altitude de 239 mètres pour le seuil 34 et de 238 mètres pour le seuil 16.

La forêt de la Hardt commence immédiatement après la route qui borde l'extrémité de la piste 34.

La distance entre l'extrémité de piste 34 R et la forêt est de 60 mètres et la hauteur moyenne des arbres est de 12 mètres.

L'aérodrome dispose d'une tour de contrôle de 12 mètres de hauteur implantée dans l'angle formé par les deux doublets de pistes. Elle était en service ce jour-là et ses équipements étaient en bon état de fonctionnement. Sa projection orthogonale sur l'axe 16-34 se situe à 250 mètres de l'extrémité de la piste 34.

La vérification des baromètres de la tour de contrôle d'Habsheim par les services de la Météorologie nationale n'a fait apparaître aucun défaut de l'appareil, la différence par rapport au baromètre de référence étant inférieure à 0,5 hPa à l'intérieur des tolérances de ce type d'appareil.

1.11. Enregistreurs de bord

Conformément à la réglementation en vigueur, l'A 320 F-GFKC était équipé d'un enregistreur de conversations et d'alarmes sonores émises dans le poste d'équipage (CVR : Cockpit Voice Recorder) et d'un enregistreur de paramètres (DFDR : Digital Flight Data Recorder). Ces deux enregistreurs, de marque Fairchild, ont été retrouvés sur l'épave de l'avion dans leurs supports situés à la partie arrière du fuselage et transférés à Paris le 26 juin, dans la soirée, pour exploitation.

1.11.1. Exploitation des enregistreurs

1.11.1.1. CVR (Fairchild A 100)

L'ouverture du boîtier de l'enregistreur CVR et la première lecture de la bande ont été effectuées dans la nuit du 26 au 27 juin dans les locaux du bureau Enquêtes-accidents (B.E.A.).

La transcription en a ensuite été faite avec la collaboration des pilotes.

Pour obtenir une chronologie précise, la vitesse de défilement de la bande a d'abord été recalée à l'aide de la fréquence 400 Hz de l'alimentation électrique de bord qui apparaît dans le spectre enregistré. Ensuite, les enregistrements des émissions radio ont été corrélés avec ceux des fréquences du contrôle de la circulation aérienne (ces derniers comportent une piste horaire).

La partie de l'enregistrement correspondant à la fin du vol (à partir du passage de 200 pieds en descente) a été étudiée par analyse spectrale : l'enregistrement des fréquences en continu a permis d'obtenir une chronologie très précise de la fin du vol, avec une erreur inférieure à un dixième de seconde, en utilisant des événements aux signatures temporelles et fréquentielles précises (voix synthétique du radio-altimètre, bruits caractéristiques, voix).

L'analyse spectrale a également permis de déterminer les régimes des moteurs, leurs fréquences caractéristiques étant enregistrées sur le CVR au travers du micro d'ambiance. Elles ont aussi permis de faire la corrélation avec une bande vidéo de l'accident, dont la piste-son a fait l'objet du même type d'analyse.

1.11.1.2. DFDR (Fairchild F 800)

Le dépouillement du DFDR a été réalisé dans la nuit du 26 au 27 juin au Centre d'Essais en Vol (C.E.V.) de Brétigny-sur-Orge par des personnels désignés de cet établissement.

Les travaux habituels de validation effectués au B.E.A. sur le premier listing fourni par le C.E.V. ont révélé que, malgré les précautions prises lors de la lecture, certaines des données avaient été mal restituées. Les anomalies constatées concernaient :

- une lecture incorrecte des informations pendant une durée de huit secondes (commençant dix-sept secondes avant la fin de l'enregistrement et dix avant le positionnement des manettes de puissance moteur dans le cran correspondant à la remise de gaz), dont quatre secondes avaient été rejetées par le programme de vérification du lecteur et n'avaient donc pas été imprimées ;
- certaines erreurs dans le logiciel de restitution des paramètres pour l'A 320 utilisé par le C.E.V. (inversion du signe des positions d'ailerons droite et gauche, par exemple).

La restitution initialement incorrecte des informations était certainement due à une rupture de contact entre la tête de lecture et la bande enregistrée, provoquée par un pli de la bande et/ou de la poussière. En effet, les dépouillements suivants réalisés après nettoyage et lissage de la bande ont permis une lecture correcte de l'ensemble des informations.

Une analyse bit à bit de l'enregistrement pour la dernière partie du vol a confirmé la validité des informations obtenues.

Les erreurs du logiciel de restitution des paramètres (signes, valeurs des constantes...) ont été facilement corrigées.

1.11.2. Fonctionnement des enregistreurs

Le fonctionnement des enregistreurs a été parfaitement correct pendant tout le vol proprement dit, c'est-à-dire jusqu'au premier impact avec les arbres.

Pour le CVR, les conversations et les alarmes sonores sont bien enregistrées, ainsi que tous les bruits d'ambiance dans le poste d'équipage.

Pour ce qui concerne le DFDR, la totalité des paramètres a été correctement enregistrée.

Enfin, la cohérence des données issues de l'exploitation du CVR, du DFDR et de certains moyens externes (photographies, bandes vidéo...) peut être qualifiée d'excellente.

Au delà du premier impact avec les arbres, le CVR a continué à fonctionner pendant une durée de l'ordre de 1,5 seconde et s'est arrêté. Le DFDR a continué à fonctionner pendant environ une seconde puis a restitué des données incohérentes pendant environ deux secondes. On retrouve ensuite les données d'un vol précédent. Le moment exact de l'immobilisation de l'appareil ne peut être précisé. La seule cause pouvant expliquer cet arrêt quasi simultané des deux enregistreurs est la rupture, par arrachement, de leurs câbles d'alimentation situés dans la partie basse du fuselage. L'examen du cône de queue dans lequel sont montés les enregistreurs montre que la rupture des câbles d'alimentation n'a pu se produire dans cette partie de l'avion, qui a peu souffert ; il est probable qu'elle a eu lieu en avant de cette zone, sans doute dans le logement de train, qui est la zone la plus exposée pour le tronçon considéré, mais cette hypothèse n'a pas pu être vérifiée compte tenu de l'état de l'épave.

Les autres causes susceptibles de provoquer un arrêt de ces enregistreurs ont été étudiées, les plus probables étant la coupure simultanée d'alimentation électrique des deux enregistreurs soit par délestage, soit par éjection de leur support. Elles ne peuvent être retenues dans le cas de l'accident.

En effet :

- les barres d'alimentation de chacun des enregistreurs ne peuvent être simultanément délestées lorsque les alternateurs fonctionnent correctement, ce qui devait être le cas compte tenu des régimes moteurs au moment de l'arrêt des enregistreurs tels qu'ils ont été déterminés par l'analyse spectrale de la piste-son de l'enregistrement vidéo ;
- les enregistreurs ont été retrouvés sur leur support.

1.11.3. Restitution des conversations et des alarmes sonores (CVR)

La transcription des enregistrements du CVR figure en annexe ; elle va de la mise en route des moteurs à Bâle-Mulhouse jusqu'à la fin de l'enregistrement (peu après les premiers impacts avec les arbres). Le début de l'enregistrement, dont la durée totale est de 30 minutes, concerne l'arrivée du vol précédent en provenance de Paris - Charles-de-Gaulle.

L'enregistrement du CVR est très compréhensible, notamment parce que l'équipage travaillait avec l'équipement de tête.

On peut y noter les points suivants concernant le déroulement du vol :

- au début du roulage à 12 h 29, le copilote demande au commandant de bord de confirmer les éléments prévus pour les passages à Habsheim. Celui-ci indique qu'il effectuera la première présentation, en configuration volets 3, train sorti, à 100 pieds, à l'incidence maximale, fonction alpha floor (1) débrayée, le copilote ajustant la poussée pour tenir le palier ; à la demande du commandant de bord, le copilote affichera la poussée maximale des moteurs, le commandant effectuant alors une montée en virage. Un deuxième passage est ensuite prévu, également à 100 pieds, le pilotage étant assuré par le copilote, en configuration lisse et à grande vitesse (340 nœuds) ;
- le commandant de bord résume ensuite le programme au chef de cabine et le copilote lui précise qu'il convient de rester assis pendant la présentation (passagers et équipage de cabine attachés) ;
- le décollage a lieu à 12 h 41, l'autopoussée est débrayée dès la rentrée du train et des volets en position 1 ;
- le contact radio est établi avec la tour d'Habsheim à 12 h 44 et le F-GFKC est autorisé à effectuer son passage. Pendant la descente, l'équipage affiche le calage altimétrique d'Habsheim (QFE 984 hPa) et sort le train et les volets (position 2, puis 3) ;
- la radio-sonde annonce le passage des 200 pieds, puis des 100 pieds au moment précis où le copilote annonce au commandant de bord que l'avion arrive à cette hauteur ;
- la radio-sonde continue à annoncer les hauteurs (40, puis 50, puis 40 pieds). Entre 50 et 40 pieds, le commandant de bord confirme le débrayage de l'autopoussée. Le copilote attire son attention sur la présence de pylones en face ;
- la remise des gaz (mise en avant des manettes) est effectuée par le commandant de bord juste avant que la radio-sonde n'annonce 30 pieds trois fois de suite.

On entend ensuite, distinctement, l'augmentation des régimes moteurs, puis le bruit des impacts avec les arbres, qui couvre progressivement celui des moteurs.

1.11.4. Restitution des paramètres enregistrés sur le DFDR (cf. annexe)

Le nombre de paramètres enregistrés sur A 320 - 200, dont 141 discrets (oui/non) - et la qualité de l'enregistrement permettent de reconstituer le déroulement du vol avec une grande précision jusqu'au moment de l'impact avec les arbres.

Le décollage a lieu à 12 h 41 au cap 155°, l'avion quitte le sol à la vitesse indiquée de 153 kt. La mise en virage est commencée dans la seconde qui suit. Quatre secondes plus tard, la commande de gauchissement passe par un maximum, à cet instant la radiosonde indique 76 pieds. L'inclinaison est ensuite stabilisée à 34° environ. Le virage à droite est maintenu pendant une minute jusqu'au cap 010, en fin de virage l'avion se met en palier à 900 pieds QNH (environ 900 à 1 000 pieds sol) à la vitesse de 200 kt. Progressivement, le cap s'infléchit à gauche vers 335°-340°. A 12 h 43 mn 44 s, l'avion, qui a atteint 2 000 pieds QNH (2), commence sa descente. Le taux de descente est initialement faible, 300 pieds par minute. A 12 h 44 mn 14 s, les moteurs sont ramenés au ralenti, la

vitesse, de 200 kt environ à ce moment, régresse alors d'environ un nœud par seconde. Trois secondes plus tard, le train est commandé sur sortie et encore dix secondes plus tard les volets, qui étaient restés en position 1, passent en position 2. A 12 h 44 mn 45 s, les volets sont en position 3, l'avion passe 500 pieds en descente avec une vitesse de 177 kt, toujours au cap moyen 334 qui sera maintenu jusqu'à 90 pieds en descente sur Habsheim.

A 12 h 45 mn 06 s, la vitesse de l'avion est de 155 kt, alors qu'il passe par la hauteur radiosonde de 200 pieds. L'altitude barométrique décroît de façon continue, la hauteur radiosonde oscille autour de 200 pieds entre 12 h 45 mn 06 s et 12 h 45 mn 09 s (le terrain survolé n'est pas plan).

Entre 12 h 45 mn 15 s et 12 h 45 mn 23 s, l'avion effectue un léger virage à droite pour s'aligner avec la piste 34 R, l'inclinaison maximale atteinte est de 13°, le cap de sortie est 344°. La vitesse régresse de 149 à 141 kt et la hauteur décroît de 90 à 46 pieds. On note une fluctuation sensible de la hauteur radiosonde au cours de cette manœuvre d'alignement (32 pieds au temps 12 h 45 mn 18 s et 24 pieds au temps 12 h 45 mn 19 s) correspondant au survol d'un bosquet situé avant la piste. Avant et après cette fluctuation, il y a cohérence parfaite entre les indications de la radiosonde et celles de l'altimètre barométrique.

A 12 h 45 mn 26 s, l'appareil passe par la hauteur de 40 pieds, toujours en descente, la vitesse est de 132 kt, toujours en régression, les moteurs sont toujours au ralenti (29 p. 100 de N 1). A cet instant, le pilote débute un arrondi pour effectuer un palier près du sol, le mouvement de manche en profondeur étant de faible amplitude (en moyenne 4° à cabrer).

Les points les plus bas de la trajectoire sont à une hauteur voisine de 30 pieds : entre 12 h 45 mn 32 s et 12 h 45 mn 39 s la radiosonde indique 32, 32, 32, 30, 30, 24 et 34 pieds (une valeur par seconde). Pendant ce palier :

- le manche, précédemment à 4° à cabrer jusqu'à 12 h 45 mn 30 s, est amené et maintenu à 6-7° à cabrer jusqu'à 12 h 45 mn 36 s ;
- les manettes de poussée des moteurs sont placées dans le cran TOGA (Take off-Go around) entre 12 h 45 mn 34 s et 12 h 45 mn 35 s. A 12 h 45 mn 34 s la vitesse est de 122 kt et l'incidence 13°. A 12 h 45 mn 35 s, le débit de carburant du moteur 1 (enregistré en fin de seconde sur le DFDR) a déjà augmenté (de 406 à 682 kg/h), son régime N 2 a varié de 71 à 72 p. 100. La montée en puissance des deux moteurs est régulière et à 12 h 45 mn 39 s les régimes N 1 sont respectivement de 83 et 84 p. 100 ;
- à partir de 12 h 45 mn 35 s l'incidence atteint des valeurs de 14 et 15° ;
- à 12 h 45 mn 37 s, le manche est amené à cabrer à 13°, puis, dans les deux secondes qui suivent, à fond en arrière.

Entre 12 h 45 mn 39 s et 12 h 45 mn 40 s, l'avion touche les arbres ; la diminution de l'accélération longitudinale en constitue le signe.

Après 12 h 45 mn 40 s, les données enregistrées par le DFDR sont incohérentes pendant environ deux secondes, puis on retrouve celles relatives à un vol précédant celui de l'accident (fonctionnement en boucle fermée de l'enregistreur de paramètres).

En résumé, le vol est complètement restitué jusqu'à l'impact sur les arbres. La phase de vol initiale n'appelle pas de commentaire particulier. La phase de vol finale peut être schématisée comme suit, en prenant comme référence de temps « t » 12 h 45 mn 39 s :

- t - 25 s : l'avion passe 100 pieds en descente à la vitesse de 151 kt.
- t - 17 s : l'avion passe 50 pieds à la vitesse de 141 kt.
- t - 13 s : l'avion passe 40 pieds à la vitesse de 132 kt.
- t - 7 s : l'avion atteint 32 pieds à la vitesse de 123 kt.
- t - 6 s : l'avion est toujours à 32 pieds à la vitesse de 122 kt, les manettes de poussée sont encore au ralenti.
- t - 4 s : les manettes de poussée ont été amenées dans le cran TOGA, les N 1 et les débits de carburant ont commencé à croître.
- t - 1 s : le manche est en butée de profondeur, la vitesse est de 112 kt, les N 1 des moteurs sont 67 p. 100.
- t s : le manche est toujours à plein cabré, la vitesse est de 114 kt, les régimes N 1 des moteurs sont de 83 p. 100 et 84 p. 100.
- t + 1 s : l'avion a déjà touché les arbres.

(1) Cf. paragraphe 1.16.1.2.

(2) Les indications d'altitude QNH résultent d'un calcul ; en effet celles enregistrées sur le DFDR correspondent à des altitudes pressions calage 1 013,2 hPa.

Les travaux conduits par la commission pour vérifier que les réponses de l'avion aux ordres donnés par l'équipage sur les commandes de pilotage et les commandes des moteurs n'ont pas présenté d'anomalie font l'objet du paragraphe 1.16 ci-après.

1.12 Epave (voir croquis en annexe)

1.12.1. Trajectoire

Une forêt de jeunes chênes et charmes d'une hauteur moyenne de 12 mètres et d'un diamètre à la base de 20 à 30 centimètres se situe à environ 60 mètres de l'extrémité de la piste 34 R.

L'A 320 a heurté la cime de ces arbres dès la lisière de la forêt avec la partie arrière du fuselage et les empennages. Du fait de la poussée des réacteurs, des arbres sont cassés en sens opposé à la direction de l'avion.

L'appareil a touché les arbres dans l'axe de la piste. Sa trajectoire dans la forêt a été pratiquement rectiligne, toujours dans l'axe de la piste. L'épave elle-même est dans le prolongement de cet axe.

Une cinquantaine de mètres au-delà de la lisière on distingue les traces laissées par les trains et les réacteurs dans la cime des arbres. Plus loin, les bords d'attaque des ailes ont été de plus en plus bas les arbres, au fur et à mesure de l'enfoncement de l'avion. D'après la découpe des arbres l'avion en vol était légèrement incliné à droite.

L'évacuation des différents éléments de l'épave (notamment pour expertises) a nécessité l'abattage de ces arbres. Leur hauteur de rupture a été mesurée et reportée sur un plan coté, ce qui a permis de préciser la trajectoire d'arrivée de l'avion dans les arbres.

1.12.2. Epave

L'épave est groupée. Son extrémité arrière se trouve à 270 mètres de la route qui sépare la piste de la forêt.

En amont, à 230 mètres de la route, on trouve les premiers débris importants : le saumon de l'aile droite avec un morceau d'aileron et, un peu plus loin, un morceau de volet de bord d'attaque.

En se rapprochant de l'épave, on trouve quelques éléments de gouvernes (volets de bord d'attaque et de bord de fuite, ailerons), d'empennages, des capotages et accessoires moteurs ainsi que divers petits morceaux de revêtement.

Le corps principal de l'épave est entouré par un enchevêtrement d'arbres arrachés et cassés. L'avion a été en grande partie détruit par l'incendie qui a suivi l'accident : le fuselage a totalement brûlé, sauf les empennages et la zone située en arrière de la cloison pressurisée où les enregistreurs ont été retrouvés intacts.

L'aile droite, cassée en plusieurs morceaux, a également été détruite par le feu.

Le réacteur droit arraché de son mât, repose légèrement en arrière de l'aile, entrée d'air dirigée vers la queue de l'appareil. Les panneaux acoustiques d'entrée d'air sont rabattus sur les aubes de fan qui n'ont pratiquement pas souffert de l'accident.

La position des aubes de stator à calage variable (VSV) correspond à un régime faible. Les vannes de décharge du compresseur basse pression (VBV) visibles sont endommagées.

L'aile gauche est restée entière et solidaire du fuselage.

Le bord d'attaque a été défoncé par les troncs d'arbres et de nombreuses branches y sont restées fichées.

Sur le réacteur gauche la position des VSV correspond aussi à un régime faible, les VBV visibles sont également endommagées. L'expertise des moteurs décrite au paragraphe 1.16 a permis de préciser ces points.

Légèrement en avant de l'avion et à droite, on remarque de nombreux arbres brûlés indiquant que le carburant enflammé de l'aile droite a été projeté vers l'avant.

L'examen de la vis de trim a montré que le plan horizontal réglable (PHR) était calé à environ 4° 5' ce qui est cohérent avec les indications du DFDR (dernière valeur enregistrée 4° 4').

1.13. Renseignements médicaux et pathologiques

1.13.1 Pilotes

a) Etude des dossiers médicaux

L'examen des dossiers médicaux des centres d'expertises médicales du personnel navigant (C.E.M.P.N.) ne fait apparaître aucun élément médical ayant pu avoir une influence sur l'accident. Les deux pilotes passaient leurs visites médicales systématiques périodiques tous les six mois depuis 1962.

b) Lésions consécutives à l'accident

Michel Asseline.

- contusions diverses sans lésion osseuse traumatique visible sur les clichés radiographiques. Ecchymoses claviculaires (harnais d'épaule en place) ;
- inhalation de fumées et choc émotionnel ;
- hospitalisation d'un jour à Mulhouse ;
- arrêt de travail du 26 juin 1988 à fin novembre 1988.

Pierre Mazières.

- traumatisme crânien, sans perte de connaissance vraie, mais avec obnubilation, sans lésion osseuse traumatique visible sur les clichés radiographiques ;
- plaie frontale (suturée à l'hôpital) ;
- ecchymoses claviculaires droite et gauche (harnais d'épaule en place) ;
- hospitalisation d'un jour à Mulhouse ;
- hospitalisation secondaire de dix jours en août 1988 ;
- arrêt de travail du 26 juin 1988 à fin novembre 1988.

c) Emploi du temps avant l'accident

Michel Asseline.

La veille de l'accident le commandant de bord a effectué des vols d'instruction sur A 320 avec trois stagiaires. Il est rentré à son domicile vers 17 heures U.T.C. (19 heures locales) et a passé une nuit normale avec un bon sommeil.

Le 26 juin 1988, il a pris un petit déjeuner vers 4 heures (6 heures locales) avant de partir pour Roissy-Charles-de-Gaulle, où il est arrivé vers 6 h 15 (8 h 15 locales) pour le briefing et la préparation du vol. Au cours d'une réception avec les autorités et les journalistes à l'aéroport de Bâle-Mulhouse avant le vol de présentation, il a bu un jus de fruit et n'a rien mangé.

Pierre Mazières.

La veille de l'accident, il a mené une vie normale à Paris avec nuit correcte et un bon sommeil.

Le 26 juin 1988, jour de l'accident, il s'est levé vers 3 heures (5 heures locales) et a pris un petit déjeuner copieux à son domicile. Il est arrivé à Roissy - Charles-de-Gaulle vers 5 h 30 (7 h 30 locales) puis a préparé son vol à l'issue d'un nouveau petit déjeuner léger.

Lors de la réception à Bâle-Mulhouse, il a consommé un jus de fruit avec une tranche de gâteau.

d) Dosage d'alcool

Une recherche d'alcool par éthylomètre a été effectuée par la gendarmerie pour les deux pilotes. Cette détection étant négative, il n'y a pas eu de dosage d'alcool par prise de sang.

1.13.2 Personnels navigants de cabine (PNC)

Les quatre PNC ont subi des contusions diverses, sans lésion osseuse, et un traumatisme psychologique justifiant un arrêt de vol.

1.13.3 Passagers

110 personnes ont transité par le centre de tri et les hôpitaux (Bâle compris). Parmi elles, 76 ont regagné leur domicile et 34 ont été hospitalisées.

12 jours après l'accident 8 passagers restaient hospitalisés.

42 personnes ont eu un arrêt de travail ou une incapacité temporaire de travail (ITT) de 7 jours ou plus.

41 personnes ont subi un traumatisme crânien facial ou cérébral avec plaies du visage, fracture du nez, épistaxis. Ces blessures ont été causées par choc avec le siège situé devant le passager lors de l'accident.

Parmi les autres lésions et faits pathologiques constatés on note :

- 2 fractures de l'humérus ;
- 1 fracture du fémur ;
- 6 contusions thoraciques et fractures de côtes ;
- 2 luxations de l'épaule ;
- 2 fractures vertébrales par tassement ;
- 8 chocs émotionnels immédiats marqués.

Les lésions traumatiques ont été, pour la plupart, provoquées lors de l'évacuation (toboggans, endommagés par les arbres ou mal déployés à cause des obstacles, évacuation rapide, avec entassement des passagers et contact brutal avec le sol).

Les trois décès constatés n'ont pas été provoqués par les effets des accélérations lors des impacts, mais par l'incendie qui a causé en outre des brûlures à quatre passagers (pour l'un d'entre eux, l'étendue des brûlures était de 23 p. 100).

1.14. Incendie

1.14.1 Développement de l'incendie

Lors des chocs avec les arbres, l'aile droite a été arrachée, le kérosène a été projeté vers l'avant par inertie et a pris feu immédiatement provoquant, dès l'arrêt de l'avion, un incendie très violent sur la droite et en avant du fuselage.

De plus, les témoignages des passagers (voir alinéa 1.15) montrent que le feu s'est également déclaré sur la gauche du fuselage, au niveau des ailes, et a pénétré dans la partie gauche de la cabine par des hublots cassés au niveau des rangs 8 et 9 et dans la partie droite par des trous dans le plancher entre les rangs 10 et 15. Le feu s'est propagé à l'ensemble de la cabine.

Par la suite, le kérosène s'est écoulé de l'aile gauche et a entretenu le feu dans le fuselage.

Seules l'aile gauche et la queue de l'appareil (où se trouvaient les enregistreurs de vol) n'ont pas été détruites par le feu, grâce notamment à l'intervention des pompiers.

1.14.2. Lutte contre l'incendie

Dans le cadre de la manifestation aérienne, il y avait, sur place, un détachement de six pompiers de l'aérodrome de Bâle-Mulhouse avec deux véhicules.

Ils se sont rendus immédiatement sur les lieux de l'accident pour combattre l'incendie.

L'alerte a été donnée immédiatement et, dix minutes plus tard, un premier groupe de huit véhicules des sapeurs-pompiers de Saint-Louis, Ottmarsheim, Thann, Altkirch et Colmar est arrivé sur place.

On notera que seuls les véhicules de petite dimension ont pu rejoindre l'épave, les autres véhicules étant bloqués par les arbres, ce qui a considérablement gêné la lutte contre l'incendie.

1.15. Survie des occupants. - Evacuation

1.15.1. Déroulement de l'évacuation (1)

Avant le vol Paris - Charles-de-Gaulle - Bâle-Mulhouse l'équipage commercial avait effectué la visite prévol « tête de ligne » sans détecter d'anomalie autre que le bris du miroir de l'office arrière qui permet au P.N.C. de surveiller la cabine de son siège.

Lors de l'escale à Bâle-Mulhouse, un jeune tétraplégique avait été installé sur le siège 4 D (couloir) réservé aux handicapés pour des raisons commerciales, puis, à la demande de ses proches, sur le siège 4 F (hublot).

Après le décollage, les signaux demandant aux passagers et au personnel de cabine de rester attachés étaient restés allumés comme prévu.

Lors des impacts avec les arbres et le sol, la majorité des passagers a heurté de la tête le siège de devant, ce qui a provoqué de nombreuses blessures à la face et des étourdissements.

Au niveau de l'office arrière, des objets sont tombés sur le personnel de cabine.

Avant l'arrêt de l'avion, toutes les lumières se sont éteintes ; il semble que les éclairages de secours, autres que les EXIT, ne se soient pas allumés. Par ailleurs, des ruptures ont dû se produire dans la partie inférieure droite du fuselage en avant de l'aile, car des passagers ont vu, dès l'arrêt de l'avion, des flammes et de la fumée sortir du plancher sur le bord droit du fuselage entre les rangs 10 et 15.

Quelques secondes au plus après l'arrêt, le feu est entré en cabine par des hublots cassés sur le côté gauche au niveau des rangs 8 et 9.

D'autre part, quelques passagers font état de courts-circuits avec étincelles au niveau de l'office avant et de fumée provenant de cette zone.

Dès l'arrêt de l'avion, les stewards en poste aux portes avant et arrière, voyant le feu sur la droite de l'appareil, ont ouvert les portes gauche.

Le commandant de bord a déclaré avoir fait plusieurs tentatives de déclenchement du signal d'évacuation ; mais ce signal semble ne pas avoir fonctionné, personne ne l'ayant entendu en cabine.

(1) Ce déroulement des faits est essentiellement basé sur les témoignages des personnels navigants et des passagers.

Un passager a déclaré avoir voulu ouvrir l'issue d'aile gauche mais n'avoir pu l'atteindre. La commission observe que l'ouverture de cette issue, sans vérification préalable, aurait été très dangereuse du fait de la présence d'un feu important au niveau de l'aile gauche.

La porte avant gauche a été bloquée par des branches, après un début d'ouverture correct. Le toboggan s'est commencé à se déployer en partie à l'extérieur et en partie à l'intérieur de la cabine.

Le chef de cabine, aidé par au moins un passager et une hôtesse d'une autre compagnie (qui se trouvait comme passagère dans le poste de pilotage pendant le vol), a poussé sur la porte. Celle-ci s'est ouverte brusquement et le chef de cabine ainsi que le passager sont tombés à l'extérieur et ont été recouverts par le toboggan.

Un début de panique, avec bousculade, s'est produit en cabine avant.

La passagère hôtesse citée précédemment a alors fait évacuer les passagers, mais les premiers sont restés bloqués par des branches dans le toboggan. Les autres passagers ont sauté à côté du toboggan, mais là aussi, à cause des branches, ils se sont vite entassés les uns sur les autres. Elle a alors stoppé l'évacuation pendant quelques instants pour laisser aux passagers ayant déjà sauté le temps de se dégager. Elle pense avoir été aidée par une autre personne (non identifiée).

Pendant ce temps, à l'extérieur, le chef de cabine, aidé par une autre hôtesse, également passagère dans le poste de pilotage et ayant sans doute évacué lors de la bousculade, arrachait les branches en travers du toboggan pour libérer les passagers bloqués.

Au bout d'un certain temps, la première passagère hôtesse, intoxiquée par la fumée, a évacué à son tour.

L'hôtesse en poste au milieu de l'appareil en 12 D avait été poussée dans le couloir par la passagère en 12 F sérieusement brûlée, puis avait été entraînée vers l'avant tout en secourant un passager dont les vêtements étaient en feu.

Elle est arrivée au niveau de la porte avant gauche (1 G), sans doute après l'évacuation de l'hôtesse précédente, et a pris sa place. Après l'évacuation des dernières personnes arrivées à cette porte elle a appelé en cabine pour savoir s'il restait quelqu'un sans obtenir de réponse ; la fumée, alors devenue très épaisse, et les flammes rendaient toute inspection visuelle impossible.

Sur injonction du commandant de bord, qui venait de réaliser l'évacuation du copilote blessé, elle a quitté l'avion.

Le commandant de bord est retourné dans le poste de pilotage pour prendre une cagoule anti-fumée avec l'intention de parcourir la cabine, mais il a dû évacuer à son tour avant de pouvoir s'équiper, étant intoxiqué par les fumées.

On notera qu'aucun des P.N.C. n'a pu, ou n'a pensé, à utiliser les cagoules anti-fumée au cours de l'évacuation ; ils se sont en effet employés à ouvrir les portes le plus rapidement possible pour accélérer l'évacuation des passagers.

La porte arrière gauche a été ouverte sans problème et le toboggan s'est correctement déployé. Le steward a ordonné aux passagers de venir vers lui pour évacuer, tout en leur prodiguant des paroles rassurantes, ce qui, combiné avec l'absence de fumée à l'arrière de la cabine, a certainement contribué au bon déroulement de l'évacuation par cette porte.

Après le passage de quelques personnes, le toboggan s'est crevé sur des branches. Le steward a demandé à sa collègue de descendre pour aider à la réception des passagers.

L'évacuation s'est poursuivie sans panique, avec la collaboration spontanée d'un passager, notamment pour l'évacuation d'une personne âgée se mouvant très difficilement.

Après la sortie des derniers passagers l'hôtesse est remontée pour parcourir la cabine, mais les flammes et la fumée atteignaient l'office ; elle a seulement pu crier en direction de la cabine.

Pendant l'évacuation, les stewards et hôtesses ne pouvaient voir ce qui se passait à l'autre extrémité de l'avion en raison du feu au niveau de l'aile gauche. Donc, après la fin de l'évacuation à leur porte, ils ont contourné l'aile vers l'avant ou l'arrière pour voir s'ils pouvaient être utiles à l'autre porte.

Il n'a pas été possible de déterminer la durée de l'évacuation des survivants.

Tous les passagers ont pu évacuer, sauf trois :

- le jeune garçon handicapé assis en 4 F et qui semble être resté sur son siège ;
- une petite fille située en 8 C, qui, d'après son jeune frère (entraîné par le flot des autres passagers), n'a pas su ouvrir sa ceinture de sécurité et a été bloquée par le dossier de son siège qui s'est rabattu sur elle ;

- une femme voyageant au siège 10 B, dont on sait, par son mari, qu'elle est arrivée au niveau de la porte avant gauche ; compte tenu du fait que son corps a été retrouvé à côté de celui de la petite fille, on peut raisonnablement penser qu'elle est retournée en cabine pour l'aider et a été intoxiquée par les fumées.

Il est apparu que plusieurs équipements de sécurité s'étaient révélés déficients ou inopérants :

- comme on l'a vu précédemment, avant l'arrêt de l'avion l'éclairage normal s'est arrêté et l'éclairage de secours ne s'est pas allumé en raison d'une erreur de conception de son programme d'allumage automatique ;
- il n'y a pas eu de signal d'évacuation, malgré plusieurs actions du commandant de bord ; cette anomalie est certainement à mettre en relation avec les autres problèmes d'origine électrique constatés ;
- après l'arrêt de l'avion le chef de cabine a voulu lancer un message au moyen du public address mais il n'a pas pu trouver le combiné qui, vraisemblablement, avait été arraché de son support, peut-être en raison de la fragilité de celui-ci et de l'attache du cordon électrique.

Sur l'aérodrome, dans le cadre de la manifestation aérienne, se trouvaient un médecin, une ambulance et dix secouristes. Dès l'accident ils ont déclenché l'alerte tant auprès des pompiers que des services d'urgence hospitaliers (les différents services avaient été prévenus de la manifestation aérienne et avaient prévu des secours en attente comme c'est la règle dans le cas de tels rassemblements). Ils se sont rendus sur les lieux de l'accident et ont participé au premier tri des blessés et aux secours immédiats dans l'attente de renforts venus de Mulhouse. La mise en place, vingt-cinq minutes après l'accident, d'un circuit d'évacuation des ambulances et l'organisation du centre de tri ont été effectuées sous la direction du médecin des sapeurs-pompiers. Dans l'ensemble l'hospitalisation a été réalisée sans difficulté importante, compte tenu de la faible gravité des lésions, du petit nombre de blessés, de la situation géographique de l'accident, proche d'une grande ville, de la bonne coopération des secours médicaux et du bon fonctionnement du plan d'urgence hospitalier.

Par ailleurs une vingtaine de passagers ont précisé qu'ils étaient parvenus chez eux ou à l'hôpital en faisant de l'autostop sur la route proche, sans passer par les postes de secours. De ce fait ils ont été, dans un premier temps, portés disparus, ce qui a compliqué la tâche des sauveteurs.

1.15.2. Enquête

a) Définition du questionnaire

En raison des conditions de l'accident (fumée, charge de travail...), les personnels navigants n'avaient pas été à même de fournir, par leurs témoignages, une description globale et précise du déroulement de l'évacuation. En conséquence, la commission d'enquête a décidé d'envoyer à chaque passager un questionnaire dont le but était de préciser les points suivants :

1. Les conditions d'ouverture de la porte avant gauche ;
2. L'entrée de la fumée et du feu en cabine (car il était seulement établi que la fumée avait envahi très rapidement la cabine et que les cheveux d'une passagère au rang 12 avaient pris feu) ;
3. Les blessures subies lors des impacts avec les arbres et le sol puis durant l'évacuation ;
4. La position de chaque passager dans la cabine et l'issue par laquelle il avait évacué l'avion ;
5. Et plus généralement le déroulement de l'évacuation du point de vue des passagers ainsi que leurs impressions.

La commission a choisi d'éviter tout terme technique et d'utiliser au maximum les questions à choix multiples, ce qui a également facilité le traitement des réponses.

De plus, à la fin du formulaire, une question générale et narrative permettait aux passagers d'exprimer toutes leurs opinions.

Un plan de la cabine était joint, en annexe, pour faciliter la réflexion des passagers.

b) Résultats

Sur 127 questionnaires envoyés aux passagers survivants, la commission d'enquête a reçu 99 réponses (78 p. 100) pour la plupart très précises et argumentées.

Les réponses aux questions 1., 2 et 5 ont été développées pour l'essentiel dans le paragraphe précédent 1.15.1.

Les réponses à la question 3 font l'objet du paragraphe 1.13.

Concernant la quatrième question il est apparu que les passagers se souvenaient bien de leur position dans l'avion et qu'ils étaient sortis par la porte la plus proche de leur siège : la limite, entre les passagers ayant évacué par la porte avant et ceux sortis par la porte arrière passe au niveau des rangs 12 à 15 (le rang 13 n'existe pas) ; la seule exception réelle concerne un passager situé au rang 18 et qui est sorti par l'avant, sans doute pour rejoindre sa famille assise plus en avant.

Par ailleurs, les témoignages des passagers ont permis de préciser leur comportement individuel lors de l'évacuation :

- le caractère spécial du vol (vol circulaire et baptême de l'air pour une majorité de passagers) a eu plusieurs conséquences :
 - les passagers n'avaient pratiquement pas de bagages à main, et n'ont donc pas perdu de temps à tenter de les récupérer ;
 - ils ont été particulièrement attentifs à la présentation des cartons de sécurité ;
- il s'est également avéré que les paroles, à la fois fermes et rassurantes, du steward de l'arrière ont été d'une grande aide pour les passagers et ont nettement limité la panique à l'arrière de l'appareil.
- d'autre part onze passagers ont clairement indiqué (bien que la question ne leur ait pas été posée) qu'ils avaient eu des difficultés pour ouvrir leur ceinture de sécurité, et pour certains qu'ils avaient dû se faire aider ; il est presque certain que ceci n'est pas dû au mécanisme d'ouverture mais à la méconnaissance du système. Comme on l'a vu il semble que cela puisse être une des raisons du décès de la jeune passagère dont le frère a déclaré « qu'elle ne pouvait ouvrir sa ceinture ».

1.16. Essais et recherches

Les essais et recherches conduits par la commission d'enquête ont eu pour objet principal de vérifier si le déroulement du vol avait pu être affecté par une défaillance de l'avion, de ses moteurs ou de ses équipements. Ils ont essentiellement porté sur :

- l'analyse du fonctionnement des commandes de vol et le contrôle de la conformité de l'avion F-GFKC à la définition couverte par le certificat de navigabilité de type ;
- l'expertise des moteurs et l'analyse de leur fonctionnement pendant le vol et plus particulièrement lors de la remise de gaz.

Par ailleurs, la séquence d'annonces de la radio-sonde, qui pouvait sembler non conforme en première analyse, a été également particulièrement étudiée.

1.16.1. Analyse du fonctionnement des commandes de vol

1.16.1.1. Généralités

L'Airbus A 320 est équipé d'un système de commandes de vol de nouvelle génération : c'est le premier appareil de transport civil dont le pilotage est assuré par des commandes de vol électriques numériques.

Un système de commandes de vol électriques se distingue d'un système classique par deux caractéristiques essentielles :

- les ordres donnés par l'équipage sont transmis sous forme électrique à des calculateurs et ne sont pas directement transmis aux servo-commandes par des dispositifs mécaniques ;
- les calculateurs de commandes de vol reçoivent également, en tant que données d'entrée, des informations issues de capteurs embarqués et peuvent dès lors élaborer des ordres de braquage de gouvernes optimisés pour chaque phase de vol.

Ce deuxième point permet d'améliorer les qualités de vol et de réduire la charge de travail du pilote, comme peuvent l'illustrer les deux exemples suivants :

- le système est conçu pour contrer de lui-même les perturbations extérieures dues, par exemple, à la turbulence : constatant un mouvement de l'avion, alors que le pilote n'a pas donné d'ordre, il contrera de lui-même ce mouvement ;
- le système peut incorporer des limitations automatiques interdisant à l'appareil d'outrepasser des valeurs fixées et stockées en mémoire, de facteur de charge, d'incidence ou de vitesse de roulis par exemple.

Il en résulte qu'il n'y a pas, contrairement au cas des avions plus anciens, de relations biunivoques entre la position des commandes et celle des gouvernes.

1.16.1.2. Lois de pilotage de l'Airbus A 320

La commission d'enquête a plus particulièrement étudié la phase finale du vol, à partir du passage de la hauteur de 300 pieds. Sur Airbus A 320, dans la configuration de l'avion au cours de cette phase de vol, les lois de commande de vol en longitudinal évoluent de la façon suivante lors d'une approche (pour mémoire, les lois de pilotage en latéral n'évoluent pas) :

Pendant toute la phase de vol précédant le moment où l'appareil atteint la hauteur de 50 pieds, mesurée par les radiosondes, la loi de pilotage est la loi usuelle dite C° : elle consiste en un pilotage du facteur de charge autour de la valeur de 1, comportant des termes correctifs d'amortissement en vitesse angulaire de tangage et en dérivée de vitesse conventionnelle. Les effets du facteur de charge et de ces termes sont fixes pour les vitesses inférieures à 150 kt ;

Pendant la phase de descente entre 50 et 30 pieds, la loi de pilotage est modifiée et prend progressivement en compte (1), au lieu du terme en facteur de charge, un terme en assiette longitudinale (écart entre l'assiette constatée au passage à 50 pieds dite assiette de consigne et l'assiette réelle instantanée) ;

Au passage à 30 pieds, un ordre supplémentaire destiné à simuler un effet de sol conventionnel est introduit en complément à la loi de pilotage en assiette précédente : cet ordre ramène progressivement l'assiette de consigne (constatée à 50 pieds) à - 2° en 8 secondes, créant un moment à piquer que le pilote doit contrer (« dérotation »).

A tout moment, si l'incidence atteint 14,5°, la loi de pilotage est modifiée et le terme en facteur de charge ou le terme en assiette (modifié ou non par l'ordre de dérotation) est remplacé par un terme en incidence (écart entre l'incidence mesurée et la valeur de 14,5°). Cette loi de pilotage assure en particulier une protection automatique empêchant l'avion d'atteindre une incidence supérieure à 17,5°, pour conserver une marge suffisante par rapport au décrochage, même si le pilote maintient sa demande au plein cabré.

Ce dernier mode de pilotage, dénommé Alpha Frot (protection d'incidence), est un mode prioritaire dès que l'incidence atteint 14,5°. Il ne constitue pas un mode dégradé et ne peut pas être désactivé par l'équipage.

Enfin, il faut rappeler pour mémoire que lorsque la hauteur radiosonde est supérieure à 100 pieds, une remise de gaz automatique est effectuée si l'incidence atteint 15°. Cette fonction, appelée Alpha Floor (incidence plancher), destinée notamment à contrer l'effet de gradients de vent importants pendant l'approche, peut être inhibée par l'équipage :

- soit pour chaque passage en incidence croissante au-dessus de 15° par action sur l'un des boutons de déconnexion instinctive des manettes de poussée, ou par dégageement de l'auto-manette, ou par la mise des manettes de poussée sur la position ralenti ;
- soit de façon permanente par action, pendant plus de trente secondes, sur l'un des mêmes boutons de déconnexion instinctive.

Dans le cas du vol du 26 juin 1988, il est possible de restituer les lois de pilotage qui devaient être effectivement en action lors de l'approche et du survol du terrain d'Habsheim sur la base des informations enregistrées par le DFDR, en reprenant la même référence de temps « t » : 12 h 45 mn 39 s :

Avant t - 22 s : loi usuelle C° ;

Entre t - 21 s et t - 20 s, passage en loi de pilotage en assiette (correspondant à une saute de l'information radiosonde dans cet intervalle de temps) ;

Entre t - 20 s et t - 18 s, retour progressif vers la loi C° ;

Entre t - 18 s et t - 4 s, loi de pilotage en assiette (écart par rapport à la valeur de 6° mesurée lors du passage à 50 pieds) ;

A t - 4 s, commutation sur la loi de pilotage en incidence, la valeur de 14,5° ayant été atteinte, cette loi étant ensuite conservée.

Lors du survol de la piste, la hauteur de 30 pieds n'ayant pas été atteinte avant l'obtention d'une incidence de 14,5°, la loi de dérotation n'a pas pu être activée. Ce point est confirmé par le fait que la commande de profondeur est pratiquement stable (6° à 7° à cabrer) alors que l'assiette et l'incidence augmentent. Si la loi de simulation d'effet de sol avait été activée, le maintien de l'assiette, et a fortiori son augmentation, auraient nécessité une action à cabrer sur la commande de profondeur qui n'apparaît pas sur les enregistrements.

(1) Cette prise en compte est progressive : le changement de loi s'effectue en une seconde.

1.16.1.13 Expertises effectuées

Le fonctionnement normal des commandes de vol n'a jamais été mis en doute par l'équipage de l'A 320 accidenté. La commission d'enquête a cependant jugé nécessaire de vérifier ce point de façon approfondie.

Cette vérification a été conduite sur la base de simulations du vol qui avaient pour objet de contrôler si le comportement de l'avion F-GFKC pouvait être considéré comme normal au cours du vol du 26 juin 1988. A ce titre, la commission a fait procéder à des essais de simulation du vol sur simulateur au sol représentatif (1) et sur avion A 320 n° 3 (vols n° 260 du 27 juillet et n° 355 du 14 novembre 1988). Certains de ses membres ont eux-mêmes effectué plusieurs de ces essais.

Chacun de ces moyens (simulateur et avion réel) présente des avantages et des inconvénients vis-à-vis de l'objectif poursuivi :

- le simulateur au sol permet d'effectuer des manœuvres à très forte incidence et très faible vitesse près du sol, mais il ne permet pas de restituer exactement l'environnement du vol (visualisation extérieure limitée, sensations pilote différentes). Il est impossible par ailleurs de restituer exactement le vol à partir des informations du D.F.D.R. dont les cadences d'enregistrement sont trop faibles pour cela ;
- l'avion réel est bien entendu très représentatif, mais des considérations de sécurité des vols interdisent de se placer dans des conditions trop proches de celles de l'accident.

Dans les deux cas, il n'est pas possible de représenter exactement les conditions atmosphériques du vol de l'accident, mais cet aspect n'a a priori qu'une influence très marginale dans le cas considéré (atmosphère calme le 26 juin à Habsheim).

Les essais effectués ont été les suivants :

Sur simulateur au sol :

Le simulateur étant placé dans des conditions initiales permettant de rejoindre un point du domaine de vol (altitude-vitesse) mesuré sur l'enregistrement de l'approche du 26 juin, le pilote aux commandes du simulateur devait s'efforcer de rejoindre ce point, puis de passer par les mêmes valeurs de points de domaine de vol (altitude-vitesse) dans un certain nombre de cas mesurés sur le D.F.D.R. Dans cet essai, dont la réalisation a nécessité plusieurs tentatives avant d'aboutir à des simulations correctes, la configuration de l'avion était figée (masse avion et position du centre de gravité conformes à celles du vol, train sorti, bec 22°, volets 20°). Pendant la plus grande partie de l'approche, les moteurs étaient réduits et le pilote ne disposait que de la commande de profondeur pour exécuter l'essai.

En vol :

- étude du comportement de l'avion au voisinage des très basses vitesses ;
- évaluation de l'influence des modifications de lois de pilotage à très faible hauteur lors de passages sur la piste de Toulouse dans la configuration d'approche du F-GFKC le 26 juin 1988.

1.16.1.4. Résultats

1.16.1.4.1. Restitution des performances (Evolution de l'altitude et de la vitesse)

Les deux essais au simulateur considérés comme les plus représentatifs ont été retenus pour l'analyse qui a porté essentiellement sur la dernière phase du vol (à partir de 50 pieds).

Dans les deux cas, les paramètres altitude et vitesse sont très bien tenus et le recouplement avec le vol de l'accident peut être considéré comme excellent sur ce plan.

Dans le premier cas (cas « nominal »), les écarts sur la vitesse en fonction du temps sont en général inférieurs à 1 kt (à rapprocher de la précision sur ce paramètre lors de l'enregistrement dans le D.F.D.R. : - 0,5 kt), les écarts sur l'altitude sont faibles (+ 10 pieds au maximum 13 à 14 secondes avant le moment de l'impact, - 5 pieds en moyenne pendant les dernières secondes) (2). Il faut souligner que le pilote aux commandes visait à passer par des couples d'altitude - vitesse donnés, identiques à ceux constatés en vol, mais que le moment auquel il les atteignait ne résultait que du calcul de

(1) La représentativité du simulateur a été contrôlée par les spécialistes du centre d'essais en vol qui avaient participé aux essais de certification de type de l'A 320.

(2) On note toutefois entre t - 21 secondes et t - 20 secondes un écart significatif entre l'altitude mesurée par la radio sonde et l'altitude du vol simulé : en fait il s'agit d'une courte phase pendant laquelle les informations radio sonde étaient erronées (voir paragraphe 1.16.3) ; le recouplement avec l'altitude barométrique montre une excellente similitude entre le vol du 26 juin et le vol simulé.

simulation. Le fait que les courbes d'altitude et de vitesse soient pratiquement conformes aux données issues de l'enregistreur en fonction du temps montre que l'avion réel s'est bien comporté sur ce plan comme l'avion certifié (dont les caractéristiques sont intégrées dans le simulateur).

On note toutefois une légère divergence dans ce cas : à t-12 secondes et t-13 secondes, la vitesse restituée au simulateur est légèrement supérieure à celle du vol de l'accident (+ 2 à 3 kt).

Dans le deuxième cas, où le pilote du simulateur était le président de la commission d'enquête, le recoupement de l'évolution de la vitesse en fonction du temps est également excellent, l'altitude du vol simulé étant toutefois toujours très légèrement supérieure à celle du vol réel (+ 8 à 10 pieds). Le même écart existe par ailleurs avec le vol réel sur l'altitude radio sonde avec t-21 secondes et t-20 secondes.

On note également la même divergence que dans le cas précédent : à t-12 secondes et t-13 secondes, la vitesse restituée au simulateur est légèrement supérieure à celle du vol de l'accident (+ 1 à 2 kt).

Cette divergence peut s'expliquer par une perturbation atmosphérique de faible amplitude lors du vol, non restituée au simulateur. Le comportement de l'avion après t-10 secondes est par contre conforme au modèle, ce qui indique que cette perturbation n'a eu qu'un effet très mineur sur la trajectoire de l'avion.

En essais en vol, le recoupement des performances entre le vol n° 260 et le vol de l'accident est bon (cf. la planche jointe en annexe).

Ce fait permet de conclure que la configuration avion était bien la même et correctement restituée.

1.16.1.4.2. Réponse de l'avion à une sollicitation à la profondeur à très basse vitesse

La difficulté à reproduire une manœuvre provient du fait qu'il faut se placer dans des conditions identiques ou très voisines de lois de pilotage impliquant le respect de tous les paramètres influents (facteur de charge ou assiette, incidence, gradient de vitesse, positions de manche en profondeur) alors que ces paramètres ne sont enregistrés qu'à une cadence faible sur le DFDR (un point par seconde en général) et qu'une restitution exacte nécessiterait de l'ordre de 40 points par seconde. Dans la majorité des essais conduits sur simulateur et en vol pour évaluer le comportement de l'avion à très forte incidence, la commande de profondeur est amenée en butée arrière plus rapidement que lors du vol du 26 juin dans la phase précédant immédiatement l'impact avec les arbres.

Toutefois, des essais spécifiques de cette dernière phase du vol ont permis de vérifier que la réponse de l'avion à l'ordre donné par le commandant de bord en profondeur était également conforme aux données de la certification :

au simulateur, la planche jointe en annexe montre que pour l'essai effectué avec une cadence de braquage du manche identique à celle du vol du 26 juin, la réponse en assiette est parfaitement conforme sur le simulateur et lors du vol, après recalage de l'instant où la loi Alpha Prot a été activée :

- en vol également, une restitution a pu être effectuée, lors du vol n° 355 sur l'A 320 n° 3.

Les paramètres enregistrés lors de cet essai sont comparés à ceux du vol du 26 juin sur la planche, des différences entre les deux cas doivent être notées :

- l'essai en vol n° 355 est effectué à une vitesse inférieure à celle du vol du 26 juin, l'avion a une masse inférieure et les incidences de vol sont voisines ;
- les évolutions en assiette et en altitude sont différentes (avion en descente lors du vol n° 355, en palier pour le vol du 26 juin) ;
- la commande de profondeur est amenée en butée arrière un peu plus lentement que lors du vol du 26 juin, mais à partir d'une position d'équilibre plus proche du neutre ;
- enfin, lors du vol n° 355, effectué en altitude, le pilotage est assuré avec la loi C° (facteur de charge) avant passage en loi d'incidence alors que pour le vol du 26 juin le pilotage était assuré en assiette avant passage en loi d'incidence.

S'agissant de comparer la réponse de l'avion alors qu'il était en loi de pilotage en incidence (dans les dernières secondes du vol), l'effet de ces différences peut être considéré comme marginal, d'autant que la décélération moyenne de l'avion est très voisine dans les deux cas.

On constate que les variations d'incidence sont aussi très semblables : l'augmentation d'incidence mesurée est en effet pratiquement identique dans les deux dernières secondes (1°).

Les autres exploitations effectuées montrent par ailleurs que si la commande de profondeur avait été amenée plus rapidement ou plus tôt en arrière lors du vol de l'accident, une incidence supérieure à 15° aurait pu être obtenue avant l'impact sur les arbres. Elles montrent également que sans une remise de gaz plus précoce, une telle manœuvre, qui aurait conduit à augmenter la traînée instantanée de l'avion, n'aurait pas permis d'éviter l'impact avec les arbres.

1.16.1.4.3. Analyse de la réponse de l'avion pour les différentes lois de pilotage actives lors de l'approche

Certains membres de la commission d'enquête, pilotes eux-mêmes, ont souhaité apprécier personnellement le comportement de l'avion lors de manœuvres effectuées près du sol, pour vérifier si les commutations de lois de pilotage pouvaient entraîner une difficulté de pilotage. Des essais au-dessus de la piste de Toulouse ont été conduits, à cet effet, en paliers, entre 100 et 50 pieds (loi C°), entre 50 et 30 pieds (loi d'assiette) et en dessous de 30 pieds (loi d'assiette et de « dérotation »). Ces cas de vol, qui ne correspondent pas à une approche normale, n'ont conduit à constater aucun problème de pilotage : la commutation loi C° - loi de pilotage en assiette n'a aucun effet sensible sur le comportement de l'avion vu par le pilote ; l'effet du terme de « dérotation » est perceptible (il faut exercer une pression croissante vers l'arrière pour tenir le palier) sans présenter aucun caractère délicat et il faut rappeler que ce mode n'a pas été activé lors du vol du 26 juin.

La commutation sur la loi de pilotage en incidence n'a pas non plus d'effet sur le comportement de l'avion tel que ressenti par le pilote.

Ces essais permettent également d'établir que les commutations très momentanées de lois de pilotage qui sont intervenues entre t-21 secondes et t-20 secondes du fait des indications erratiques données par la radiosonde lors du passage au-dessus d'un bosquet ne sont pas de nature à avoir affecté le comportement de l'avion.

En conclusion, la commission d'enquête a établi que le fonctionnement des commandes de vol a été conforme aux données de la certification lors du vol du 26 juin 1988 et considère que les lois de pilotage de l'appareil ne présentent aucune caractéristique susceptible de créer une difficulté particulière de pilotage, même dans les conditions de ce vol qui diffère sensiblement d'une approche normale.

1.16.2. Fonctionnement des moteurs

Contrairement au cas des commandes de vol, le fonctionnement des moteurs a été mis en cause par l'équipage immédiatement après l'accident : il a en effet déclaré qu'après la remise de gaz la poussée des moteurs ne s'était pas réalisée.

Dès les premières exploitations des enregistreurs (C.V.R. et D.F.D.R.), il a été toutefois établi que les moteurs avaient répondu à la commande de remise de gaz effectuée entre 5 et 5,5 secondes avant l'impact sur les arbres (évolutions des régimes, des températures et des débits de carburant des deux moteurs enregistrés sur le D.F.D.R. ; bruit caractéristique d'une évolution des régimes moteurs enregistré sur le C.V.R.).

La commission a donc centré ses travaux sur la vérification des conditions de la remise de gaz portant sur :

- la restitution la plus exacte possible des paramètres des moteurs ;
- la comparaison de l'évolution constatée avec les caractéristiques normales de la certification.

Elle a par ailleurs participé à l'expertise des moteurs réalisée par le constructeur C.F.M.I. (dans les locaux de la S.N.E.C.M.A., à Melun-Villaroche).

1.16.2.1. Restitution des paramètres moteurs lors de la remise de gaz

Les paramètres caractéristiques de l'accélération des moteurs après la remise de gaz ont été restitués à partir de trois moyens indépendants :

- les paramètres moteurs enregistrés sur le D.F.D.R. ;
- l'analyse spectrale des dernières secondes d'enregistrement du C.V.R., les fréquences caractéristiques des régimes moteurs étant enregistrées par le micro d'ambiance de la cabine de pilotage ;

- l'analyse spectrale de la bande sonore d'un film vidéo pris par un spectateur au sol.

Les résultats de ces exploitations sont parfaitement cohérents et montrent que les moteurs sont remontés en puissance dès la commande de remise de gaz.

Les derniers régimes moteur restitués par le C.V.R. et le D.F.D.R. sont respectivement 84,4 p. 100 N1 sur le C.V.R., 83 et 84 p. 100 N1 sur le D.F.D.R. La bande sonore du film vidéo permet de restituer quelques secondes supplémentaires après l'impact sur les arbres (alors que les enregistreurs de bord ne fonctionnaient plus) : la dernière valeur du régime maximal, clairement identifiée avec ce moyen, est de 91 p. 100 N1.

1.16.2.2. Comparaison avec les bases de certification

Les réponses des moteurs étant ainsi restituées sans ambiguïté, la commission a vérifié leur conformité aux bases de certification.

Les règlements de certification demandent notamment que la pente de montée de l'avion en configuration atterrissage, tous moteurs en fonctionnement, soit au moins égale à 3,2 p. 100 avec la poussée disponible 8 secondes après commande de la remise de gaz. Cette exigence réglementaire se traduit par une valeur de poussée minimale, et donc de régime N1 minimal, tenant compte des caractéristiques de traînée de l'avion. Dans les conditions du vol du 26 juin, cette valeur de régime N1 minimal est 94 p. 100 (valeur qui doit être obtenue 8 secondes après commande de la remise de gaz).

Dans le cas de ce vol, l'impact avec les arbres est intervenu avant que 8 secondes ne se soient écoulées après commande de la remise de gaz (cf. ci-après). La commission a donc recherché les valeurs de régime N1 minimal observées lors de remises de gaz permettant de satisfaire l'exigence réglementaire entre 5 et 8 secondes après le début de la manœuvre de remise de gaz dans les conditions du vol. Ces valeurs sont portées sur la courbe figurant en fin de paragraphe.

L'instant précis de commande de la remise de gaz par le pilote lors du survol d'Habsheim a été déterminé de la façon suivante :

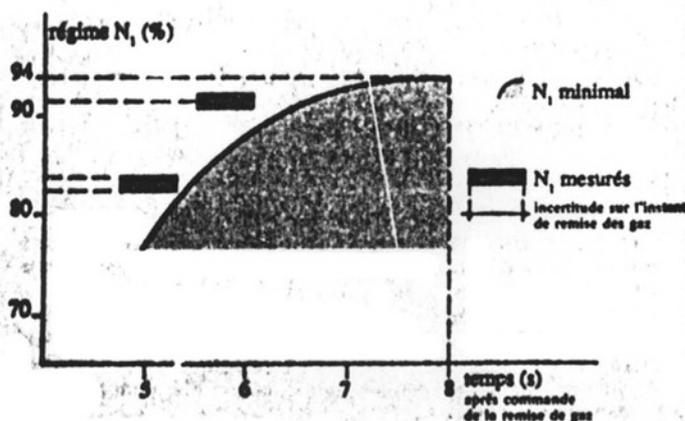
- la position des manettes enregistrée par le D.F.D.R. toutes les deux secondes indique : position ralenti vol à 12 h 45 mn 33 s, position Toga à 12 h 45 mn 35 s. Entre 12 h 45 mn 34 s et 12 h 45 mn 35 s, le régime N2 et le débit du moteur 1 ont commencé à croître (ces informations sont prises en milieu de cycle) ;
- l'enregistrement d'ambiance dans le poste d'équipage par le C.V.R. précise que les manettes sont placées dans le cran Toga à 12 h 45 mn 34 s 5/10 ;
- les témoignages font état d'une manœuvre de remise de gaz franche et rapide.

Sur ces bases, il peut être estimé que le début de la remise de gaz a dû être effectuée entre les temps 12 h 45 mn 34 s et 12 h 45 mn 34 s 4/10.

Les régimes N1 enregistrés sur le D.F.D.R. au temps 12 h 45 mn 39 s sont respectivement 83 et 84 p. 100 pour les moteurs 1 et 2 (soit 5 à 3,4 s après le début de la remise de gaz).

Les régimes mesurés par moyen externe sont 91 p. 100, 0,6 s après avoir atteint 83 p. 100.

Dans ces conditions, la courbe ci-dessous compare ces régimes enregistrés aux régimes minimaux pour satisfaire l'exigence de certification. Elle permet de conclure que l'accélération des moteurs était conforme à cette exigence.



Il a ainsi été vérifié que le défaut d'accélération des moteurs parfois constaté dans certains cas de vol à basse altitude sur A 320 ne s'était pas manifesté lors du vol du 26 juin. Les conditions nécessaires d'occurrence n'étaient d'ailleurs pas réunies (vitesse très inférieure à 250 kt).

1.16.2.3. Expertise des moteurs

L'expertise des moteurs a montré qu'ils étaient pratiquement arrêtés lors de l'impact final. En effet :

- aucune trace de rotation du fan n'est constatée alors qu'après l'impact les aubes mobiles sont en contact avec des parties fixes ;
- des traces de rotation à faible vitesse du corps HP au moment de l'impact au sol sont visibles ;
- toutes les vannes de décharge (VBV) des compresseurs basse pression non détériorées sont en position ouverte, c'est-à-dire correspondant au régime ralenti ou arrêt.

On constate par ailleurs que les chambres de combustion sont presque totalement obstruées par un mélange compact de débris de bois et de feuilles partiellement calcinés.

Ces éléments étant établis, il faut souligner que le fait que les moteurs aient été pratiquement à l'arrêt lors de l'impact final n'est pas contradictoire avec leur fonctionnement normal avant l'impact avec les arbres : la chute de l'appareil dans la forêt a conduit à une ingestion massive de branches et de feuilles par les entrées d'air, ce qui a causé l'arrêt des moteurs par obstruction des chambres de combustion. Dans ce cas, les régimes des moteurs ont rapidement baissé et le système de régulation, commandé notamment par le régime N2, a amené les VSV et VBV dans une position adaptée à un régime N2 faible, ce qui explique que l'on ait retrouvé les VSV et VBV dans une position correspondant au régime ralenti.

1.16.2.4. Conclusion concernant le fonctionnement des moteurs

En résumé, la commission d'enquête a établi que l'accélération des moteurs lors du vol de l'accident était parfaitement conforme aux bases de certification et que le fonctionnement de ceux-ci avait été normal jusqu'au moment où, après l'impact avec les arbres, ils ont commencé à absorber des débris végétaux pendant la chute finale de l'appareil dans la forêt.

1.16.3. Investigations complémentaires

Dans ses recherches pour vérifier si le fonctionnement de l'avion avait été correct le 26 juin, la commission d'enquête a été conduite par ailleurs à étudier les raisons qui pouvaient expliquer la séquence d'annonces radiosonde apparemment non conforme : 200 pieds, 100 pieds puis 40 pieds (alors qu'on aurait attendu d'abord 50 pieds), puis 50 pieds...

Sur les appareils destinés à Air France, les annonces orales prévues par le programme sont (hauteur en pieds) :

200, 100, 50, 40, 30, 20, 10, 5 ;

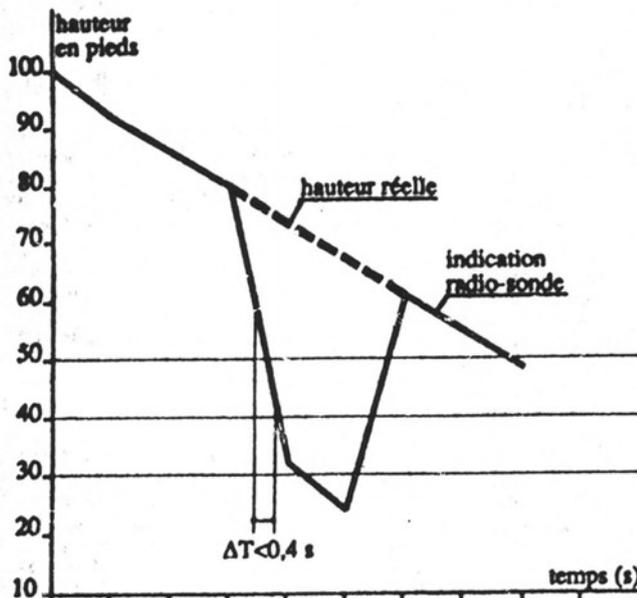
Et pour les approches pour lesquelles l'équipage a affiché une hauteur de décision DH (approche en conditions de visibilité faible) : Hundred Above au passage de DH + 100 pieds, et Minimum au passage de DH.

Le déclenchement des annonces prédéterminées a lieu 10 pieds au-dessus des altitudes à annoncer pour celles supérieures ou égales à 100 pieds et 2 pieds au-dessus pour celles inférieures à 100 pieds.

Le temps nécessaire pour générer une annonce à partir du seuil de déclenchement est de 0,4 seconde en moyenne. Si une annonce est commencée (voix synthétique ayant commencé à parler), elle est prononcée entièrement. Si, avant qu'elle ait commencé, la détection d'une autre hauteur associée à une autre annonce se produit, l'émission de la première annonce n'a pas lieu, priorité étant donnée à la deuxième valeur à annoncer. L'annonce orale est également inhibée si les deux radiosondes sont inopérantes, si l'altitude radiosonde est inférieure à 3 pieds ou si l'altitude radiosonde augmente.

Au-dessus de 50 pieds, des annonces intermédiaires (répétition d'une annonce identique lorsque le seuil suivant n'est pas franchi) sont générées toutes les 11 secondes. Au-dessous de 50 pieds ce temps est égal à 4 secondes.

Dans le cas du vol du 26 juin, alors que la hauteur réelle de l'avion a décliné de façon continue de 100 à 50 pieds entre 12 h 45 mn 15 s et 12 h 45 mn 23 s, l'information radiosonde a présenté une discontinuité entre 12 h 45 mn 18 s et 12 h 45 mn 19 s. L'évolution des indications a été conforme à la courbe ci-dessous :



Cette discontinuité provient du survol d'un bosquet peu avant la piste. Dès lors l'annonce 50 pieds, déclenchée au passage de la hauteur de 52 pieds, a été inhibée car le déclenchement de l'annonce 40 pieds au passage de 42 pieds est intervenu moins de 0,4 seconde après le déclenchement de l'annonce 50 pieds.

L'annonce 40 pieds a donc été faite sans que l'annonce 50 pieds ait eu lieu et avant que l'annonce 30 pieds ne soit déclenchée. Cette dernière a été inhibée car au moment où elle aurait dû être prononcée, l'altitude radiosonde augmentait.

Au-delà du temps 12 h 45 mn 20 s, la séquence d'annonces ne présente pas d'irrégularité. On peut noter toutefois la répétition de l'annonce 30 pieds à des intervalles de temps très rapprochés pendant la dernière phase du vol. Ces répétitions ne peuvent être expliquées que par de très faibles oscillations de hauteur radiosonde autour de la valeur de 30 pieds, l'annonce étant redéclenchée chaque fois que la hauteur de 32 pieds est franchie dès lors qu'une augmentation d'altitude, même très brève, a été constatée antérieurement (ces très faibles oscillations d'altitude pouvant être pilotées ou résulter de très faibles variations de l'altitude du terrain survolé : il suffit d'un échelon de 8 cm de hauteur et de 3,5 m de largeur pour réarmer l'annonce).

2. ANALYSES

2.1. Considérations générales

La commission a constaté que l'appareil était en état de navigabilité, que la masse et le centrage étaient dans les limites autorisées et, plus généralement, qu'aucune défaillance mécanique ou instrumentale (antérieure aux premiers impacts avec les arbres) susceptible de mettre en cause la sécurité n'avait été mise en évidence. Elle a au contraire acquis la conviction que le fonctionnement de l'appareil avait été, en tous points, conforme aux données de la certification, et que la trajectoire suivie était en accord avec les ordres de pilotage donnés par l'équipage au travers des commandes de vol.

Elle a, par ailleurs, déterminé que les conditions météorologiques et les conditions d'éclairage n'avaient joué aucun rôle dans l'accident, non plus que l'infrastructure des aérodromes, les aides à la navigation ou les télécommunications. L'équipage, normalement qualifié pour le pilotage des Airbus A 320, n'a fait l'objet d'aucune constatation d'ordre médical ou pathologique susceptible d'avoir eu une influence sur le vol.

La commission a été ainsi conduite à centrer son étude sur les conditions de la préparation des passages et sur les éléments susceptibles d'avoir influencé le comportement de l'équi-

page au cours du vol, celui-ci ayant fait effectuer à l'avion une trajectoire sensiblement différente de celle qu'il avait explicitement prévue avant le vol.

2.2. Préparation du vol

2.2.1. Etude de faisabilité du survol de l'aérodrome d'Habsheim

Selon les services de la compagnie Air France chargés de la préparation du vol, les passages à basse hauteur ont été étudiés dans le cadre des prescriptions de la note interne Air France DO ND 50420. L'étude aurait notamment consisté à vérifier le franchissement des obstacles en cas de panne moteur.

Toujours selon la compagnie, ces passages ont été étudiés pour le survol de la piste 02.

Cette déclaration appelle de la part de la commission les observations suivantes :

1. La piste 02, en dur, de Mulhouse-Habsheim n'était pas utilisable par l'A 320, en raison, notamment, de sa trop faible résistance ;

2. La piste à utiliser n'était pas prévisible au moment de la préparation du vol par les services concernés (conditions météorologiques inconnues et piste choisie par les organisateurs non communiquée à la compagnie Air France).

La note DO ND 50420 avait été établie par la compagnie Air France pour éviter que, lors de vols de présentation, des hauteurs de survols trop basses ne soient pratiquées. Elle précise, en outre, que tout ou partie de vol à but touristique ou de présentation doit faire l'objet : « d'une définition précise des conditions de réalisation (distance, altitude, configuration...) et de la répartition des tâches correspondantes ».

L'élaboration de ces consignes aurait dû être faite par la division de vol, mais :

- d'une part, ce n'est que le vendredi après-midi que le dossier du vol a été remis, par l'agent chargé de sa préparation, à l'adjoint technique de la division au moment du départ de ce dernier. Cette réception semble donc avoir été fortuite ;
- d'autre part, les responsables de la division de vol ne s'en sont pas occupés plus tôt probablement en raison de leur charge de travail liée à la mise en exploitation de l'avion ;
- au vu du dossier (qui ne faisait pas état de difficulté particulière), ils ont estimé que Michel Asseline était parfaitement capable d'assurer lui-même la préparation de ce vol, compte tenu de ses fonctions et de sa forte personnalité, lesquelles l'amenaient à avoir un domaine d'action beaucoup plus vaste que ne le faisait apparaître l'organigramme de la compagnie.

En conséquence, le dossier a été transmis en l'état à l'équipage. Il ne comportait aucun des éléments requis par la note DO ND 50420 ni aucune indication de hauteur ou d'axe de survol à respecter non plus qu'aucun moyen de contact direct avec les organisateurs de la manifestation.

La commission a considéré que, en l'absence de semblables indications, l'équipage devait se référer à la note DO ND 50420.

Cette note fait état de l'obligation de respecter « une hauteur minimale de survol de piste de 100 pieds en configuration atterrissage ».

La commission observe que :

1. La note n'est pas jointe au dossier remis à l'équipage, même si son existence s'y trouve rappelée dans un message ;
2. La hauteur de 100 pieds n'était pas applicable dans le cadre du survol de Mulhouse-Habsheim dont aucune des pistes n'est utilisable par l'A 320 ;
3. Par ailleurs le choix d'une hauteur de 100 pieds est en contradiction avec les règles de l'air qui imposent une hauteur minimale de survol de 170 pieds en règles de vol VFR (pour cette phase de vol l'appareil évoluait à vue tout en étant sous plan de vol IFR).

La commission observe en outre que dans le cadre de vols touristiques ou de présentation, la hauteur de 100 pieds au-dessus du sol avait déjà été retenue par Air France pour l'exécution de nombreux survols, y compris de pistes en herbe (plus de vingt depuis 1987), lors de manifestations aériennes en France et à l'étranger.

La commission d'enquête a constaté que la hauteur de survol au-dessus des aérodromes sur lesquels se déroulaient des manifestations aériennes, bien que non réglementaire, n'avait pas provoqué de réactions de l'administration, ni des organisateurs de ces manifestations (sauf à une occasion où les conditions de réalisation du passage et la hauteur, inférieure au minimum

fixé, avaient entraîné des actions de la commission interministérielle de contrôle [intérieur, défense, aviation civile] compétente).

2.2.2. Diffusion des résultats de l'étude et information de l'équipage

Le service ayant réalisé l'étude a informé par messages la direction des opérations aériennes et le service de la sécurité des vols d'Air France, ainsi que le C.R.N.A. Est, la tour de Bâle-Mulhouse. Puis il a remis le dossier à la division de vol A 320.

En raison du court délai, l'adjoint technique n'a pu commenter verbalement le dossier au commandant de bord qui était en activité aérienne le 25 juin. Le copilote, en repos, n'a pas été joint.

Les pilotes avaient été choisis pour ce vol en raison de leur appartenance à l'encadrement. Il n'a été prévu à aucun moment de reconnaissance de l'aérodrome d'Habsheim par l'équipage.

La rencontre réglementaire prévue à l'initiative de celui-ci entre le directeur des vols de la manifestation aérienne et l'équipage n'a pas eu lieu, privant ainsi ce dernier d'informations qui lui auraient été utiles (particularités du terrain, axe utilisé, emplacement du public...).

L'organisateur avait bien tenu le matin même une réunion de préparation avec l'ensemble des autres pilotes concernés, mais ne s'était pas inquiété de l'absence de l'équipage de l'A 320 compte tenu du bon déroulement des vols lors des participations d'Air France aux précédentes manifestations à Habsheim et de la libération prévue de l'espace aérien dès le décollage de l'avion de Bâle-Mulhouse.

L'équipage n'avait donc reçu aucune information ou commentaire oral sur le dossier préparé à son intention.

2.2.3. Préparation du vol par l'équipage

2.2.3.1. L'étude du dossier (comportant un numéro d'autorisation préfectorale, les photocopies de la carte au 1/500 000 de vol à vue, carte au 1/100 000 IGN, carte VAL du terrain de Mulhouse-Habsheim) n'a été entreprise par les deux pilotes que le dimanche matin 26 juin. Ceux-ci ont donc fait cette préparation de vol uniquement à partir d'éléments différents de leur documentation de travail habituelle, et décrivant un aérodrome et ses environs qu'ils ne connaissaient pas et sur lequel, en l'absence de directives, ils avaient liberté de manœuvre.

Aucun des deux pilotes n'avait réalisé de présentation auparavant.

La commission note qu'ils ne semblent pas avoir cherché d'informations supplémentaires concernant ces passages.

Il est probable que le commandant de bord, au vu du dossier, a jugé que les passages ne présentaient pas de difficulté et qu'il n'avait pas besoin d'autres éléments. Par ailleurs, les personnels d'Air France directement concernés, s'agissant d'un dimanche, n'étaient sans doute pas facilement contactables.

2.2.3.2. A Bâle-Mulhouse, lors du roulage au sol, le commandant de bord effectue l'exposé (briefing) des deux passages à basse altitude sur le terrain d'Habsheim. L'axe de piste qui sera finalement choisi en vue du terrain et du public n'est pas mentionné. Les deux passages sont prévus sans survol préalable du terrain, l'un à basse vitesse, l'autre à grande vitesse.

Les conditions de réalisation des passages sont également explicitées comme suit :

Le premier passage s'effectuera :

1. A 100 pieds ;
2. Avec les volets en position 3 et le train sorti ;
3. En palier décélééré jusqu'à l'incidence maximale permise par le système de commandes de vol de l'A 320 ;
4. Avec débrayage de la protection automatique de remise de gaz à incidence élevée (Alpha Floor) ;
5. Avec assistance au pilotage demandée au copilote au cas où le maintien de l'effort au manche deviendrait inconfortable (« ... si je te dis que c'est dur... ») ;
6. Avec maintien du vol en palier à l'aide des moteurs par le copilote ;
7. Avec remise de gaz par le copilote sur l'ordre du commandant.

Le deuxième passage sera exécuté :

8. Par le copilote, à 100 pieds également, à grande vitesse et avion lisse.

Ces huit points appellent les commentaires suivants :

1. Comme on l'a vu au paragraphe 2.2.1, la hauteur de survol de 100 pieds, bien que non réglementaire, est conforme à la note interne DO ND 50420. Pour l'équipage, voler à cette hauteur pouvait donc être considéré comme autorisé, et donc comme normal.

On note qu'il n'est pas fait mention de la référence choisie pour les 100 pieds : hauteur barométrique (QFE) ou hauteur radiosonde.

2. Cette configuration de volets et de train est une des configurations normales d'atterrissage.

3. La décélération en palier était prévue jusqu'à la vitesse minimale de vol correspondant à l'incidence maximale permise par les systèmes de commandes électriques de l'avion. Ceci témoigne de la part du commandant de bord du désir de mettre en valeur l'A 320 en démontrant ses possibilités spécifiques.

L'instruction délivrée aux pilotes met l'accent sur toutes les protections dont bénéficie l'A 320 quant à sa sustentation, ce qui peut leur donner un sentiment, d'ailleurs justifié, de sécurité accrue. En particulier, la démonstration de l'activation des sécurités et protections de cet avion peut amener à considérer le vol au voisinage d'une des limitations (celle liée à l'incidence en particulier) comme une condition de vol envisageable puisque la sustentation est garantie.

Par contre l'accent n'a peut-être pas été suffisamment mis sur le fait que, si la limite ne peut être dépassée, elle n'en existe pas moins et qu'elle intervient toujours au niveau des performances, c'est-à-dire de la possibilité du changement de trajectoire de l'avion. Comme pour les avions classiques le facteur de charge disponible à la vitesse minimale en palier n'est que de 1 (manœuvrabilité nulle en ressource ou en virage) et la traînée à cette vitesse est très importante (deuxième régime), ce qui limite fortement les pentes de montée, l'excédent de poussée disponible étant naturellement faible.

Au cours de leur formation sur les avions de la génération précédente, on sensibilise les pilotes aux dangers du vol à basse vitesse et on leur inculque la règle fondamentale du respect d'une marge par rapport à la vitesse minimale. Les pilotes n'auraient donc probablement pas envisagé sur ces types d'appareils une telle manœuvre à une vitesse aussi proche du décrochage. Par contre, pour le vol de l'accident, l'équipage n'a pas hésité à prévoir un passage à basse hauteur et à une vitesse inférieure à la vitesse d'approche (vitesse minimale d'utilisation normale) sans réaliser que, grâce aux protections, les limites de l'avion étaient atteintes sans risque de dépassement, mais que les performances étaient réduites tout autant que sur les avions classiques.

4. Le choix d'inhiber la protection automatique de remise de gaz (Alpha Floor) résulte de l'obligation d'éliminer cette protection si l'on prévoit de voler à 100 pieds, ou au-dessus, à une incidence plus forte que celle activant cette protection. L'inhibition dans ce cas ne peut pratiquement se faire qu'en maintenant appuyés les deux contacteurs placés sur les manettes de poussée. Après 30 secondes l'inhibition est permanente pour le reste du vol.

Cette décision est compatible avec l'objectif exprimé par le commandant de bord de maintenir une hauteur de 100 pieds, et semble confirmer que l'incursion en dessous de 100 pieds n'était pas envisagée par lui à ce stade. En effet, en dessous de 100 pieds cette protection n'est pas active.

5. La demande d'assistance au pilotage faite au copilote ne peut s'expliquer que par la crainte de l'inconfort d'une action à cabrer soutenue et de longue durée, ce qui paraît indiquer que le commandant de bord pensait avoir le temps de faire un palier prolongé au-dessus de la piste à l'incidence maximale stabilisée.

6. La demande faite au copilote de maintenir le palier en ajustant le régime des moteurs confirme la remarque précédente.

7. La remise en poussée des moteurs était prévue pour être faite par le copilote sur ordre (« au TOP ») du commandant. Celui-ci envisageait donc une remise de gaz depuis le régime moteur nécessaire au maintien du vol en palier, c'est-à-dire depuis un régime élevé.

Sur A 320, les démonstrations, à l'instruction, de comportement de l'avion à faible vitesse ne sont faites qu'à partir du vol stabilisé en palier à une vitesse voisine de la vitesse minimale, donc avec une poussée voisine de la poussée d'équilibre à l'incidence maximale. La remise des gaz s'effectue alors à partir d'un régime élevé et la reprise d'altitude apparaît comme immédiate, l'avion restant à l'incidence maximale. Il est à noter

que ce type de démonstration est très impressionnant : monter commande de profondeur à plein cabré tout en effectuant des manœuvres de roulis donne un sentiment de grande sécurité.

8. La hauteur de 100 pieds prévue pour le deuxième passage à grande vitesse n'est pas conforme avec la note DO ND 50420, qui prévoit une hauteur minimale de 300 pieds pour ce type de passage. Le choix de la hauteur de 100 pieds a donc, peut-être, été fait en fonction d'une connaissance partielle de cette note.

La commission observe que :

- l'objectif de palier prolongé tel qu'il est évoqué en 5 n'est pas réalisable (longueur de piste). Il y a par ailleurs imprécision quant au point de remise de gaz.

Ces deux éléments mettent en évidence le caractère incomplet de la préparation du vol :

- la répartition des tâches en ce qui concerne la vigilance extérieure et la surveillance instrumentale n'est pas évoquée ; même si cette répartition pouvait sembler évidente pour chacun des pilotes, cet aspect aurait dû être traité en raison du caractère du vol (vol de présentation et, de plus, équipage de deux commandants de bord instructeurs) ;
- le commentaire du commandant de bord indiquant qu'il a déjà fait cette manœuvre vingt fois est vraisemblablement pertinent quant au nombre, mais non quant à la hauteur à laquelle la protection d'incidence a été activée lors de ses entraînements et séances d'instruction.

2.3. Déroulement du vol

Après une attente de six minutes en raison du trafic, l'appareil s'aligne sur la piste et décolle à 12 h 41. Il vire à droite immédiatement après pour prendre le cap vers le terrain d'Habsheim. Le décollage et la montée vers 2 000 pieds QNH durent deux minutes, pendant lesquelles les pilotes sont occupés par la gestion du vol et par des alarmes intempestives entraînant, de la part du commandant de bord, des remarques qui confirment sa très bonne connaissance de la machine.

Puis l'équipage s'emploie à repérer le terrain d'Habsheim, qu'il ne connaît pas ; la mise en descente ne se fait (avec une vitesse au départ de 190 kt) qu'à une distance de 5,5 Nm de celui-ci, distance qui s'est révélée trop courte pour réaliser la perte de hauteur et la décélération souhaitées suffisamment rapidement pour permettre le palier stabilisé.

Pendant la descente, le copilote prend contact avec la tour d'Habsheim et lui indique : « on fait le passage basse altitude et basse vitesse », ce qui correspond au briefing et ne suscite pas de remarque de la part du commandant de bord ; le contrôleur indique alors le calage altimétrique QFE ; les deux pilotes le répètent et indiquent qu'ils l'ont affiché et vérifié.

Le commandant de bord demande au copilote de lui confirmer qu'il s'agit bien du terrain alors qu'il passe 450 pieds mesurés au radioaltimètre.

On peut expliquer cette demande par l'habitude d'effectuer des vérifications à toutes les phases du vol, notamment pendant l'approche.

D'autre part, à ce moment, le pilote est sans doute en train de rechercher la piste au-dessus de laquelle il doit évoluer. Ce n'est qu'en voyant la foule des spectateurs qu'il décide, selon ses déclarations, de survoler la 34 R, sans toutefois le préciser au copilote.

L'annonce du GPWS à 300 pieds radiosonde provient du fait que ce dernier n'était pas en mode « volets 3 ». Le gong qui suit correspond, d'après l'équipage, à la coupure du GPWS. Cette manœuvre a été effectuée au lieu de la sélection du mode « volets 3 », vraisemblablement pour éviter toute alarme ultérieure pendant la présentation.

A 12 h 45 mn 11 s, le copilote fait un commentaire sur l'officier de sécurité des vols d'Air France, dont la fonction consiste, entre autres, à étudier les vols pour lesquels les marges de sécurité n'ont pas été respectées. Ce commentaire peut être interprété de différentes manières : soit il s'agit d'autosatisfaction anticipée devant la présentation prévue, soit, plus probablement, selon la commission, d'une mise en garde destinée au commandant de bord.

On note que le copilote s'interrompt au milieu de sa remarque, au moment de l'annonce sonore « 200 pieds » de la radiosonde. Les pilotes perçoivent donc cette annonce (sans peut-être l'identifier) dont le volume sonore est suffisant pour justifier l'interruption de la phrase en cours, bien que tous deux utilisent leurs écouteurs (l'annonce de la radiosonde n'est diffusée que par le haut-parleur du poste de pilotage et non dans les écouteurs, mais ceux-ci, d'un type léger, sont perméables aux bruits d'ambiance).

A 12 h 45 mn 14 s, le copilote prévient le commandant de bord qu'ils atteignent la hauteur prévue pour le palier : « Bon, t'arrives à 100 pieds, fais, fais... ».

Là encore, le copilote s'interrompt au moment de l'annonce 100 pieds de la radiosonde, ce qui montre qu'il a perçu le son de celle-ci. De plus, cette coïncidence indique que soit il utilisait la radiosonde comme référence altimétrique, soit les indications de l'altimètre étaient cohérentes avec celles de la radiosonde.

Compte tenu de la remarque de 12 h 45 mn 32 s (« Fais gaffe aux pylônes en face... ») on peut penser que le « Fais, fais... » correspond au début d'un nouvel avertissement, l'avion arrivant à la hauteur choisie avec une vitesse de descente encore importante (600 pieds/mn environ).

Le commandant de bord aux commandes ne réagit ni aux annonces radiosondes de 50 et 40 pieds, ni à une éventuelle lecture instrumentale, quant à l'avertissement relatif aux pylônes, il l'écarte d'une courte phrase (« Ouais, ouais, l'inquiète pas »).

La radiosonde restant par la suite inférieure à 100 pieds, la protection Alpha Floor se trouve automatiquement désactivée.

Un problème de référence se pose pour la marge de survol à 100 pieds : les indications du radioaltimètre ne sont valables qu'en terrain plat ou en profil topographique connu à des points bien balisés radioélectriquement (approches ILS). Par ailleurs, l'altimètre est un instrument dont la précision intrinsèque est à basse altitude de l'ordre de 30 pieds. En effet, la pression de référence altimétrique est fournie à 0,5 hPa près, ce qui correspond à 15 pieds. Un survol basse hauteur basé sur l'altimètre n'est donc pas, *a priori*, réalisable de façon précise.

Ces considérations ont pu conduire l'équipage à n'accorder qu'une confiance limitée à ces deux indications instrumentales.

Si la descente constatée au-dessous de la hauteur prévue n'est pas volontaire, cela suppose que le commandant pilote à vue et qu'il n'a pas enregistré les annonces orales de la radiosonde, étant occupé par d'autres tâches. Il est intéressant de préciser les différents facteurs ayant pu l'induire en erreur :

- il évolue sur un terrain qu'il ne connaît pas et qu'il n'a pas eu la possibilité d'étudier puisqu'il ne l'a pas reconnu auparavant (ni au sol, ni en vol). Il n'a eu également que peu de temps pour consulter son dossier, au demeurant fort succinct. Il n'a donc pas de repères géographiques précis ;
- alors qu'il a l'habitude d'utiliser des pistes de 2 à 3 000 mètres de longueur, avec des tours de contrôle de 100 pieds de hauteur environ, il se trouve sur une bande gazonnée de 800 mètres de longueur avec une tour haute de 40 pieds ; l'effet d'échelle peut donc créer une fausse impression et lui laisser penser qu'il est à la hauteur prévue ;
- compte tenu de l'assiette très cabrée de l'avion, les yeux du pilote se trouvent beaucoup plus haut que la partie arrière du fuselage et son impression visuelle, quant à la marge de hauteur de l'avion par rapport aux obstacles, est faussée ;
- de plus, les arbres n'entraînent, en début de survol, qu'une perception de changement de couleur, et non de relief, par rapport à l'herbe de la piste ; l'équipage ne les a sans doute perçus comme obstacle que très tardivement, comme l'indique la remarque du copilote qui se préoccupe des pylônes se trouvant à 1,5 kilomètre environ, mais pas des arbres tout proches.

D'autre part, à travers sa réponse à la mise en garde précédente : « Ouais, ouais, l'inquiète pas », et de sa remarque pendant le briefing : « Je l'ai fait 20 fois », on sent le pilote très confiant. On peut essayer d'expliquer cet état d'esprit par les considérations suivantes :

- du fait de sa participation à la mise au point des simulateurs A 320 et au développement de l'avion, il connaît mieux l'A 320 que la majorité de ses collègues ;
- il a souvent effectué des manœuvres similaires en altitude et au simulateur ; il connaît toutes les protections particulières introduites dans les lois de pilotage de l'A 320, notamment la protection contre le décrochage, il a donc pu se croire totalement protégé pour son passage à grande incidence, même à très basse hauteur ;
- ces mêmes manœuvres étant généralement effectuées avec un régime moteur stabilisé très supérieur au ralenti, la poussée s'établit très rapidement, permettant un gain d'altitude immédiat.

De plus, un meeting aérien est une situation idéale pour la démonstration des possibilités de l'A 320, dont il est un ardent promoteur. Le choix d'un passage à l'incidence maximum

résulte peut-être aussi de l'ambiance créée par la « fête aérienne » au sol et à bord, et de la présence de passagers dans le poste de pilotage.

A 12 h 45 mn 26 s, alors qu'il met l'avion en palier, le commandant de bord indique qu'il dégage l'autopoussee ; cette opération a déjà été effectuée à 12 h 41 mn 58 s. Le commandant a précisé ultérieurement qu'il s'agissait là « d'un coup de sécurité », destiné à garantir l'application de la pleine poussée dès qu'il le souhaiterait.

On peut noter que cette action était inutile pour l'objectif recherché : quelle que soit la situation de l'autopoussee, la montée en puissance des réacteurs est identique lorsque les manettes sont amenées dans le cran TOGA.

A 12 h 45 mn 34 s 5/10, alors que l'avion passe par le travers de la tour de contrôle, le commandant de bord met rapidement les manettes de gaz dans le cran correspondant à la poussée maximale (TOGA). Ce n'est pas conforme au programme qui prévoyait une remise des gaz progressive et partielle effectuée par le copilote pour tenir le palier à l'incidence maximale puis une remise de gaz jusqu'à TOGA par le copilote également.

Trois secondes après avoir remis les gaz, il amène progressivement la commande de profondeur à fond à cabrer.

Il est probable que ces actions (remise de gaz et ordre à cabrer) du commandant de bord ont été motivées par la soudaine prise de conscience du danger.

A ce moment l'appareil se trouve à faible vitesse, et à très basse hauteur, il n'a plus de réserve d'énergie, ni cinétique ni potentielle.

D'autre part les moteurs, au ralenti vol au moment de la remise de gaz, ne peuvent fournir instantanément une poussée importante en raison de leur inertie. On explique très bien l'impression de non-réponse des moteurs qu'ont eue les pilotes (impression également ressentie par les membres de la commission lors des vols de reconstitution). L'accélération des moteurs est en effet plus lente aux faibles régimes : il faut quatre secondes pour passer de 29 p. 100 N1 à 67 p. 100 N1 et seulement une seconde pour passer de 67 p. 100 N1 à 83 p. 100 N1, régime obtenu au moment du premier contact avec les arbres cinq secondes après le début de remise de gaz.

Les régimes des moteurs augmentent au moins jusqu'à 91 p. 100 (dernière valeur obtenue par analyse spectrale de la bande sonore de l'enregistrement vidéo de l'accident) mais, à ce moment là, la partie arrière du fuselage a déjà accroché les arbres, créant une traînée supplémentaire qui empêche l'avion de reprendre de l'altitude. Par la suite les moteurs absorbent une grande quantité de feuilles et branches, qui sont hachées au niveau du compresseur et viennent colmater l'entrée des chambres de combustion provoquant l'arrêt des deux moteurs. L'appareil s'enfonce dans les arbres qui le freinent rapidement.

3. CONCLUSIONS

3.1. Faits établis par l'enquête

L'appareil était en état de navigabilité.

La masse et le centrage étaient dans les limites autorisées ; les erreurs dans leur calcul n'ont eu aucune influence sur le vol.

La commission n'a mis en évidence aucun défaut de fonctionnement de l'avion ou de ses équipements qui aurait pu contribuer à mettre en cause la sécurité ou augmenter la charge de travail de l'équipage pendant la phase finale du vol.

L'équipage détenait les brevets, licences (en état de validité) et qualifications requis pour l'exploitation de l'appareil.

Les deux pilotes faisaient partie de l'encadrement dans leur compagnie et participaient, à des titres divers, au développement et à la mise en service de l'A 320.

Aucun des deux n'avait réalisé de présentation en vol auparavant.

Il n'a été mis en évidence, en ce qui concerne l'équipage, aucun facteur physiologique ou antécédent médical ayant pu jouer un rôle dans l'accident.

Le programme du vol prévoyait des passages au-dessus du terrain de Mulhouse-Habsheim dans le cadre d'une manifestation aérienne.

Pour préparer ce vol, l'équipage disposait d'un dossier succinct pour la partie qui concerne les passages.

L'équipage n'avait qu'une information partielle sur l'organisation de la manifestation aérienne, en particulier en raison de l'absence de contact préalable entre les organisateurs et l'équipage.

Pendant le roulage au sol à Bâle-Mulhouse avant le décollage, le commandant de bord avait précisé ses intentions pour les passages à Habsheim : passage à 100 pieds avec volets en

position et train sorti, décélération en palier jusqu'à la vitesse minimale de vol correspondant à l'incidence maximale, stabilisation à cette vitesse minimale, puis remise de gaz sur ordre du commandant de bord. Puis un deuxième passage à grande vitesse à 100 pieds également.

L'équipage n'a localisé le terrain que tardivement.

La mise en descente s'est faite à 12 h 43 mn 44 s à 5,5 milles nautiques du terrain, les moteurs étant réduits jusqu'au ralenti vol pendant toute la descente au cours de laquelle la vitesse a régressé.

En arrivant à une hauteur de 100 pieds, le taux de descente était encore de 600 pieds/mn environ.

Le pilote a fait un palier à une hauteur de 30 pieds environ, moteurs au ralenti, vol, assiette en augmentation. Il n'a pas eu le temps de stabiliser l'incidence à la valeur maximale qu'il avait choisie.

La remise des gaz, rapide, a eu lieu entre 12 h 45 mn 34 s et 12 h 45 mn 35 s, l'incidence étant alors de 15° et la vitesse de 122 nœuds.

La réponse des moteurs a été normale et conforme aux obligations de la certification.

L'appareil a touché les arbres entre 12 h 45 mn 39 s et 12 h 45 mn 40 s avec la partie arrière du fuselage puis s'est enfoncé lentement dans la forêt par suite de la traînée induite et de la perte de puissance des moteurs consécutive à l'ingestion de feuilles et branches.

Un incendie très violent s'est déclenché immédiatement, principalement à droite de l'appareil, et les flammes ont pénétré dans la cabine dès l'arrêt de l'avion.

L'évacuation a immédiatement été déclenchée par l'équipage commercial par les portes avant et arrière gauche.

Trois passagers n'ont pu sortir de la cabine et ont péri carbonisés.

3.2. Causes probables

3.2.1. Cause

La commission estime que l'accident résulte de la conjonction des conditions suivantes :

- hauteur de survol du terrain très faible, et inférieure aux obstacles environnants ;
- vitesse très lente, en régression pour atteindre l'incidence de vol maximale possible ;
- régime des moteurs au ralenti vol ;
- remise des gaz tardive.

Cette conjonction de conditions a conduit à l'impact de l'avion avec les arbres.

Elle estime également que si la descente en dessous de 100 pieds n'a pas été délibérée, elle a pu découler d'une mauvaise prise en compte des informations visuelles ou sonores susceptibles de préciser la hauteur de l'appareil.

3.2.2. Autres facteurs

La commission a noté, en outre, que les divers facteurs suivants ont contribué à placer l'équipage dans une situation qu'il n'a pas su maîtriser :

- la préparation du vol a été insuffisante, notamment en raison du caractère succinct du dossier fourni tardivement et de l'information concernant la manifestation aérienne ;
- la répartition des tâches prévue pour le survol par l'équipage a été incomplète et n'a pas été respectée ;
- l'ambiance de fête tant pour les passagers que pour les spectateurs a pu se transmettre au commandant de bord ;
- l'A 320 présente des caractéristiques nouvelles qui ont pu induire dans l'esprit du commandant de bord un excès de confiance ;
- ces caractéristiques nouvelles de l'avion ont été parfois attaquées et le commandant de bord voulait le défendre ;
- aucun des deux pilotes n'avait l'expérience de telles présentations en vol ;
- l'identification tardive du terrain a entraîné une certaine précipitation des événements et la réalisation de la descente puis de la totalité du passage au-dessus de la piste avec les moteurs pleins réduits et sans stabilisation des paramètres de vol ;
- aucun des deux pilotes n'avait l'expérience de remise de gaz à partir du ralenti vol dans des conditions similaires.

4. RECOMMANDATIONS

4.1. Préparation administrative et technique des vols

4.1.1. La commission d'enquête a constaté que le vol de l'accident avait fait l'objet d'une préparation succincte sans réelle concertation, ni entre les services intéressés, ni avec l'équipage.

La commission recommande que :

- la préparation de tels vols (participation à des manifestations aériennes) comprenne au minimum, et en plus des actions déjà explicitement prévues par la réglementation :
- l'établissement d'un dossier de sécurité complet précisant les paramètres de vol à respecter et les consignes à appliquer en cas de panne ;
- une réunion entre l'équipage et les services ayant participé à la préparation du vol, organisée avec un délai raisonnable avant la date programmée du vol ;
- une reconnaissance effective des lieux où le vol doit se dérouler,
- et, si possible, une ou des répétitions sur simulateur de vol représentatif, comportant une sensibilisation sur les aspects critiques pouvant résulter du non-respect des paramètres de vol, en particulier en cas de panne.

4.1.2. La présence de passagers à bord, prévue par le contrat d'affrètement de ce vol, a contribué, lors de l'accident, à aggraver les conséquences pour les personnes.

La commission d'enquête recommande que :

- ce type de vol (participation à des manifestations aériennes) soit effectué sans passagers avec un équipage minimum comprenant uniquement les personnels nécessaires à la conduite du vol, les seules manœuvres autorisées avec passagers étant celles prévues au manuel d'exploitation.

4.1.3. La commission a constaté que la note interne Air France DOND 50420 fixait certaines règles non conformes à la réglementation.

La commission recommande :

- la vérification de la conformité des règlements internes des compagnies aériennes avec la réglementation officielle.

4.2. Formation des équipages

4.2.1. Personnel navigant technique

4.2.1.1. La commission d'enquête a constaté que les pilotes avaient prévu d'effectuer une évolution aux limites du domaine de vol, et que, par ailleurs, le rôle de chacun n'avait pas été prévu avec précision.

La commission recommande que :

- il soit rappelé aux pilotes de ligne que leur tâche consiste à appliquer avec rigueur des procédures standard et bien définies ;
- en conséquence, leur formation soit davantage axée sur le souci de la sécurité nécessitant le maintien permanent de conditions standard de vol ;
- pour la formation A 320 en particulier, les pilotes soient sensibilisés sur le fait que les limitations en performances demeurent, comme pour tout autre avion, malgré les nombreuses protections automatiques (notamment vis-à-vis du décrochage et des cisaillements de vent) ;
- dans les cas des vols avec des membres d'équipage de même niveau hiérarchique, la fonction de chacun et la répartition des tâches soient particulièrement bien explicitées.

4.2.1.2. L'enquête a montré qu'aucun des membres d'équipage n'avait auparavant effectué de présentation en vol ni suivi une formation ou un entraînement spécifique.

La commission recommande que :

- les équipages devant éventuellement effectuer des présentations en vol reçoivent une formation et un entraînement spéciaux et adaptés, lesquels ne sont du ressort ni de la formation de base ni de la qualification de type.

4.2.2. Personnel navigant de cabine

4.2.2.1. Au cours des entretiens avec des personnels navigants, impliqués ou non dans l'accident, il est apparu qu'à l'issue du stage de spécialisation sur A 320 il subsistait pour certains personnels navigants de cabine des doutes, au sujet de certains équipements de communication et de sécurité, ces doutes n'étant levés qu'avec la pratique en ligne grâce à des explications d'autres personnels et à des manipulations sur avion pendant les escales.

La commission recommande que :

- le stage de qualification machine soit renforcé, et qu'on insiste sur l'emplacement et l'utilisation des équipements de sécurité (issues de secours, système de communication, mégaphone, cagoules anti-fumée...). Une manipulation de chacun des équipements de sécurité devrait être effectuée par chaque stagiaire sur avion réel ou sur maquette de démonstration.

4.2.2.2. L'évacuation s'est mieux déroulée à l'arrière qu'à l'avant de l'appareil. L'expérience du personnel de cabine qui y était placé, et qui avait déjà été confronté à une situation similaire, y a certainement contribué de façon significative.

La commission recommande que :

- soient étudiés des moyens de simulation d'ambiance réalistes pour la formation et l'entraînement des personnels navigants de cabine.

4.2.2.3. Plusieurs passagers ont indiqué dans leurs témoignages que la maîtrise et les paroles rassurantes des personnels navigants de cabine les avaient aidés à évacuer rapidement et dans le calme.

La commission suggère que :

- les personnels navigants de cabine soient davantage sensibilisés à l'effet psychologique que peuvent avoir leurs paroles et leur comportement.

4.3. Aéronef

4.3.1. La commission a constaté que certaines anomalies de fonctionnement n'ayant joué aucun rôle dans l'accident (défauts mentionnés dans les comptes rendus mécaniques) avaient été corrigés depuis sur les appareils en service. Elle n'estime donc pas avoir à formuler de recommandation à leur sujet.

4.3.2. La commission a constaté que les annonces sonores de la radiosonde et les alarmes sonores n'étaient transmises que par les haut-parleurs du poste d'équipage et non par les casques des pilotes.

La commission recommande :

- d'étudier s'il serait judicieux de transmettre l'ensemble des alarmes et annonces sonores dans les casques des pilotes.

4.3.3. Lors de l'accident, les deux enregistreurs se sont arrêtés presque simultanément avant l'arrêt final de l'avion et sa destruction par le feu ; la cause exacte de ces arrêts n'a pu être déterminée, toutefois l'hypothèse la plus probable envisage la rupture des câbles d'alimentation des deux enregistreurs, ceux-ci se trouvant dans le même tronçon de câbles.

La commission recommande que :

- dans le cas d'enregistreurs de conversations et de paramètres séparés, les cheminements des câbles soient également séparés.

4.3.4. Compte tenu des circonstances de l'accident, les matériels de communication n'ont pas été utilisés. Toutefois l'étude des comptes rendus d'aménagement cabine et les entretiens avec divers personnels navigants de cabine amènent la commission à recommander que :

- le système de fixation du combiné sur la paroi de la cabine soit renforcé ;
- le système d'interphone cabine et appels PNC/PNT/PNC soit ramené automatiquement dans la fonction « Public Address » chaque fois que le combiné est rattaché sur son support, de manière que les personnels navigants de cabine puissent transmettre aux passagers les messages d'urgence très rapidement et en utilisant une seule main (actuellement, le système est remis à zéro après chaque utilisation, deux opérations sont donc nécessaires pour parler : sélection de la fonction choisie puis pression sur la pédale du combiné pour parler).

Par ailleurs, la commission a constaté que l'erreur de programmation de l'allumage automatique de l'éclairage de secours a été corrigée ; elle n'estime donc pas avoir à faire de recommandation.

4.3.5. Dans leur réponse au questionnaire sur l'évacuation, 11 passagers ont indiqué qu'ils avaient eu du mal à ouvrir leur ceinture et pour certains avaient dû se faire aider ; ces difficultés tenaient à leur méconnaissance de la procédure d'ouverture de la boucle de ceinture.

Par ailleurs, il faut noter que, pour ouvrir ce type de ceinture, il faut soulever une palette puis écarter les deux demi-angles.

En conséquence, la commission recommande que :

- au cours des démonstrations de sécurité avant chaque vol, on montre comment utiliser la ceinture de sécurité (fermeture, serrage, ouverture) ;
- ces procédures soient également indiquées dans la notice contenant les consignes de sécurité destinée aux passagers ;
- l'attention des constructeurs de ceintures de sécurité soit attirée sur l'intérêt de prévoir des systèmes de déverrouillage tels qu'une seule action simple provoque à la fois le déverrouillage et la séparation des deux demi-sangles.

4.3.6. Parmi les passagers ayant répondu au questionnaire mentionné ci-dessus, 50 p. 100 (soit 49 personnes) ont déclaré qu'ils avaient heurté de la tête le dossier du siège les précédant, entraînant pour certains une perte de connaissance partielle.

La commission recommande que :

- des études soient entreprises pour que la conception des futurs sièges prenne en compte ce problème potentiel.

4.4. Organisation des secours

Après l'accident, les véhicules de secours ont eu des difficultés à rejoindre la zone de l'accident, l'unique voie d'accès au lieu de la manifestation aérienne (et également au lieu de l'accident) étant encombrée par de très nombreux véhicules particuliers.

De plus, les camions de lutte contre l'incendie n'ont pu accéder à l'épave, leur taille étant trop importante pour qu'ils puissent emprunter les chemins forestiers, et seuls quelques petits véhicules ont pu arriver jusqu'à l'avion.

La commission d'enquête recommande que lors de l'organisation d'une manifestation aérienne :

- on préserve un libre accès à l'aérodrome pour les véhicules de secours ;
- les moyens de secours mis en place soient adaptés à l'environnement.

5. APPROBATION DU RAPPORT

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par les membres de la commission d'enquête le 30 novembre 1989.

Le président de la commission,
CLAUDE BECHET

Le vice-président de la commission,
FRANÇOIS GONIN

L'ingénieur général de la météorologie,
BERNARD FARTHOAT

Le médecin général,
ROBERT AUFFRET

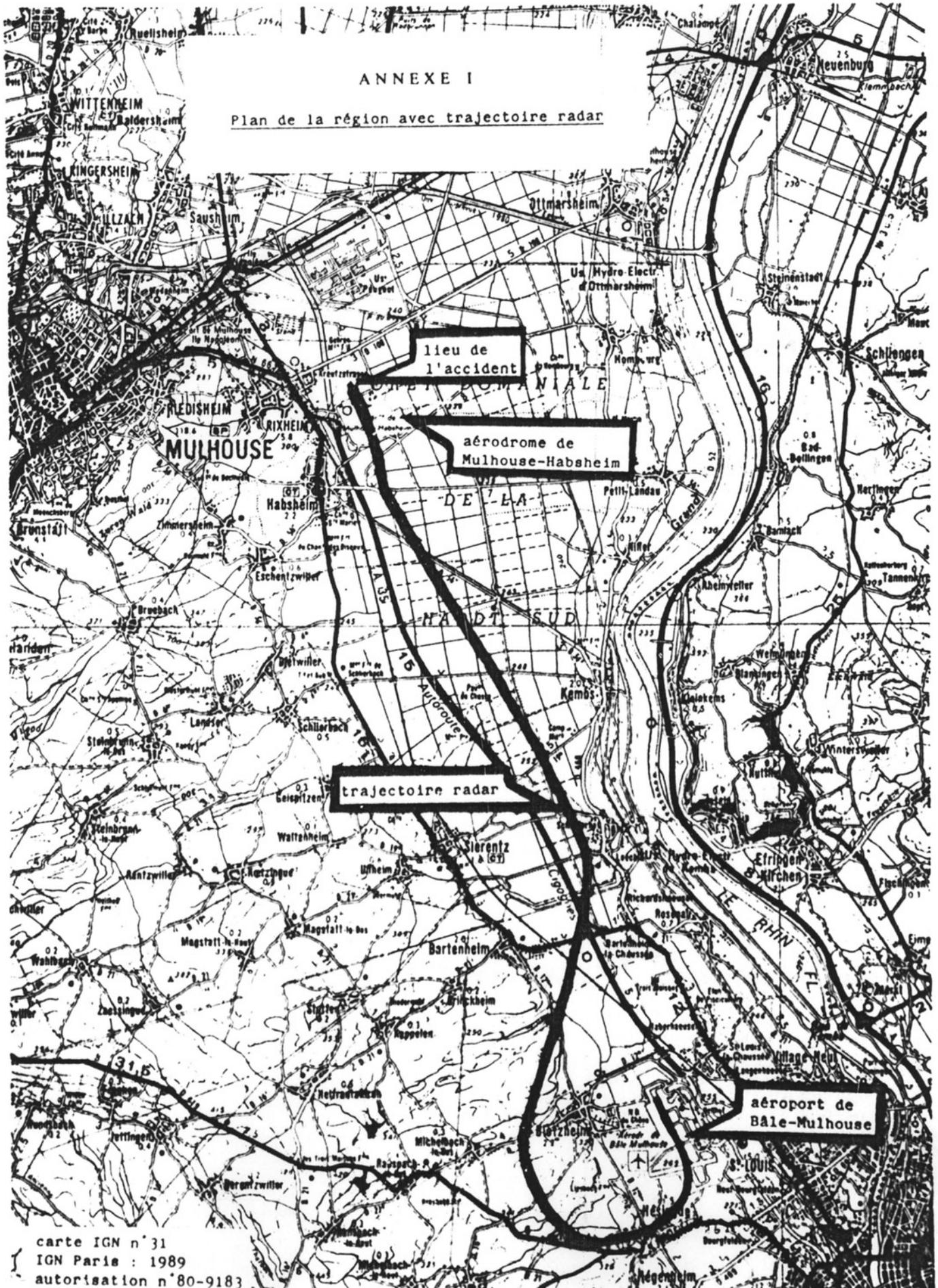
*Le pilote inspecteur, membre de l'organisme
du contrôle en vol,*
PHILIPPE GOURGUECHON

L'ingénieur en chef de l'aviation civile,
PAUL ARSLANIAN

L'ingénieur du bureau Enquêtes-accidents,
JEAN-PAUL DE VILLENEUVE

ANNEXES

1. Plan de la région avec la trajectoire radar.
2. Carte val de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim.
3. Photographies.
4. Vue perspective de la découpe des arbres.
5. Transcription des radiocommunications.
6. Transcription du CVR.
7. Corrélation DFDR-CVR.
8. Restitution des paramètres du DFDR
9. Note Air France DO ND 50420.
10. Planches essais en vol.



ANNEXE II

- CARTE VAL de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim. -

- :-

CARTE D'ATTERRISSAGE A VUE

Lat : 474417 N Long : 0072550 E
 Situation : 8 km E de Mulhouse

Alt 240 m - 787 Ft
 (28 hPa)

MULHOUSE-Habsheim LF88

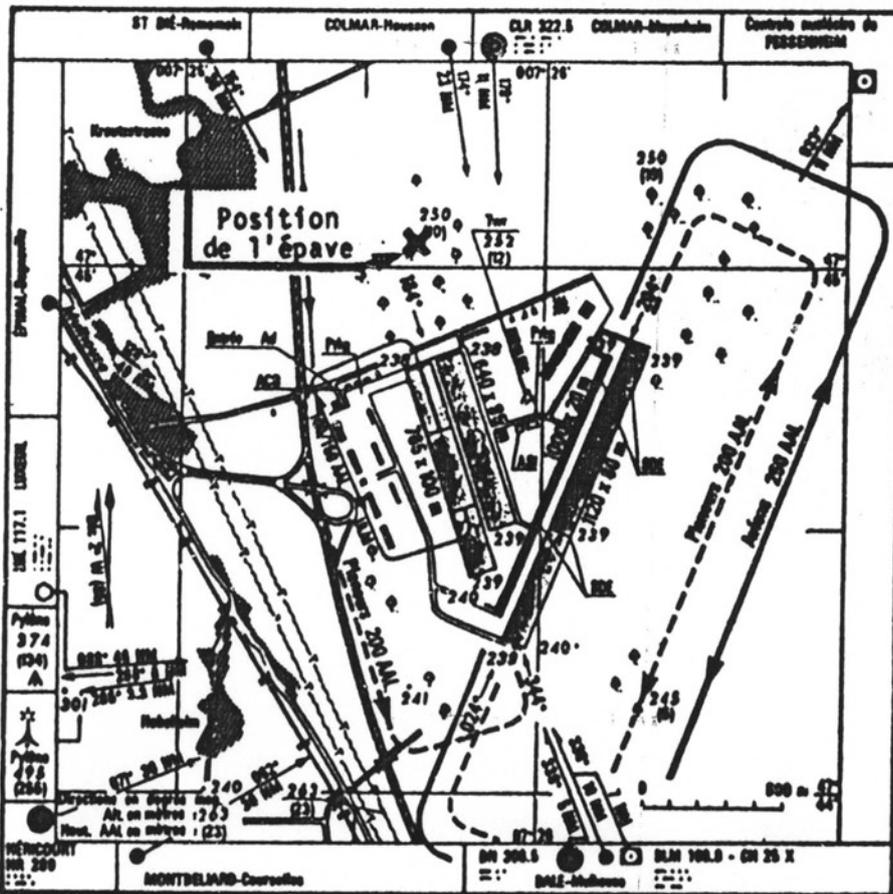
FRANCE - 68 - HAUT-RHIN

FIR : Paris

ACC : REIMS Information 124.100 - REIMS Contrôle 124.950

App : NB

Twr : MULHOUSE Year 125.200



Restrictions d'utilisation : Ad interdit aux Ach non munis de radio sauf autorisation chef Ad. Utilisation simultanée pistes 024/204 interdite. Ldg OFU 024 L : 836 m - Ldg OFU 024 R : 700 m - Ldg OFU 204 L : 800 m - Ldg OFU 204 R : 820 m
 Utilisation simultanée pistes 104 L 344 R et 104 R/244 L interdite, exclusivement pendant Hour ATS pour Ach basés.
 ULM réservé aux pilotes et ULM autorisés par chef Ad. Pionniers non basés, s'adresser au chef Ad.

Consignes particulières : Hour Hour ATS : par vent inférieur à 2 m/s, utiliser le OFU 204.
 Intégration dans le circuit après verticale ASI 300 m AGL.

Circuit en vol réglés sur le carte. Éviter le survol de Habsheim et de Habsheim.
 TRAF OFU 204 : alignement au sud de piste (caveau substances)

Renseignements complémentaires : Inutilisable hors pistes et Tuy
 Adressés au chef Ad à l'Est de l'Ad.
 Ad situé sous l'ATZ Bâle-Mulhouse FL 050/300 m AGL.

CORRECTIONS : Restrictions - Consignes - Activités - ACS

N° 100 8

08 02 11

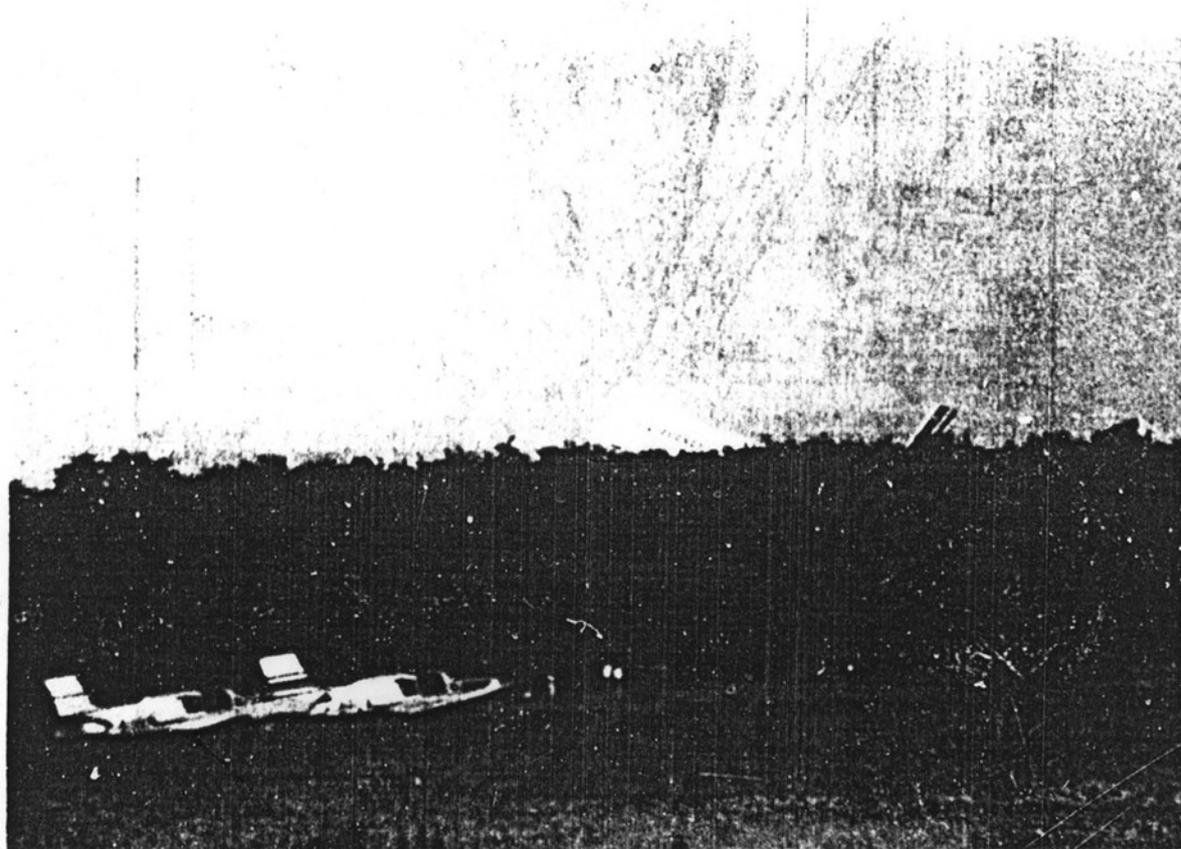
SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE — FRANCE

MULHOUSE-Habsheim LF88

ANNEXE III



Survol de la piste



Enfoncement dans les arbres

TEMPS	DE	CONVERSATIONS	RADIO	BRUITS, ALARMES commentaires
12 h 31' 19"	Copi		Oui, on va prendre après le décollage un virage à droite 1 000 pieds jusqu'à l'aéro-club là puis ensuite on fait 2 passages le deuxième se fera à grande vitesse et, à ce moment-là on négociera avant avec vous une clearance pour aller directement vers euh.	
12 h 31' 36"	CDB	... Héricourt.	Héricourt.	
12 h 31' 36"	CTL		Reçu 296 Q.	
	CDB	Donc 1 000 pieds Fox Echo.		
12 h 31' 39"	Copi		Voilà, ça serait bien qu'on ait la clearance avant le 2 ^e passage, comme on va passer à grande vitesse, on monterait rapidement comme ça.	
12 h 31' 45"	CTL		Bon, 296 Q, vous me confirmez bien 1 000 pieds sol hein ?	
12 h 31' 49"	CDB	1 000 pieds/sol.		
12 h 31' 49"	Copi		Mille pieds/sol et par virage à droite là, puis on descendra pour le passage bas sur le terrain là-bas.	Clic I
12 h 31' 53"	CTL		OK, je vous rappelle.	
12 h 31' 55"	Copi		D'accord.	Clic I
12 h 31' 58"	CDB	Autobrake max ?		
	Copi	Oui !		
	CDB	Take off config test.		
	Copi	Alors oui ! euh ! OK !		
12 h 32' 03"	CDB	T'as d'jà vu ce qu'il fait le take off config test... regarde si tu te mets là. Attends là. Attends m... imagine qu'y soit comme ça. Vas-y fais le take off config.		Clic I Clic I
		Voilà faut qu'y bouge un p'tit peu. Voilà, fais-le maintenant ! Allez.		Clic I
		... (réponse incompréhensible !)		
	Copi	Oui Oui		
	CDB	Remets... mets-le sur 1 qu'on s'trompe pas.		
12 h 32' 22"	CDB	Les crans sont trop bien faits.		
12 h 32' 25"	Copi	Euh bah ! entre les deux là quand moi je le prendrai pour le passage grande vitesse tu lui négocies la clearance 190 qu'on tire comme des dards et qu'on fasse une ressource à 2 g pour STS.		
12 h 32' 35"	CDB	Non, tu ne fais pas une ressource à 2 g 5 parce qu'hier on a tiré les 2 g 5 en entraînement, j'en ai ras les casquettes moi.		
12 h 32' 40"	CTL		ACF 296 Q, prêt à noter ?	
	CDB	- Oui, y va noter !		
12 h 32' 42"	Copi		Oui, je vous écoute !	
12 h 32' 44"	CTL		Alors 296 Q après le décollage en 18 virage à droite à Bravo Sierra en montée vers 2 000 pieds QNH, le QNH 1013 et le transpondeur 6443.	
12 h 32' 55"	C. Cab Copi	En deux mots, qu'est-ce qu'on fait ?	D'accord, alors 6443 virage à droite vers Bravo Sierra, à partir de Bravo Sierra.	
12 h 32' 59"	CDB	On décolle, on va sur le terrain d'Habsheim, là on va faire un passage bas, on ouvre, accélération, on refait un passage plein pot et on tire.	... et deux mille pieds QNH Air France hein pardon... ACF 296 Q, hein ensuite donc, on arrive directement sur l'aéro-club. On fait un passage face au Nord à basse altitude et ensuite le deuxième sera face au Sud donc vers votre terrain et à ce moment-là, il faudra la clearance 190 vers Héricourt.	
12 h 33' 16"	CDB	sur le... le mont Blanc ? Un deuxième face au Sud !	- D'accord, la clearance vous sera redonnée par l'approche, donc c'est correct, contactez la tour 118,3 au revoir.	
12 h 33' 23"	CTL		118,3 au revoir 296 Q.	
12 h 33' 26"	CDB	Eh voilà...		
12 h 33' 29"	Copi	Oui, tu disais ?		Clic I
	C. Cab.	- Non mais je disais qu' la cabine était bonne...		

TEMPS	DE	CONVERSATIONS	RADIO	BRUTS, ALARMES commentaires
12 h 28' 46"	Voix féminine	Vous avez tout de même réussi à en trouver un mécano hein !		
12 h 28' 50"	CDB	Check list après mise en route.		(Rires.)
	Copi	« Après mise en route » Ignition !		
12 h 28' 53"	CDB	Normal !		
	Copi	ECAM Status. Y'en a !		
	CDB	Y'en a et on les connaît, clac. C'est tout noir.		
12 h 29' 01"	Copi	OK.		
	Copi	Anti ice ?		
	CDB	OFF !		
12 h 29' 04"	Copi	Gen 1 et 2 ?		
	CDB	ON !		
	Copi	Commandes de vol ?		
	CDB	Vérifiées !		
	Copi	A droite aussi ! Trim direction ?		
	CDB	Il est à zéro !		
12 h 29' 10"	Copi	Et la profondeur ?		
	CDB	C'est tout bon.		
	Copi	... T'as t'checké c'est bon ?		
		« Après mise en route » terminé !		
12 h 29' 13"	Copi	On est sur la une. C'est bon.		
	Copi	Attends j'y vais, je parle.		
	CDB	OK.		
12 h 29' 16"	Copi		- ACF 298 pour rouler s'il vous plaît.	
12 h 29' 20"	CTL		- ACF 298 Q roulez point d'attente 18.	
12 h 29' 23"	Copi		Alors pour le point d'attente 18 Air Charter 298 Q.	
12 h 29' 26"	CDB	A droite ?		
	Copi	C'est clair à droite !		
			
	Copi	Bon, dis donc on n'a pas foutu les volets 1.		Rires et railleries à l'encontre de l'avion « préhistorique » précité. Cloe.
	CDB	Un. Si, c'est bon !		
12 h 30' 13"	Copi	Et les spoilers armés !		Cloe !
	CDB	Voilà.		
		De toute façon c'est fait pour ça le truc y va t'f dire.		
12 h 30' 16"	Copi	Bon, tu, té, té...t'expliques c'que tu fais comme vitesse, altitude, etc.		
12 h 30' 20"	CDB	Bon alors, décollage, virage à droite, on laisse le volet 1, enfin on fait un décollage normal, on rentre le train et avec les volets 1, tranquillement on va chercher notre truc. Dès qu'on l'a formellement identifié, on sort le tôle jusqu'à volets 3 train sorti, on fait un passage à cent pieds, train sorti et là, tu me laisses faire. Je t'amène en alpha max, je débraye l'alpha floor et à ce moment là, si je te dis que c'est dur, tu m'aides et tu tiens les gaz à vario zéro.		
12 h 30' 51"	CTL	Vario zéro et moi je le tiens en alpha max. Au top tu fous TOGA et moi je tire et si t'es là je pars en inclinaison.	ACF 298 Bâle, vous pouvez me dire quelle altitude vous conviendrait ?	
12 h 30' 58"	Copi	Tu veux t' faire reluire là-hein ?		
	CDB	Ben, ça, j' l'ai fait vingt fois, c'lui-là.		
	Copi	OK, bon on est d'accord !		
12 h 30' 59"	CDB	Et alors après on rentre toute la tôle, on s'éloigne, on s'accélère comme des bêtes à 340 nœuds et le deuxième tu te le passes aussi à 100 pieds, et là, c'est pas la peine de leur foutre 2,5 g dans la gueule parce que derrière, y vont pas aimer.		
12 h 31' 08"	Copi	Bon tout ça.		
12 h 31' 08"	CTL		ACF 298 Q Bâle ?	
12 h 31' 11"	Copi		Oui, je vous écoute !	
12 h 31' 13"	CTL		Oui, 298 Q vous pouvez me dire quelle altitude vous conviendrait ?	
	Copi	2 000 ?		
12 h 31' 16"	CDB	Oui, 1 000 pieds pour y aller, 1 000 pieds pour y aller, 1 000 pieds sol.		

*Transcription des radiocommunications échangées
le 26 juin 1988 sur la fréquence 125,250 MHz*

P = Pilote A/C ACF 296 Q. *

C = Contrôleur de Mulhouse-Habsheim.

UTC

12 h 44' 00"	P	Air charter Québec bonjour.	12 h 46' 00"	C	Bâle Bâle le 320 s'est crashé, le 320 s'est crashé.
12 h 44' 04"	C	296 Q bonjour.		Bâle	Tu répètes il s'est crashé.
	P	On arrive en vue du terrain de l'aéro-club pour un passage.		C	Affirmat 34 200 mètres 300 mètres au Nord de la piste.
	C	Oui visuel autorisé le ciel clair.		Bâle	Au Nord de ta piste à toi.
12 h 44' 15"	P	OK on fait le passage à basse altitude et basse vitesse Air charter Québec.	12 h 46' 18"	C	Répète.
	C	Bien reçu.		UG	Alouette uniforme goff, je mets en route pour une EVASAN si vous voulez.
12 h 44' 25"	C	Québec novembre hôtel Habsheim 1012 fox écho 984.	12 h 46' 25"	C	OK.
	P	Reçu.		Bâle	Bâle approche répète Mulhouse ici Bâle approche répète à quel endroit s'est crashé l'Airbus.
	C	Appel FOX alpha bravo Québec.	12 h 46' 30"	C	Affirmat il crashé au Nord du terrain après avoir fait son passage.
12 h 45' 51"	(Non identifié)	Achtung Feuer Feuer le 320 le 320 a pris feu	12 h 46' 41"	Bâle	Au Nord du terrain de Mulhouse-Habsheim.
		Achtung Achtung.		Bâle	Combien de kilomètres à peu près.
			12 h 46' 41"	C	Essaye de prévenir l'aéroport si tu peux envoyer quelqu'un.
			12 h 46' 43"	Bâle	Oui d'accord on fait ce qu'il faut hein.
				C	OK.

ANNEXE VI

TRANSCRIPTIONS DE L'ENREGISTREUR DE CONVERSATIONS ET D'ALARMES DE L'AVION AIRBUS A 320
IMMATRICULÉ F-GFKC ACCIDENTÉ LE 26 JUIN 1988 À MULHOUSE - HABSHEIM.

(Vol ACF 296 Q)

Légende

CDB	: Commandant de bord.
COPI	: Copilote.
C. Cab	: Chef de cabine.
Voix féminine	
CTL	: Contrôle local d'aérodrome.
SOL	: Personnel mécanicien de piste.
	: Mot, groupe de mots, non compris ou omis.

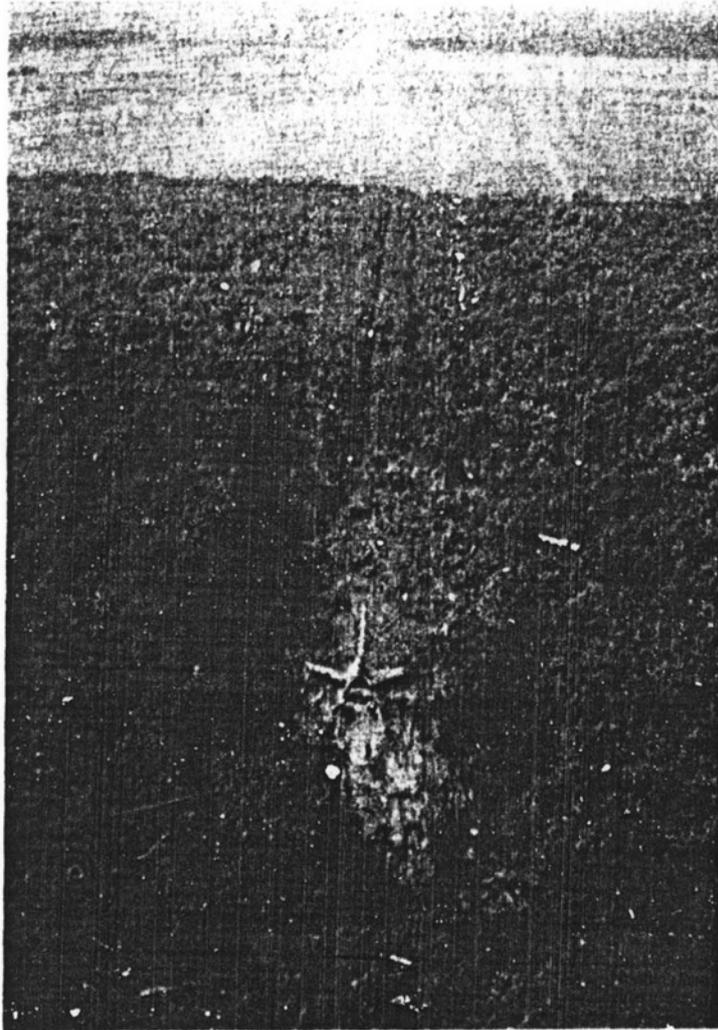
Remarques

Seules les dernières dix-neuf minutes du CVR ont été transcrites puisqu'elles ont trait au vol de l'accident. Elles ont fait l'objet d'une analyse spectrale, plus particulièrement poussée pour les 36 dernières secondes. De ce fait, un repérage et chronométrage précis des conversations, indications sonores et bruits sont donnés dans cette transcription.

Remarque : Le début de la bande correspond à la fin du vol précédent (non retranscrit)

TEMPS	DE	CONVERSATIONS	RADIO	BRUITS, ALARMES commentaires
12 h 27' 15"	SOL	C'est bon. OK ! On recule maintenant alors.		Cloc !
12 h 27' 32"	CDB	OK !		
	CDB	Prêt pour le démarrage du 1.		
	SOL	OK !		
	CDB	Confirmé.		
12 h 27' 37"	CDB	... tu vois le 1 comme il a reçu, y'a pas 2 signaux, y'a le boost APU qui donne signal et la fermeture des packs, les packs il a reçu son signal aussi déjà. Quand on démarre.		Whoop... Whoop... Whoop.
12 h 27' 46"	CDB	Tiens, voilà la préhistoire !		(Rires et plaisanteries sur un avion de première génération arrivant au parking voisin.)
	Voix féminine	---		Cloc !
	Copi	Bon, ignition A et pression d'huile.		(Discussion personnelle.)
12 h 28' 11"	CDB	OK, le démarrage est terminé, vous pouvez débrancher et faire signe à gauche je pense au revoir.		Gong !
12 h 28' 17"	SOL	OK, bonne route, à tout à l'heure.		Gong !
	CDB	Ouais ! Adios camarade. Tout de suite, faut le faire, Clig Clig. T'appules Hop ! Voilà. Pardon, merci.		(Douteux.) Clic ! Clic ! Nombreux bruits d'interrupteurs Clic ! Clic !
12 h 28' 33"	CDB	Les gouvernes, tac ! tac ! Comme ça j'entendrai.		
	Copi	Oui mais.		
	CDB	Voilà tu veux l'essayer ?		2 bruits de souffle dans le micro.
	Copi	C'est très bien...		

ANNEXE IV



Découpes des arbres par l'avion

ANNEXE V

ENREGISTREMENTS DES RADIOCOMMUNICATIONS ENTRE BÂLE-MULHOUSE ET ACF 296 Q LE 26 JUIN 1988

HEURES TU	STATIONS	TEXTE
12 h 25' 00"	ACF 296 Q	Bâle, de Air charter deux cent quatre-vingt-seize.
12 h 25' 04"	Bâle	Air charter deux cent quatre-vingt-seize j'écoute.
12 h 25' 06"	ACF 296 Q	Oui, ce serait pour la mise en route.
12 h 25' 08"	Bâle	Oui deux cent quatre-vingt-seize, je vous rappelle.
12 h 25' 10"	ACF 296 Q	Reçu.
12 h 25' 15"	Bâle	Air charter deux cent quatre-vingt-seize, mise en route approuvée.
12 h 25' 18"	ACF 296 Q	Okay deux cent quatre-vingt-seize.
12 h 25' 24"	Bâle	Oui deux cent quatre-vingt-seize, vous me confirmez que vous faites au départ un passage sur Habsheim.
12 h 25' 27"	ACF 296 Q	C'est ça, donc si ça vous convient nous faisons la procédure antibruit en seize on vire à droite on part sur BLM et ensuite direct sur Habsheim et ensuite on repartira sur Héricourt en plan de vol normal.
12 h 25' 37"	Bâle	D'accord, donc vous considérez la seize.
12 h 25' 40"	ACF 296 Q	D'accord, c'est parfait merci.
12 h 29' 12"	ACF 296 Q	Charter... Air charter deux cent quatre-vingt-seize pour rouler s'il vous plaît.
12 h 29' 20"	Bâle	Air charter deux cent quatre-vingt-seize Québec, roulez point d'attente seize.
12 h 29' 23"	ACF 296 Q	Pour le point d'attente seize Air charter deux cent quatre-vingt-seize Québec.
12 h 30' 50"	Bâle	Charter deux cent quatre-vingt-seize Québec, vous pouvez me dire quelle altitude vous conviendrait ?
12 h 31' 09"	Bâle	Air charter deux cent quatre-vingt-seize Bâle.
12 h 31' 11"	ACF 296 Q	Oui je vous écoute.
12 h 31' 12"	Bâle	Oui deux cent quatre-vingt-seize Québec, vous pouvez me dire quelle altitude vous conviendrait ?
12 h 31' 17"	ACF 296 Q	Alors oui, on va prendre après le décollage un virage à droite mille pieds jusqu'à l'aéroclub là puis ensuite on fait deux passages... le deuxième se fera à grande vitesse et à ce moment-là on négociera avant avec vous une clearance pour aller directement vers Héricourt.
12 h 31' 35"	Bâle	Reçu, deux cent quatre-vingt-seize Québec.
12 h 31' 39"	ACF 296 Q	Voilà ce serait bien que l'on ait la clearance avant le deuxième passage comme on va passer à grande vitesse on monterait rapidement comme ça.
12 h 31' 45"	Bâle	Deux cent quatre-vingt-seize Québec, vous me confirmez bien mille pieds sci hein ?
12 h 31' 48"	ACF 296 Q	Mille pieds sci et par virage à droite là et puis après on descendra pour le passage bas sur le terrain là-bas.
12 h 31' 53"	Bâle	Reçu je vous rappelle.
12 h 31' 55"	ACF 296 Q	D'accord.
12 h 32' 40"	Bâle	Air charter deux quatre-vingt-seize Québec prêt à noter.
12 h 32' 42"	ACF 296 Q	Oui je vous écoute.
12 h 32' 43"	Bâle	Alors deux cent quatre-vingt-seize Québec après le décollage en seize virage à droite à Bravo Sierra en montée vers deux mille pieds QNH le QNH mille treize et transpondeur soixante quatre quarante trois.
12 h 32' 55"	ACF 296 Q	D'accord alors soixante quatre quarante trois virage à droite vers Bravo Sierra à partir de Bravo Sierra et deux mille pieds QNH Air France heu pardon Air charter deux cent quatre-vingt-seize Québec hein ensuite donc on arrive directement sur l'aéro-club on fait un passage face au Nord à basse altitude et ensuite le deuxième sera face au Sud donc vers votre terrain et à ce moment-là il faudra la clearance cent quatre vingt dix vers Héricourt.
12 h 33' 23"	Bâle	D'accord et la clearance vous sera redonnée par l'approche donc c'est correct contactez la tour cent dix huit trois au retour.
12 h 33' 28"	ACF 296 Q	Cent dix huit trois au revoir deux cent quatre-vingt-seize Québec.
12 h 34' 55"	ACF 296 Q	Air charter deux cent quatre-vingt-seize Québec au point d'attente seize.
12 h 34' 58"	Bâle	Bonjour Air charter deux cent quatre-vingt-seize Québec maintenez avant la piste seize.
12 h 38' 02"	ACF 296 Q	Okay nous maintenons avant la piste seize.
12 h 38' 10"	ACF 296 Q	Deux cent quatre-vingt-seize Québec on s'aligne quand vous voulez.
12 h 38' 14"	Bâle	Deux cent quatre-vingt-seize Québec maintenez avant la piste seize on a encore un IFR à passer comme ça vous pourrez procéder direct sur Habsheim à basse altitude.
12 h 38' 20"	ACF 296 Q	Merci deux cent quatre-vingt-seize Québec on maintient.
12 h 38' 34"	Bâle	Air charter deux cent quatre-vingt-seize Québec un cityliner en finale seize appelez en vue.
12 h 38' 36"	ACF 296 Q	Oui on l'a en vue deux cent quatre-vingt-seize Québec.
12 h 38' 40"	Bâle	Oui derrière le cityliner en finale seize alignez vous derrière et maintenez.
12 h 38' 43"	ACF 296 Q	Okay derrière l'avion en finale on s'aligne et maintient deux cent quatre-vingt-seize Québec.
12 h 40' 40"	Bâle	Air charter deux cent quatre-vingt-seize Québec autorisé au décollage piste seize vent calme.
12 h 40' 44"	ACF 296 Q	Ça roule deux cent quatre-vingt-seize Québec.
12 h 43' 34"	ACF 296 Q	Après le décollage pour Air France on arrive pratiquement en vue de l'aéro-club là.
12 h 43' 41"	Bâle	Oui Air charter deux cent quatre-vingt-seize vous pouvez contacter Habsheim sur cent vingt cinq vingt cinq au revoir.
12 h 43' 45"	ACF 296 Q	Cent vingt cinq vingt cinq au revoir.

TEMPS	DE	CONVERSATIONS	RADIO	BRUITS, ALARMES commentaires
12 h 33' 38"	Copi C. Cab. CDB	Vous, vous restez assis pendant tout ce passage... Au point de vue annonce, vous faites quelque chose... Je vais leur dire oui ! Les annonces j' les ferai.		
12 h 33' 43"	C. Cab. Copi CDB	... bon y'a aussi des... en allemand. Tu vois. Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à bord de cet Airbus 320, le numéro 3 de la série pour Air France et qui a seulement deux jours depuis sa mise en service. Nous allons bientôt décoller pour un petit vol touristique qui commencera par l'aéro-club d'Habsheim sur lequel nous ferons deux passages pour montrer la continuité de l'aviation française et ensuite nous irons faire le tour du mont Blanc en fonction des conditions météorologiques et du contrôle. Je vous souhaite ce vol très agréable.		
12 h 34' 47"	CDB	Meine Damen und Herren... ... Ich wünsche Ihnen ein guten Flug. Voilà bon.		(Annonce à peu près identique en allemand.)
12 h 34' 55"	CDB	...	ACF 296 Q au point d'attente 16.	(Plaisanterie à l'encontre du copilote.)
12 h 34' 58"	CTL		Bonjour ACF 296 Q maintenez avant la piste 16.	
12 h 35' 02"	CDB		OK! Nous maintenons avant la 16. 96 Q.	
12 h 35' 10"	CDB	Je vais faire ignoblement fumer C... qu'a pas vu qu'y avait pas la même banque de données. Il a pas fini d'en ch... !		(Rires.)
	Copi CDB Copi CDB	Bon ok. Pauvre C... y va se faire prendre. Euh ! On a pas fait avant décollage hein ! Ben avant décollage on est... de maintenir avant la piste.		Un mot incompréhensible.
12 h 35' 25"	Copi CDB Copi CDB Copi CDB Copi	Oui ! mais elle se fait à hauteur... Alors, autobrake max. Alors oui. Signe on. Euh. C'est égal hein ; spoilers armed. Euh oui. Si le... y s'détache juste après le train hein c'est bon.		
12 h 35' 42"	CDB Copi CDB Copi CDB Copi CDB	Flaps 1, take off, take off config normal ! Normal ! Bon « avant décollage » terminé. Traverse en vue ! Vous avez de la chance hein ? Qu'est-ce que tu dis ? Super efficace. T'as vu un peu l'travail.		Voix féminine.
12 h 36' 10"	Copi CDB	Pile à l'heure tout l'temps i Bloc à l'heure !... ...		(Plaisanteries sur les journalistes.)
12 h 36' 14"	CTL		Ah... 296 Q on s'aligne quand vous voulez. 296 Q maintenez avant la piste 16 on a encore un IFR à poser comme ça vous pourrez procéder direct sur Habsheim à basse altitude.	
12 h 36' 21"	CDB Copi Copi	GUT ! GUT ! Bon alors tu... on reste volets 1 pour aller là-bas et puis on ressort en arrivant.	Parfait 296 Q on maint'nt.	(Sifflements.)
12 h 36' 23"	CDB Copi CDB Copi CDB Copi CDB	Attends vas pas trop vite, on descend, on n'a pas beaucoup de marge Gling ! gling ! gling ! Alors... hein tu tu vires l'-dessus tu repasses presque sur l'entrée de piste, tu te récupères l'autoroute. J'ai j'ai j'ai j'ai. ... et t'as failli pas l'avoir en face. et j'ai j'ai tout là !		(Sifflements.)

TEMPS	DE	CONVERSATIONS	RADIO	BRUITS, ALARMES commentaires
12 h 36' 45"	Copi	J'suis comme ça !		
	CDB	J'me fais vraiment pas de mousse avec ça tu sais.		
12 h 36' 54"	CDB	Je l'mets sur NAV, comme ça j'ai une vue d'ensemble et je reste sur « ARC ».		(Sifflements.)
		Tu mets un que vingt quarante vingt milles, qu'on ait tout d'dans, moi je reste sur ARC à dix milles.		(Sifflements.)
	Voix féminine	(Question inaudible.)		
	Copi	Hein ? Non, j'vais vous dire un truc vous n'avez pas l'habitude des postes de pilotage hein ? mais comme ça quand on est vachement occupés comme vous voyez là il faut pas parler hein faut pas e les pilotes, hein ?		
12 h 37' 32"	CDB	T'as vu comme il est !		
	Copi	... Vous êtes pas habituée.		
	CDB		Discussions avec les 2 passagers en poste.
	Voix féminine		Conversation personnelle.
	Copi		
	Copi	Bon t'as vu c'que j'ai affiché là ?		
12 h 38' 15"	CDB	Tu t'appelles à combien on doit survoler l'autoroute hein ? Eh ! Herr Mazières. C'est combien le survol minimum d'un autoroute ? Trois cents mètres !		
12 h 38' 24"	Copi	Euh ! Et puis quand on arrivera au-dessus, de Meribel, un peu avant j'te passerai le micro derrière, tu pourras appeler qui tu veux là-bas.		
	CDB	On l'verra pas beaucoup hein ! ça m'étonnerait.		
	Copi	Hein ?		
12 h 38' 34"	CTL			ACF 296 Q, un Cityliner final 16, rappelez en vue.
12 h 38' 38"	Copi			Oui, on l'a eu vu 296 Q.
12 h 38' 39"	CDB	Je n'sais pas si tu pourras voir...		Oui, derrière le Cityliner en finale 16 alignez-vous derrière et maintenez.
12 h 38' 40"	CTL			OK, derrière l'avion en finale on s'aligne et maintient 296 Q.
12 h 38' 43"	Copi			
	Voix féminine		
12 h 38' 45"	CDB	J'te ferai un passage sur la piste là pour euh plein pot.		
	Copi	Non, non, non, non, on passe pas non ! non, non.		
	Voix féminine	... on a.		
	CDB	La radio ça va, c'est c'est ça...		
	Copi	C'est c'que je veux dire... à la radio quoi !		
	CDB	Faut pas faire n'importe quoi...		
	Copi	Là pour ça il y a une autorisation spéciale pour faire c'qui va faire, mais à Méribel...		
	CDB	Non à Méribel y'pas...		
	Copi	Sinon j'vais pas.		
	CDB	Si j'ai pas de clearance on y va pas... là, le passage, la seule chose, est à la discrétion de l'équipage...		
12 h 39' 03"	Copi	Là tu sais tu si là tu sais tout d'façon que tu l'auras à la radio euh on dira...		(Plaisanteries.)
	Copi	OK, on s'aligne derrière.		(Rires.)
12 h 39' 39"	CDB	Tu mettras les phares dehors et on va les garder pour qu'ils nous voient. Tous les phares, on les garde on les rentrera qu'au passage.		Clic ! Clic !
	CDB	Ah... tu laisses sur...		(Sifflement.)
	Copi	... (Illisible)...		
12 h 39' 52"	Copi	« WING » y verront pas ça sert à rien.		
	CDB	A tous les coups, on l'oubliera en se reposant.		
	Copi	Ouais Bon !		
12 h 40' 16"	CDB			(Soupir, sifflement et comptine germanique.)
	CDB	Alors, on est prêt m'sieur.		
12 h 40' 40"	CTL		ACF 296 Q, autorisé au décollage piste 16 vent calme.	

TEMPS	DE	CONVERSATIONS	RADIO	BRUITS, ALARMES commentaires
12 h 40' 44"	Copi		Ça roule 296 Q.	
12 h 40' 48"	CDB	Décollage Top.		Bruits d'accélération réacteurs.
12 h 40' 50"	Copi + CDB	Thrust SRS I RUNWAY.		
12 h 41' 04"	Copi	Les paramètres normaux.		Clac Clac.
	CDB	Gut.		
12 h 41' 18"	CDB + Copi	100.		(Simultanément.)
		100.		
12 h 41' 19"	Copi	Y demande déjà « CLIMB » ce c..., t'as vu.		
	CDB	Oui, ça arrive ça j'connais l'bug.		Invisible.
	Copi	Ouais, ouais.		
12 h 41' 28"	Copi	V1 - Vr.		
	Copi	Il était pas rentré.		Douteux.
12 h 41' 32"	CDB	Varlo positif Train rentré.		Cloc (manœuvre du train).
12 h 41' 47"	Copi	Alt Star, le train est rentré.		Buzzer (capture Alt).
12 h 41' 52"	CDB	Le train est rentré ?		(Réductions bruits réacteurs.)
12 h 41' 58"	Copi	Train rentré, volets 1, Check list après décollage est terminé sauf les volets.		
12 h 41' 58"	CDB	Je déco...braye l'automanette.		(Mot douteux.)
12 h 42' 00"				Gong = débrayage automanette Instinctive Disconnect (déclatation équipage.)
				Clac... Clac, Gong répétitif (alarm config).
12 h 42' 03"	CDB	C'est le train ça, c'est pas grave. Tu la tues hein.		
	Copi			
12 h 42' 08"	CDB	C'est au-dessous de 1 000 pieds en basse altitude à tous les coups.		Légère réaugmentation du régime moteurs.
12 h 42' 08"	Copi	On va l'ressortir hein.		
12 h 42' 12"	CDB	Non ! Non : tu l'ressors pas tout de suite, c'est parce que j'ai réduit en dessous d'un certain N1. On la connaît celle-là.		Stabilisation régime régime moteurs.
12 h 42' 27"	CDB	Oh ! tu la tues. Ah ! elle fait ch... celle-là.		(Nouveau gong répétitif !) (deuxième alarm config.)
12 h 42' 29"	Copi	Sors-le, t'en as rien à cirer pour aller là-bas.		
12 h 42' 32"	CDB	Voilà.		Réduction régime moteurs.
12 h 42' 54"	CDB	Bon, c'est comme si on était en vue du terrain.		
	Copi	T'es à 8 nautiques là, tu ne vas pas tarder à le voir, voilà l'autoroute.		
12 h 42' 57"	CDB	On va laisser l'autoroute à gauche hein. Il est à g... il est à droite de l'autoroute.		
	Copi	Il est légèrement à droite de l'autoroute, donc tu... tu laisses l'autoroute à gauche.		
12 h 43' 07"	CDB	Bon, dès qu'on l'identifie on descend très rapidement hein.		
12 h 43' 10"	Copi	On laisse tout le monde brêlé.		
	CDB	Ça, c'est dans sa logique au départ y t'fait toujours ça. Alors tu vois, il garde le landing gear tout l'truc.		
	CDB	Bon ça, c'est bon, ça on l'a au départ. Alors y'a un p'tit chemin là, qui est intéressant. Ouais.		Clac.
12 h 43' 38"	Copi		Après le décollage pour Air France 296, on arrive pratiquement en vue de l'aéroclub là.	
12 h 43' 41"	CTL		Oui ACF 296 vous pouvez contacter Habsheim sur 125.25, au revoir.	
12 h 43' 48"	Copi		125.25 au revoir.	
	Copi	Habsheim ? C'est ça non ?		
	CDB	Habsheim. Habs Heim.		
	Copi	Habsheim.		
12 h 44' 01"	Copi		Ah ! Habsheim Air Charter 296 Q. Bonjour.	
	CDB	Voilà l'terrain. Il est là... tu l'as hein ?		
12 h 44' 05"	CTL		296 Q. Bonjour.	
12 h 44' 10"	CDB	Hein ?	Oui on arrive en vue du terrain de l'aéro-club pour un passage.	
12 h 44' 13"	CTL		Oui, visuel, autorisé, euh... Le ciel est clair.	Clac.
12 h 44' 15"	CDB	Train sorti.		

TEMPS	DE	CONVERSATIONS	RADIO	BRUITS, ALARMES commentaires
12 h 44' 17"	Copi		OK, on fait le passage basse altitude et basse vitesse 298 Q.	Bruits aérodynamiques du train.
12 h 44' 22"	CTL		Bien reçu.	
12 h 44' 23"	CDB	Volets 2.		Clic.
12 h 44' 27"	CTL		Le QNH est à Habsheim 1012 Fox Echo 98.4.	
	CDB	D'accord.		
12 h 44' 31"	Copi		Reçu.	
12 h 44' 32"	CDB	9.8.4 tu mets 9.8.4.		
12 h 44' 34"	Copi	9.8.4 affiché QFE !		
12 h 44' 37"		Bon le train est sorti ; volets 2 !		
12 h 44' 42"	CDB	Volets 3.		
12 h 44' 45"	Copi	Volets 3 !		
	CDB	C'est bien ça le terrain, tu confirmes ?		
12 h 44' 48"	Copi	Affirm.		
12 h 44' 51"	Copi	Tu le vois LL 01, on arrive dessus là t'es à 1 nautique, c'est ça.		
12 h 44' 55"	CDB			
	Copi	OK !		GONG. (Nose Wheel Steering Valve selon l'équipage.) « Too Low Terrain », (GPWS). Gong (coupures GPWS selon l'équipage). « Two hundred » (radiosonde allusion à l'officier de sécurité des vols de la compagnie).
12 h 45' 04" 7/10				
12 h 45' 06" 7/10				
12 h 45' 11"	Copi	P... G... !		
12 h 45' 11" 4/10				« Two hundred » (radiosonde).
12 h 45' 12"	Copi	G... y va b... hein !		Continuation de la réflexion précédente.
12 h 45' 14"	Copi	Bon, t'arrives à 100 pieds là fais, fais.		
12 h 45' 15" 3/10				« One - hundred » ! (radiosonde).
12 h 45' 19" 1/10				« Forty » (radiosonde).
12 h 45' 23" 6/10				« Fifty » (radiosonde).
12 h 45' 26"	CDB	Bon, j'avais bien là, débrayer l'auto-manette.		
12 h 45' 27" 5/10				« Forty » (radiosonde).
12 h 45' 32"	Copi	Fais gaffe aux pylônes en face, hein ! t'es mété ?		
12 h 45' 33"	CDB	Ouais, ouais, t'inquiète pas.		
12 h 45' 34" 5/10				Crac ! Crac ! Crac ! (cran manettes puissance.)
12 h 45' 36" 3/10				« Thirty » (radiosonde).
12 h 45' 38" 2/10				« Thirty » (radiosonde).
12 h 45' 37"	Copi	TOGA/SRS		
12 h 45' 38" 3/10				« Thirty ! » (radiosonde).
12 h 45' 38"	Copi	Go around track.		Augmentation des régimes moteurs. Bruits d'impact dans les arbres.
12 h 45' 38" 8/10	CDB	M... !		
12 h 45' 41" 5/10		FIN DE BANDE		

ANNEXE VII

9106

ACCIDENT AIRBUS A320 DFOR 17M900-251 N03237 CEV LE 27/06/88

TOME 1

PAGE 7

GMT H MN	TGMN S	---ALTIITUDE---			-V7-- FT/MN	---VITESSE---			CAP DEG	TAT DEG	---COMMANDES DE VOL---				---GOUVERNES---				ASSIETTE		INC DEG					
		FI FT	F1NF FT	HRA FT		AIR KT	SOL KT	MACH			GAUCHI CAP F/O	CF	PROFON CAP F/O	DIR	AILERON G D	PROFONDEUR G D	DIR TRIM	LAT DEGRES	LON DEGRES							
1244	240.0	+018	+1853	0998	-0257	202	202		336		R02	R00	00	U03	00	L01	007	D01	D01	U01	U01	L01	00	U02	+00	1
1244	241.0		+1850	0998	+0044	203	202		337	+23	L00	00	00	U00	00	L01	004	D07	D01	D01	U01	L01	R01	U03	+02	2
1244	242.0		+1847	0996	-0128	204	202		337		L00	00	00	D02	00	L01	003	D05	D00	D01	U01	L01	R01	U03	+01	3
1244	243.0		+1842	0990	-0197	204	202	0.32	337	+23	L00	00	00	U00	00	L01	005	D05	D01	00	U01	L00	R01	U02	+00	4
1244	244.0	+018	+1840	0998	-0577	205	204		337		L05	00	00	D01	00	L01	U01	D06	D01	D00	U01	L01	R01	U02	+00	1
1244	245.0		+1820	0976	-0577	205	204		337	+23	L01	00	00	D00	00	L01	D04	D07	D00	D00	U01	L01	L01	U02	+01	2
1244	246.0		+1923	0968	-0577	204	204		337		L00	00	00	U00	00	L01	D04	D05	D00	U00	U01	L01	L01	U02	+01	3
1244	247.0		+1818	0964	-0577	205	204	0.32	336	+23	L01	00	00	000	00	L01	D03	D06	D00	D01	U01	L01	L01	U01	+01	4
1244	248.0	+018	+1802	0957	-0834	205	204		336		00	00	00	D03	00	L01	004	D06	D00	U00	U01	L01	L02	U01	+01	1
1244	249.0		+1792	0946	-0898	203	204		336	+23	R01	00	00	U04	00	L01	D04	D02	U00	U01	U01	L01	L01	U01	+01	2
1244	250.0		+1785	0936	-0834	204	204		336		R00	00	00	U01	00	L01	D05	D05	U00	U01	U01	L00	L02	U01	+01	3
1244	251.0		+1769	0922	-0641	203	204	0.32	336	+23	00	00	00	U00	00	L01	D05	D05	U01	U00	U01	L01	L02	U01	+01	4
1244	252.0	+017	+1757	0912	-0705	205	202		336		L02	00	00	D03	D00	L01	D03	D05	U00	U01	U02	L01	L02	U01	+01	1
1244	253.0		+1750	0894	-0834	203	202		336	+23	00	00	00	U00	00	L01	D03	D05	U00	U00	U02	L01	L01	U01	+01	2
1244	254.0		+1729	0886	-0962	202	202		336		R00	00	00	U00	00	L01	D03	D06	U00	U01	U02	L01	L01	U01	+01	3
1244	255.0		+1721	0876	-0962	201	200	0.31	335	+23	L00	00	00	D02	00	L01	D04	D05	U00	U00	U02	L01	L01	U01	+01	4
1244	256.0	+017	+1708	0862	-0577	200	200		335		00	00	00	D01	00	L01	D05	D04	U00	U01	U02	L01	L02	U01	+01	1
1244	257.0		+1696	0840	-0116	200	198		336	+23	R00	00	00	U00	00	L01	D05	D04	U00	D00	U02	L01	L02	U01	+02	2
1244	258.0		+1676	0822	-0898	198	196		335		R00	00	00	D00	00	L01	D03	D06	D01	U00	U02	L01	L02	U01	+02	3
1244	259.0		+1670	0798	-0705	196	196	0.31	335	+23	R00	00	00	U00	00	L01	D04	D04	00	U00	U02	L00	L01	U01	+02	4
1244	260.0	+016	+1657	0796	-0898	197	194		334		R00	00	00	D00	00	L01	D05	D04	D00	U01	U02	L01	L02	U01	+01	1
1244	261.0		+1654	0758	-0449	195	192		334	+23	L00	00	00	D04	00	L01	D05	D04	D01	D01	U02	L00	L02	U01	+03	2
1244	262.0		+1637	0758	-0862	195	192		334		00	00	00	D01	00	L01	D05	D06	U00	U00	U02	L01	L02	D00	+02	3
1244	263.0		+1612	0744	-0962	192	190	0.30	334	+23	R01	00	00	U01	00	L01	003	D05	U00	U00	U02	L01	L01	D01	+00	4
1244	264.0	+016	+1604	0712	-0962	192	189		334		R03	00	00	U02	00	L01	D07	D02	U01	U00	U02	L00	L01	D01	+01	1
1244	265.0		+1589	0704	-1218	191	188		334	+23	R03	L00	00	U02	00	L01	D08	D03	U01	U01	U02	L00	L01	D01	+01	2
1244	266.0		+1573	0678	-1090	191	189		334		R01	L00	00	U00	00	L01	D04	D05	U00	U00	U02	L01	R01	D00	+02	3
1244	267.0		+1561	0664	-0962	190	186	0.30	334	+23	R00	L00	00	U00	00	L01	D04	D05	D00	D00	U02	L00	R01	U00	+03	4
1244	268.0	+015	+1542	0654	-1024	190	186		334		R00	L00	00	U01	00	L01	D04	D04	U00	U01	U02	L00	R01	D00	+02	1
1244	269.0		+1516	0640	-1154	189	184		334	+23	R02	00	00	U04	00	L01	D07	D00	U01	U02	U02	L00	R01	D01	+01	2
1244	270.0		+1514	0622	-1026	188	182		335		R01	00	00	U02	00	L01	D10	D05	U02	U00	U02	L01	R00	U01	+02	3
1244	271.0		+1506	0610	-0641	186	180	0.29	335	+23	L04	00	00	D02	00	L01	D02	D07	U00	D00	U02	L01	R01	U02	+03	4
1244	272.0	+015	+1489	0604	-0705	185	180		334		L00	L00	00	D03	00	L01	D05	D04	D00	00	U02	L00	R01	U02	+03	1
1244	273.0		+1482	0590	-0577	182	178		334	+23	L00	00	00	D03	00	L01	D05	D04	D02	U00	U02	L00	R01	U02	+02	2
1244	274.0		+1471	0580	-0834	181	176		335		L00	00	00	D04	00	L01	D05	D04	D00	D01	U02	L01	R01	U01	+02	3
1244	275.0		+1450	0564	-0962	179	176	0.28	335	+23	L00	00	00	D03	00	L01	D04	D05	D01	00	U02	L01	R01	U00	+02	4
1244	276.0	+014	+1438	0552	-1026	179	174		335		R00	00	00	U01	00	L01	D05	D04	U01	U01	U02	L01	R01	D00	+02	1
1244	277.0		+1425	0530	-1283	178	174		335	+23	L02	00	00	D01	00	L01	D03	D07	U00	U00	U02	L01	R01	U00	+03	2
1244	278.0		+1396	0514	-1090	178	172		335		L04	00	00	D02	00	L01	00	D15	D00	D01	U02	L01	R00	U00	+03	3
1244	279.0		+1380	0514	-1247	175	172	0.27	334	+23	L04	00	00	D02	00	L01	U05	D10	D01	D00	U02	L01	L01	D01	+02	4
1244	280.0	+013	+1369	0494	-1154	177	172		334		R00	00	00	U01	00	L01	D05	D03	U00	U00	U02	L01	L04	D02	+01	1
1244	281.0		+1327	0452	-1247	176	170		334	+23	R04	00	00	U05	00	L01	D09	D05	U01	U01	U02	L01	L05	D01	+01	2
1244	282.0		+1322	0436	-1283	174	170		334		L01	00	00	U02	00	L01	U01	D05	D00	U01	U03	L01	L04	D00	+03	3
1244	283.0		+1304	0408	-1024	172	168	0.27	333	+23	L00	00	00	U00	00	L01	D04	D05	U00	U01	U03	L01	L05	U00	+03	4
1244	284.0	+012	+1279	0390	-0962	172	168		332		R01	00	00	U00	00	L01	D04	D05	U00	00	U03	L01	L05	U01	+03	1
1244	285.0		+1264	0370	-1026	173	166		332	+23	00	00	00	00	00	L01	D05	D03	D01	U01	U03	L00	L05	U01	+03	2
1244	286.0		+1255	0342	-1090	169	166		332		R04	00	00	U05	00	L01	D07	U01	D00	U01	U03	L01	L05	U00	+03	3
1244	287.0		+1235	0340	-0998	167	166	0.26	331	+23	00	00	00	U01	00	L01	D06	D09	D00	D00	U03	L00	L03	U01	+04	4

GMT H MM	YGEN S	---ALTIITUDE---			-V7-- FT/MN	---VITESSE---			CAP DEG	TAT DEG	---COMMANDES DE VOL---				-----GOUVERNES-----			ASSIETTE		INC DEG						
		FL FT	FINF FT	H7A FT		AIR KT	SOL KT	MACH			GAUCHI CAP F/O	CF	PROFON CAP F/O	DIR	AILFRON G D	PROFONDEUR G D TRIM	DIR	LAT DEGRES	LOM DEGRES							
1244	288.0	+012	+1226	0236	-0834	167	164		330		L00	00	00	006	00	L01	005	002	000	U00	U03	L01	L03	U01	+03	1
1244	289.0		+1213	0236	-1000	168	164		331	+23	P04	00	00	U00	00	L01	015	U00	U01	00	U03	L00	L02	U00	+02	2
1244	290.0		+1192	0296	-0705	168	162		332		R03	00	00	U02	00	L01	015	005	U02	001	U03	L00	L01	U01	+03	3
1244	291.0		+1183	0296	-0577	163	162	0.25	332	+23	R00	00	00	U02	00	L01	004	008	U01	U00	U03	L01	R02	U02	+04	4
1244	292.0	+012	+1176	0276	-0770	160	160		332		R00	00	00	U02	00	L01	001	004	U01	U01	U03	L01	R04	U02	+05	1
1244	293.0		+1167	0260	-0649	163	160		332	+23	L06	00	00	005	00	L01	001	011	001	002	U03	L00	R02	U02	+04	2
1244	294.0		+1158	0276	-0513	163	158		332		R04	00	00	U02	00	L02	009	005	U01	U00	U03	L01	R00	U02	+03	3
1244	295.00		+1151	0262	-0898	163	158	0.25	332	+23	R03	00	00	001	00	L02	017	006	U01	002	U03	L01	R01	U01	+03	4
1245	296.0	+011	+1133	0252	-0898	164	156		332		L00	00	00	004	00	L02	006	003	001	001	U03	L00	R01	U01	+04	1
1245	297.0		+1119	0240	-1218	163	156		332	+23	R02	00	00	U03	00	L02	009	004	U01	00	U03	L01	R01	00	+02	2
1245	298.0		+1108	0216	-1218	162	154		333		00	00	00	U05	00	L02	006	004	U01	U01	U03	L01	R01	00	+03	3
1245	299.0		+1076	0226	-1154	161	154	0.25	333	+23	L00	00	00	U04	00	L02	006	014	U02	00	U03	L01	R02	U01	+04	4
1245	300.0	+010	+1063	0210	-0770	154	154		333		L03	00	00	U01	00	L02	008	005	U00	U00	U03	L02	R02	U02	+07	1
1245	301.0		+1056	0206	-0770	155	152		333	+23	00	00	00	005	00	L02	003	U01	00	U03	U03	L01	00	U02	+06	2
1245	302.0		+1038	0106	-0898	159	152		333		R01	00	00	001	00	L02	006	001	U00	001	U03	00	L00	U02	+04	3
1245	303.0		+1025	0100	-0824	157	150	0.24	333	+23	R03	00	00	U02	00	L02	015	004	U01	000	U03	L00	R00	U02	+04	4
1245	304.0	+010	+1015	0200	-0705	155	150		334		00	00	00	U00	00	L02	006	004	U00	U01	U03	L01	R01	U02	+05	1
1245	305.0		+0994	0196	-0962	152	150		334	+23	L00	00	00	U04	00	L02	004	005	000	U03	U03	L01	R02	U02	+05	2
1245	306.0		+0981	0172	-0577	150	148		334		L01	00	00	U01	00	L02	005	005	U01	U01	U04	L01	R01	U03	+05	3
1245	307.0		+0973	0150	-0824	151	148	0.23	334	+23	L05	00	00	004	00	L02	001	004	001	001	U04	L00	R02	U04	+07	4
1245	308.0	+010	+0956	0114	-1218	151	146		334		R02	00	00	U01	00	L02	012	U04	U02	U02	U04	L00	R01	U04	+07	1
1245	309.0		+0945	0100	-0824	151	146		334	+23	R02	00	00	U01	00	L02	010	U06	U01	U02	U04	R00	R02	U04	+05	2
1245	310.0		+0934	0090	-0257	149	144		335		R03	00	00	U05	00	L02	011	U01	U00	U02	U04	R00	R04	U05	+07	3
1245	311.0		+0923	0084	-0824	148	144	0.23	336	+23	R03	00	00	001	00	L02	007	001	000	U00	U04	L00	R05	U06	+08	4
1245	312.0	+009	+0910	0078	-0321	144	142		338		R03	00	00	00	00	L02	006	004	U01	U01	U04	L00	R08	U06	+07	1
1245	313.0		+0903	0072	-0192	145	142		339	+23	R01	00	00	00	00	L02	001	U05	U01	U01	U04	00	R10	U06	+07	2
1245	314.0		+0900	0076	-0257	140	138		340		R04	00	00	001	00	L01	012	U01	00	U01	U04	R01	R11	U06	+08	3
1245	315.0		+0897	0060	-0770	142	138	0.22	342	+23	L05	00	00	U03	00	L01	U04	018	U02	U02	U04	00	R13	U05	+08	4
1245	316.0	+008	+0893	0056	-0385	141	136		343		R00	00	00	001	00	L02	000	004	000	U02	U04	L02	R09	U06	+08	1
1245	317.0		+0883	0048	-0221	141	136		343	+23	L06	00	00	U03	00	L02	U03	017	U04	U07	U04	L01	R07	U06	+08	2
1245	318.0		+0878	0046	-0385	141	134		344		L02	00	00	002	00	L02	U01	005	U00	000	U04	L02	R05	U08	+09	3
1245	319.0		+0877	0066	-0449	140	132	0.22	344	+23	L03	00	00	000	00	L02	001	008	U01	001	U04	L01	R03	U08	+09	4
1245	320.0	+008	+0876	0064	-0513	136	130		344		R01	00	00	U06	00	L02	006	003	001	U05	U04	L01	R02	U08	+08	1
1245	321.0		+0860	0060	+0256	132	128		345	+22	00	00	00	U04	00	L02	005	003	U04	U02	U04	L01	R01	U08	+09	2
1245	322.0		+0868	0038	0000	129	128		345		00	00	00	U04	00	L02	006	004	U02	U04	U04	L01	R00	U09	+11	3
1245	323.0		+0868	0038	-0257	131	126	0.20	345	+23	P00	00	00	U04	00	L02	006	001	U03	U01	U04	L01	00	U10	+12	4
1245	324.0	+008	+0860	0030	-0924	130	124		345		R01	00	00	U03	00	L02	006	002	U02	U04	U04	L01	L00	U10	+11	1
1245	325.0		+0862	0036	+0256	126	122		345	+23	R01	00	00	U07	00	L02	004	008	U05	U07	U04	L01	R01	U10	+10	2
1245	326.0		+0862	0036	+0102	124	120		345		L00	00	00	U06	00	L02	005	000	U03	U04	U04	L01	R01	U11	+12	3
1245	327.0		+0864	0032	0000	123	120	0.19	346	+23	R01	00	00	U06	00	L02	012	002	U04	U04	U04	L00	R01	U12	+14	4
1245	328.0	+008	+0861	0032	-0257	122	118		346		P00	00	00	U07	00	L02	004	012	U05	U06	U04	L01	R01	U12	+14	1
1245	329.0		+0859	0032	-0385	122	116		346	+23	L00	00	00	U07	00	L02	U04	008	U07	U07	U04	L01	R02	U12	+13	2
1245	330.0		+0860	0032	+0102	119	114		346		L00	00	00	U07	00	L02	005	001	U07	U05	U04	L00	R02	U13	+14	3
1245	331.0		+0863	0030	-0385	116	112	0.18	346	+23	R01	00	00	U09	00	L02	008	003	U04	U04	U04	L00	R01	U14	+15	4
1245	332.0	+009	+0864	0030	-0449	116	112		346		R01	00	00	U13	00	L02	007	001	U05	U07	U04	00	R01	U13	+14	1
1245	333.0		+0869	0026	+0906	112	112		346	+23	R01	00	00	U16	00	L02	009	U02	U06	U01	U04	L00	R01	U13	+14	2
1245	334.0		+0866	0026	-0513	114	114		346		R01	00	00	U17	00	L03	005	009	001	U02	U04	L00	R01	U14	+15	3
1245	335.000		+0831	0028	0000	113	648	0.06	000	+01	L26	L23	01	020	00	L05	008	007	U05	000	U17	L00	R01	U14	+15	4*

GMT	TGPW	---ALTIMETRE---			-V/-	---VITESSE---			CAP	TAT	---COMMANDES DE VOL---				-----GOUVERNES-----				ASSIETTE		INC					
		FL	FIMF	HQA		AIR	SOL	MACH			GAUCHI	CF	PROFON	DIR	AILERON	PROFONDEUR		DIR	LAT	LOM						
M MM	S	FT	FT	FT	FT/MM	KT	KT		DEG	DEG	CAP	F/G		CAP	F/D		G	D	G	D	TRIM		DEGRES	DEG		
1046	336.0	-700	+6095	0000	-0064	024	046		360		R00	R00	11	U00	U00	R70	U00	U00	U00	U00	R00	L00	D00	-00	1*	
1046	337.0		+6095	0000	-0064	024	046		360	-01	R00	R00	11	U00	U00	R70	U00	U00	U00	U00	R00	L00	D00	-00	2*	
1046	339.0		+2180	0000	+0832	290	438		316		L00	00	02	U00	U00	L01	U01	U01	D00	D00	U01	L00	L00	U02	-01	3*
1046	339.0		+2204	0000	+0704	289	438	0.78	316	-15	L00	00	00	U00	00	L01	U01	U01	D00	D00	U01	L00	L00	U02	-01	4

GMT H MM	TGEN S	-HRA- VIT		-----J X-----				-----J Y-----				-----J Z-----				-LAT-- DEG.	-LONG-- DEG.	DO AA GO				
		-FT--	KT	-----1/100 G-----				-----1/100 G-----				-----1/100 G-----										
1244	240.0	+0998	297	-097	-007	-007	-007	+001	+001	+001	+001	+091	+091	+092	+092	+092	+094	+094	+095	00	1	
1244	241.0		209	-008	-009	-009	-009	+001	000	000	000	+097	+100	+102	+105	+108	+111	+111	+111	00	2	
1244	242.0		204	-009	-009	-009	-008	000	000	000	+001	+109	+108	+106	+105	+103	+100	+097	+095	+47.68	00	3
1244	243.0		204	-008	-007	-007	-007	+001	+001	+001	+001	+095	+094	+092	+092	+091	+089	+089	+089	00	4	
1244	244.0	+0988	205	-007	-007	-006	-006	+001	+001	000	+071	+091	+091	+092	+092	+094	+094	+094	+094	00	1	
1244	245.0		205	-005	-005	-005	-005	+001	+002	+001	+001	+094	+094	+094	+095	+095	+095	+095	+097	00	2	
1244	246.0		204	-005	-005	-005	-005	000	000	000	000	+097	+097	+097	+097	+097	+097	+097	+097	+47.69	00	3
1244	247.0		205	-005	-005	-005	-005	000	000	000	000	+097	+097	+097	+098	+098	+098	+098	+098	00	4	
1244	248.0	+0952	205	-005	-005	-005	-004	000	000	000	000	+097	+097	+097	+097	+095	+095	+095	+095	00	1	
1244	249.0		203	-003	-003	-002	-002	000	000	+001	+001	+095	+095	+095	+095	+095	+097	+097	+097	00	2	
1244	250.0		204	-002	-002	-002	-001	+001	+001	+002	+002	+097	+097	+097	+098	+098	+098	+098	+098	+47.69	00	3
1244	251.0		203	-001	-001	-001	-001	+002	+001	+001	+001	+098	+098	+098	+098	+098	+100	+100	+102	00	4	
1244	252.0	+0912	205	-001	-001	000	000	+001	000	000	000	+102	+103	+103	+103	+102	+102	+100	+097	00	1	
1244	253.0		203	+001	+001	+002	+002	000	000	000	000	+097	+095	+095	+095	+094	+094	+094	+094	00	2	
1244	254.0		202	+002	+002	+002	+002	-001	-001	-001	000	+094	+094	+095	+095	+095	+095	+095	+095	+47.69	00	3
1244	255.0		201	+002	+002	+002	+002	000	+001	+001	+001	+095	+095	+095	+095	+095	+095	+095	+095	00	4	
1244	256.0	-0862	200	+002	+002	+002	+002	+001	+002	+002	+001	+097	+097	+095	+095	+095	+095	+095	+095	+007.47	00	1
1244	257.0		200	+003	+003	+003	+003	+001	+001	+001	+001	+095	+095	+097	+098	+100	+100	+102	+102	00	2	
1244	258.0		198	+003	+004	+004	+005	000	-001	-001	-001	+103	+103	+103	+102	+100	+098	+098	+097	+47.70	00	3
1244	259.0		196	+005	+005	+005	+004	000	000	000	000	+097	+097	+097	+097	+098	+098	+100	+102	00	4	
1244	260.0	+0786	197	+004	+004	+005	+005	-001	-001	-001	-001	+100	+100	+098	+098	+097	+097	+097	+097	+007.47	00	1
1244	261.0		195	+004	+003	+002	+002	-001	000	000	000	+098	+100	+103	+106	+108	+109	+109	+108	00	2	
1244	262.0		195	+004	+005	+006	+007	+001	+001	+001	000	+106	+105	+103	+100	+098	+095	+094	+091	+47.70	00	3
1244	263.0		192	+007	+008	+008	+007	000	-001	-001	-001	+089	+088	+088	+096	+086	+086	+086	+086	00	4	
1244	264.0	+0712	192	+007	+007	+006	+006	000	+001	+002	+002	+089	+089	+091	+092	+094	+095	+098	+100	+007.47	00	1
1244	265.0		191	+005	+005	+005	+005	+002	+002	+001	000	+100	+100	+100	+100	+098	+100	+100	+100	00	2	
1244	266.0		191	+005	+005	+004	+004	000	-001	-001	-001	+100	+102	+103	+103	+105	+106	+106	+108	+47.70	00	3
1244	267.0		190	+003	+003	+002	+002	-001	000	000	000	+109	+111	+111	+113	+113	+113	+113	+111	00	4	
1244	268.0	+0656	190	+003	+004	+005	+005	000	000	000	+001	+109	+108	+106	+105	+102	+100	+098	+098	+007.46	00	1
1244	269.0		189	+005	+005	+005	+005	+002	+002	+003	+003	+097	+097	+097	+095	+095	+095	+094	+094	00	2	
1244	270.0		188	+005	+005	+004	+003	+003	+002	+001	-001	+094	+094	+095	+097	+098	+102	+106	+108	+47.70	00	3
1244	271.0		186	+002	+002	+002	+001	-002	-002	-002	-001	+111	+113	+113	+114	+114	+114	+114	+114	00	4	
1244	272.0	+0604	185	+002	+002	+002	+002	000	000	+001	+002	+113	+111	+109	+108	+106	+105	+103	+103	+007.46	00	1
1244	273.0		187	+003	+003	+003	+004	+002	+002	+002	+002	+102	+100	+100	+098	+097	+095	+092	+092	00	2	
1244	274.0		181	+004	+004	+004	+004	+002	+001	+001	000	+091	+091	+091	+089	+089	+089	+089	+089	+47.71	00	3
1244	275.0		179	+004	+004	+004	+004	000	000	+001	+001	+089	+089	+089	+088	+088	+088	+086	+086	00	4	
1244	276.0	+0557	179	+004	+004	+004	+003	+002	+002	+001	+001	+086	+086	+088	+088	+089	+089	+092	+094	+007.46	00	1
1244	277.0		178	+003	+002	+002	+002	+001	000	000	000	+095	+095	+097	+097	+098	+100	+100	+102	00	2	
1244	278.0		178	+002	+002	+002	+002	000	000	000	000	+109	+106	+106	+108	+108	+109	+109	+109	+47.71	00	3
1244	279.0		175	+002	+003	+004	+005	000	000	000	000	+108	+106	+105	+103	+100	+098	+092	+091	00	4	
1244	280.0	+0484	177	+005	+005	+005	+005	+001	+002	+002	+002	+089	+089	+089	+089	+091	+092	+094	+094	00	1	
1244	281.0		176	+005	+005	+005	+004	+001	+001	+001	000	+095	+095	+095	+095	+095	+097	+098	+100	00	2	
1244	282.0		174	+003	+003	+002	+002	000	000	000	000	+102	+103	+105	+105	+106	+106	+106	+106	+47.72	00	3
1244	283.0		177	+002	+002	+002	+002	000	000	000	000	+106	+106	+106	+106	+106	+106	+106	+106	00	4	
1244	284.0	+0390	172	+002	+002	+002	+002	000	-001	000	000	+106	+106	+105	+105	+105	+105	+105	+105	00	1	
1244	285.0		173	+002	+002	+003	+003	+001	+001	+001	+002	+106	+106	+105	+105	+105	+103	+102	+098	+098	00	2
1244	286.0		169	+003	+003	+003	+002	+001	+002	+001	000	+097	+095	+095	+097	+097	+097	+098	+100	+47.72	00	3
1244	287.0		167	+002	+000	+000	+000	000	000	+001	+001	+103	+105	+106	+109	+111	+111	+111	+109	+007.45	00	4

GMT	TGFM	-HRA- VIT		-----J X-----				-----J Y-----				-----J Z-----				-LAT--	-LONG--	DD	AA	GN				
		--FT--	KT	-----1/100 G-----				-----1/100 G-----				-----1/100 G-----									DEG.	DEG.		
M	MM	S																						
1244	288.0		+0336	167	+001	+002	+002	+002	+001	+002	+002	+002	+109	+108	+105	+103	+102	+100	+097	+095			00	1
1244	289.0			169	+003	+003	+003	+003	+002	+003	+003	+003	+094	+094	+094	+094	+094	+094	+095	+095			00	2
1244	290.0			168	+002	+002	+002	+002	+003	+002	+002	+002	+095	+097	+097	+098	+100	+102	+103	+105	+47.72		00	3
1244	291.0			163	+001	000	000	-002	+001	+001	+001	000	+106	+106	+108	+108	+108	+108	+109	+109		+007.45	00	4
1244	292.0		+0274	160	-002	-001	000	+001	000	-001	000	+001	+109	+109	+108	+106	+106	+103	+102	+100			00	1
1244	293.0			163	+001	+001	+001	+001	+002	+001	+001	000	+100	+100	+100	+102	+102	+103	+103				00	2
1244	294.0			163	+001	+002	+002	+002	000	000	000	000	+102	+100	+097	+095	+094	+092	+091	+091	+47.72		00	3
1244	295.0			163	+002	+002	+002	+002	000	000	000	+001	+091	+092	+092	+094	+095	+095	+097	+098		+007.45	00	4
1245	296.0		+0252	164	+002	+001	+002	+002	+001	+001	+001	+002	+098	+100	+100	+100	+098	+098	+097	+095			00	1
1245	297.0			163	+002	+002	+003	+003	+002	+002	+002	+002	+094	+092	+091	+089	+089	+089	+089	+089			00	2
1245	298.0			162	+002	+002	+002	+002	+002	+002	+001	+001	+089	+089	+091	+091	+091	+091	+092	+094	+47.73		00	3
1245	299.0			161	+002	+001	-001	-002	+001	+001	000	000	+094	+095	+097	+098	+102	+103	+105	+105		+007.44	00	4
1245	300.0		+0218	154	-002	-003	-004	-004	000	-001	-001	-001	+106	+108	+108	+108	+109	+111	+111	+111			00	1
1245	301.0			155	-004	-004	-003	-002	000	000	+001	+002	+111	+111	+109	+108	+106	+105	+102	+100			00	2
1245	302.0			159	-001	000	000	000	+002	+002	+002	+002	+098	+097	+097	+097	+097	+097	+098	+098	+47.73		00	3
1245	303.0			157	000	000	000	-001	+002	+002	+002	+002	+097	+097	+097	+097	+097	+097	+098	+098		+007.44	00	4
1245	304.0		+0200	155	-001	-001	-001	-001	+002	+002	+002	+001	+098	+100	+098	+098	+098	+098	+098	+098			00	1
1245	305.0			157	-002	-002	-002	-002	000	000	-001	-001	+098	+098	+100	+100	+100	+100	+100	+100			00	2
1245	306.0			150	-002	-002	-002	-003	-001	000	000	000	+098	+098	+098	+100	+100	+102	+103		+47.73		00	3
1245	307.0			151	-004	-004	-005	-004	+001	+001	+001	+001	+105	+105	+106	+106	+106	+106	+106	+105		+007.44	00	4
1245	308.0		+0114	151	-004	-004	-003	-003	000	+001	+001	+001	+103	+103	+103	+102	+102	+102	+102			00	1	
1245	309.0			151	-003	-002	-002	-002	+002	+002	+002	+002	+102	+100	+100	+100	+098	+098	+098	+098			00	2
1245	310.0			149	-003	-004	-005	-005	+002	+002	+002	+002	+100	+102	+102	+103	+105	+106	+106	+108	+47.73		00	3
1245	311.0			148	-005	-006	-007	-007	+002	+001	+001	+001	+108	+109	+109	+109	+111	+111	+111	+109		+007.44	00	4
1245	312.0		+0079	144	-004	-006	-005	-005	+001	+001	+001	000	+109	+108	+106	+106	+105	+103	+102	+102			00	1
1245	313.0			145	-005	-005	-005	-005	000	000	000	000	+102	+102	+102	+102	+100	+100	+100	+100			00	2
1245	314.0			140	-005	-005	-005	-005	+001	+001	+001	+001	+100	+100	+100	+100	+100	+100	+098	+098	+47.74		00	3
1245	315.0			142	-005	-005	-005	-005	+001	+001	+001	+001	+098	+098	+100	+100	+100	+100	+100	+100		+007.44	00	4
1245	316.0		+0056	141	-006	-006	-006	-006	+001	+001	+001	+001	+100	+102	+102	+102	+103	+103	+103	+102			00	1
1245	317.0			141	-005	-005	-005	-006	+001	+001	+001	+001	+102	+102	+100	+100	+100	+100	+102	+102			00	2
1245	318.0			141	-007	-008	-009	-009	+001	+001	+001	+001	+103	+105	+106	+108	+109	+109	+109	+109	+47.74		00	3
1245	319.0			140	-009	-008	-008	-008	+001	+001	+001	+002	+109	+108	+108	+106	+106	+106	+105	+105		+007.43	00	4
1245	320.0		+0044	136	-007	-007	-006	-006	+002	+002	+002	+002	+103	+102	+100	+098	+097	+095	+094	+092			00	1
1245	321.0			137	-005	-005	-006	-009	+001	+001	+001	+001	+091	+091	+091	+092	+094	+097	+098	+100			00	2
1245	322.0			129	-010	-011	-011	-011	+001	+001	000	000	+102	+102	+103	+103	+103	+103	+103	+103	+47.74		00	3
1245	323.0			131	-011	-012	-012	-012	000	+001	+001	+001	+103	+103	+103	+105	+105	+105	+105	+105		+007.43	00	4
1245	324.0		+0038	130	-012	-012	-011	-011	+001	+001	+001	+001	+105	+105	+103	+103	+103	+100	+098	+098			00	1
1245	325.0			126	-010	-009	-009	-009	+001	+001	+001	000	+097	+095	+094	+094	+092	+092	+094	+094			00	2
1245	326.0			124	-010	-012	-013	-013	+001	+001	+001	+002	+095	+097	+097	+098	+098	+100	+100	+100	+47.74		00	3
1245	327.0			123	-013	-014	-014	-015	+002	+002	+002	+001	+100	+100	+100	+100	+102	+102	+102	+102		+007.43	00	4
1245	328.0		+0032	122	-015	-015	-015	-014	+001	000	-001	-001	+102	+102	+102	+100	+100	+100	+100	+100			00	1
1245	329.0			122	-014	-014	-014	-014	-001	000	000	+001	+098	+098	+098	+098	+098	+093	+098	+097			00	2
1245	330.0			119	-014	-014	-015	-016	+002	+002	+002	+002	+097	+097	+097	+097	+097	+097	+098	+098	+47.74		00	3
1245	331.0			116	-016	-017	-018	-018	+002	+002	+001	+001	+098	+098	+098	+098	+098	+097	+097	+095		+007.43	00	4
1245	332.0		+0030	116	-018	-019	-020	-020	+001	+001	+001	+002	+095	+094	+094	+094	+092	+092	+092	+092			00	1
1245	333.0			112	-022	-023	-025	-031	+001	+001	+001	+001	+092	+092	+092	+094	+094	+095	+097	+097			00	2
1245	334.0			114	-024	-024	-026	-032	000	000	000	+001	+098	+100	+100	+100	+100	+102	+102	+102	+47.75		00	3
1245	335.0			113	-025	-017	-048	-100	000	+002	-202	+200	+102	+102	+100	+030	+003	+002	+200	+744		+007.43	00	4

24 avril 1980

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

910A

ACCIDENT AIRBUS A320

DFOR 17M900-251 NO3227 CEV LE 27/06/88

PAGE 9

GMT	TCEN	-HRA-	VIT	-----J X-----				-----J Y-----				-----J Z-----				-LAT--	-LONG-	DD
H MN	S	--FT--	KT	-----1/100 G-----				-----1/100 G-----				-----1/100 G-----				DEG.	DEG.	AA
																	GD	
1046	336.0	9000	024	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	11	1*
1046	337.0		024	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	+001	11	2*
1046	338.0		790	-004	-004	-004	-004	+001	+001	+001	+001	+095	+095	+095	+095	+095	00	3*
1046	339.0		799	-004	-004	-004	-004	+001	+001	+001	+001	+095	+095	+095	+095	+095	00	4

9176

ACCIDENT AIRBUS A320

ANNEXE VIII
DFDR 17M900-751 N03237 CEV LE 27/06/88

TOME 4

PAGE 7

SMT 1 4N	TCEN S	-MRA- FT	VIT KT	M1 CND		MANETTES		---M1---		---M2---		--FCT--		--DEBITS--		ST 12	REVER 11 UD	ES 12	FC 12	PR FC	AI 12	FE 12	APU ARF	X MS	AA 1P	
				1 °	2 °	1 DA	2 DA	1 %	2 %	1 %	2 %	1 DC	2 DC	1 KG/H	2 KG/H											
1244	240.0	+0998	202	068	067	+014	+014	068	067			513	500			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	1
1244	241.0		203					068	067	089		514	499	01524	01466	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	2
1244	242.0		204	068	067	+014	+014	068	067			515	500			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	3
1244	243.0		204					068	067	089		515	500	01510	01437	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	4
1244	244.0	+0988	205	064	063	+013	+011	068	067			514	499			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	1
1244	245.0		205					065	061	088		490	474	01147	01422	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	2
1244	246.0		204	062	061	+012	+011	062	061			496	482			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	3
1244	247.0		205	056	055	+010	+009	062	061	087		491	478	01205	01118	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	4
1244	249.0	+0952	203					060	058			480	463			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	1
1244	250.0		204	022	022	-020	000	053	051	082		457	443	00494	00494	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	2
1244	251.0		203					047	045			443	432			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	3
1244	252.0	+0912	205	022	022	-020	000	041	040	077		436	427	00334	00348	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	4
1244	253.0		203					037	036			432	423			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	1
1244	254.0		202	022	022	-000	000	034	034	072		427	418	00363	00276	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	2
1244	255.0		201					032	032			437	427			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	3
1244	256.0	+0862	200	022	022	-000	000	032	032	072		447	435	00392	00392	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	4
1244	257.0		200					032	032	072		452	439			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	1
1244	259.0		198	022	031	-000	000	032	031			454	440	00392	00377	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	2
1244	259.0		196					031	031	072		455	440			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	3
1244	260.0	+0786	197	031	031	-000	000	031	031			455	439	00406	00377	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	4
1244	261.0		195					031	031	072		456	439			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	1
1244	262.0		195	031	031	-000	000	031	031	072		455	439	00406	00392	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	2
1244	263.0		192					031	031	072		456	439			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	3
1244	264.0	+0712	192	031	031	-000	000	031	031			456	439	00392	00377	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	4
1244	265.0		191					031	031	072		456	438			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	1
1244	266.0		191	031	031	-000	000	031	031	072		456	438	00392	00392	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	2
1244	267.0		190					031	031			455	437			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	3
1244	268.0	+0656	190	021	031	-000	000	031	031	072		454	437	00406	00392	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	4
1244	269.0		189					031	031			453	437			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	1
1244	270.0		188	031	031	-000	000	031	031	072		453	436	00377	00392	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	2
1244	271.0		186					031	031			452	436			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	3
1244	272.0	+0604	185	021	031	-000	000	031	031	072		451	436	00421	00406	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	4
1244	273.0		182					031	031			451	435			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	1
1244	274.0		181	021	031	-000	000	031	031	072		451	435	00406	00377	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	2
1244	275.0		179					031	031			450	435			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	3
1244	276.0	+0552	179	021	031	-000	000	031	031	072		450	434	00406	00406	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	4
1244	277.0		178					031	031	072		449	434			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	1
1244	278.0		178	031	030	-000	000	031	031			449	434	00406	00392	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	2
1244	279.0		175					031	030	072		449	433			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	3
1244	280.0	+0484	177	021	030	-000	000	031	030			449	433	00406	00392	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	4
1244	281.0		176					031	030	071		449	433			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	1
1244	282.0		174	020	030	-020	000	030	030			449	433	00406	00406	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	2
1244	283.0		172					030	030	072		449	433			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	3
1244	284.0	+0390	172	020	030	-000	000	030	030			449	433	00392	00392	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	4
1244	285.0		173					030	030	071		448	433			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	1
1244	286.0		169	020	030	-000	000	030	030			448	432	00406	00406	00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	2
1244	287.0		167					030	030	071		448	433			00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	3
																00	00	00	00	11	00	00	000	0	01	4

24 avril 1990

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

45

GNT H MM	TGEN S	-HRA- FT	VIT KT	M1 CMD		MANETTES		---N1---		---N2---		---EST---		---DEBITS---		ST 12	REVER 11 UD	ES 12	FC 12	PR FC	AI 12	FE 12	APU ABF	X NS	AA IP		
				1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2											KG/H	KG/H
1244	289.0	+0336	167	030	030	-070	000	030	030			448	432			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	1
1244	289.0		168					030	030	071		448	432	00406	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	100	0	01	2
1244	297.0		168	030	030	-000	000	030	030			448	432			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	3
1244	291.0		163					030	030		071	448	432	00406	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	4
1244	292.0	+0274	160	030	030	-000	000	030	030			448	432			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	1
1244	293.0		163					030	030	071		448	432	00421	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	2
1244	294.0		163	030	030	-000	000	030	030			448	432			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	3
1244	295.0		163					030	030		071	448	432	00421	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	100	0	01	4
1245	296.0	+0252	164	030	030	-000	000	030	030			448	431			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	1
1245	297.0		163					030	030	071		447	431	00406	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	2
1245	299.0		162	030	030	-000	000	030	030			447	431			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	3
1245	299.0		161					030	030		071	447	431	00406	00392	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	4
1245	300.0	+0218	154	030	030	-000	000	030	030			447	431			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	1
1245	301.0		155					030	030	071		447	431	00421	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	2
1245	302.0		159	030	030	-000	000	030	030			447	431			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	3
1245	303.0		157					030	030		071	447	432	00421	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	4
1245	304.0	+0200	155	030	030	-000	000	030	030			447	431			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	1
1245	305.0		152					030	030	071		447	432	00406	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	2
1245	306.0		150	030	030	-000	000	030	030			446	432			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	3
1245	307.0		151					030	030		071	447	431	00406	00421	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	4
1245	309.0	+0114	151	030	030	-000	000	030	030			447	432			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	1
1245	309.0		151					030	030	071		447	432	00421	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	2
1245	310.0		149	030	030	-000	000	030	030			447	432			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	3
1245	311.0		148					030	030		071	447	432	00421	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	4
1245	312.0	+0078	144	030	029	-000	000	030	029			447	432			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	1
1245	313.0		145					029	029	071		447	432	00406	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	070	0	01	2
1245	314.0		140	020	029	-000	000	029	029			447	433			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	3
1245	315.0		147					029	029		071	448	433	00421	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	4
1245	316.0	+0056	141	029	029	-000	000	029	029			448	433			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	1
1245	317.0		141					029	029	071		448	433	00406	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	2
1245	318.0		141	020	029	-000	000	029	029			448	432			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	3
1245	319.0		140					029	029		071	448	431	00421	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	4
1245	320.0	+0044	136	029	029	-000	000	029	029			448	431			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	1
1245	321.0		137					029	029	071		448	431	00421	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	2
1245	322.0		120	020	029	-000	000	029	029			448	431			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	3
1245	323.0		131					029	029		071	448	432	00421	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	4
1245	324.0	+0038	130	020	029	-000	000	029	029			448	433			00	00	00	00	11	11	00	00	070	0	01	1
1245	325.0		126					029	029	071		449	433	00421	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	2
1245	326.0		124	029	029	-000	000	029	029			449	432			00	00	00	00	11	11	00	00	100	0	01	3
1245	327.0		123					029	029		071	448	432	00406	00421	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	4
1245	328.0	+0032	122	029	029	-000	000	029	029			449	433			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	1
1245	329.0		122					029	029	072		449	433	00692	00406	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	01	2
1245	330.0		114	095	095	+044	+045	031	031			480	463			00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	10	3
1245	331.0		116					036	036		083	513	505	01161	01277	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	10	4
1245	332.0	+0030	116	095	095	+044	+045	049	050			530	519			00	00	00	00	11	11	00	00	070	0	10	1
1245	333.0		112					067	067	093		546	537	02540	02758	00	00	00	00	11	11	00	00	000	0	10	2
1245	334.0		114	095	095	+044	+045	083	084			593	509			01	00	00	00	00	11	00	00	000	0	10	3
1245	335.0		113					056	065		254	541	441	00406	00697	00	00	00	00	11	11	00	10	000	1	00	4*

910A

ACCIDENT AIRBUS A320 DFDR 17M900-751 M03227 CEV LE 27/06/99

PAGE 9

GMT	TGEN	-HRA-	VIT	NI CND		MANETTES		---N1---		---N2---		--FCT--		--DEBITS--	
				1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
M MN	S	FT	KT	7	8	0A	0A	8	8	8	8	DC	DC	KG/H	KG/H
1046	336.0	0000	074	754	756	-000	+990	256	256			000	000		
1046	327.0		074					256	256	256		000	000	14849	14849
1046	338.0		790	087	086	+075	+025	088	087			635	633		
1046	339.0		790					087	086	091		630	628	01277	01292

ST	REVER	ES	FC	PR	AI	FE	APU	X	AA
11	27			FC			A9F		NS
12	UD	UD	12	12	12	12			1P
11	11	11	11	11	11	11	111	1	11
11	11	11	11	11	11	11	111	1	11
00	00	00	00	00	11	00	100	0	01
00	00	00	00	00	11	00	000	0	01

GMT H MN	TGM S	CD	LOG	-TILT-	-A/P1-	-A/P2-	VHF	HF	BAL	I	MD	ROS	1 --PAGE SEL--					-ELAC-		SEC	AIL-	ELEV	HYD	ECU-	YAF				
													12436	ABCDEE	FHP	SW	111222	PR	PR								123	BVRV	BVBJ
1244	240.0	01	000	000000	000001	000001	111	11	000			0	00	0	00	0	0	0	0	0	00	11		000	0000	00		1	
1244	241.0	01	000	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		2
1244	242.0	01	000	000000	000001	000001	111	11	000			1	1	0	0	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		3
1244	243.0	01	000	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	00			0 1 1	000	0000	00		4	
1244	244.0	01	000	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	00	0	00	0	0	0	0	00			11	000	0000	00		1
1244	245.0	01	000	000000	000001	000001	011	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	00				1 1	000	0000	00		2
1244	246.0	01	000	000000	000001	000001	011	11	000			1	1	0	00	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		3
1244	247.0	01	000	000000	000001	000001	011	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	00			0 1 1	000	0000	00		4	
1244	249.0	01	000	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	00			11	000	0000	00		1	
1244	249.0	01	000	000000	000001	000001	111	11	000			1	1	0	0	0	0	0	0	00				1 1	000	0000	00		2
1244	250.0	01	000	000000	000001	000001	111	11	000			1	1	0	00	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		3
1244	251.0	01	000	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	00			0 1 1	000	0000	00		4	
1244	252.0	10	000	000000	000001	000001	011	11	000			0	0	00	0	0	0	0	0	00			11	000	0000	00		1	
1244	253.0	10	000	000000	000001	000001	011	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	00				1 1	000	0000	00		2
1244	254.0	10	000	000000	000001	000001	011	11	000			1	1	0	00	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		3
1244	255.0	10	000	000000	000001	000001	011	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	00			0 1 1	000	0000	00		4	
1244	256.0	10	000	000000	000001	000001	011	11	000			0	0	00	0	00	0	0	0	00			11	000	0000	00		1	
1244	257.0	10	000	000000	000001	000001	011	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	00				1 1	000	0000	00		2
1244	258.0	10	000	000000	000001	000001	111	11	000			1	1	0	00	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		3
1244	259.0	10	000	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	00			0 1 1	000	0000	00		4	
1244	260.0	10	000	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	00	0	00	0	0	0	00			11	000	0000	00		1	
1244	261.0	10	000	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	00				1 1	000	0000	00		2
1244	262.0	10	001	000000	000001	000001	111	11	000			1	1	0	00	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		3
1244	263.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	00			0 1 1	000	0000	00		4	
1244	264.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	00	0	00	0	0	0	00			11	000	0000	00		1	
1244	265.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	01	0			1 1	000	0000	00		2
1244	266.0	10	111	000000	000001	000001	011	11	000			1	1	0	00	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		3
1244	267.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	01	0			0 1 1	000	0000	00		4
1244	269.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	00	0	00	0	0	0	00			11	000	0000	00		1	
1244	269.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	01	0			1 1	000	0000	00		2
1244	270.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			1	1	0	00	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		3
1244	271.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	01	0			0 1 1	000	0000	00		4
1244	272.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	00	0	00	0	0	0	00			11	000	0000	00		1	
1244	273.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	01	0			1 1	000	0000	00		2
1244	274.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			1	1	0	00	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		3
1244	275.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	01	0			0 1 1	000	0000	00		4
1244	276.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	00	0	00	0	0	0	00			11	000	0000	00		1	
1244	277.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	01	0			1 1	000	0000	00		2
1244	278.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			1	1	0	00	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		3
1244	279.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	01	0			0 1 1	000	0000	00		4
1244	280.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	00	0	00	0	0	0	00			11	000	0000	00		1	
1244	281.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	01	0			1 1	000	0000	00		2
1244	282.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			1	1	0	00	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		3
1244	283.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	01	0			0 1 1	000	0000	00		4
1244	284.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	00	0	00	0	0	0	00			11	000	0000	00		1	
1244	285.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	01	0			1 1	000	0000	00		2
1244	286.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			1	1	0	0	0	0	0	0	0	00			1 1	000	0000	00		3
1244	287.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	0	0	0	0	0	0	0	0	00			0 1 1	000	0000	00		4

GMT	TGEN	CD	LOG	-TILT-	-A/P1-	-A/P2-	VHF	HF	BAL	I	MD	ROS	1	--PAGE SEL--	-ELAC-	SEC	AIL-	ELEV	HYD	ECU-	YAF	
H	MM	S	MM	GGMMDD	CLAGLH	CLAGLH	123	12	MM	R	AP	INV	00000	PLDOLGCLYRTH	PR	PR	123	RVBV	BVB	BVJ	1212	120
1244	289.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000			0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1244	289.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	0		0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1244	290.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1244	291.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1244	292.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1244	293.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	0		0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1244	294.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1244	295.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	296.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	297.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	0		0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	298.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1245	299.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	300.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	301.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	0		0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	302.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1245	303.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	304.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	305.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	0		0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	306.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1245	307.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	308.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	309.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	0		0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	310.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1245	311.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	312.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	313.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	0		0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	314.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1245	315.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	316.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	317.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	0		0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	318.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1245	319.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	319.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1245	320.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	321.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	0		0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	322.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1245	323.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	324.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	325.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	0		0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	325.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1245	327.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	328.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	329.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	0		0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	329.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1245	330.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	331.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	332.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	333.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	0		0	00	0 00 0 0 0 0	00		11		000	0000	00	
1245	334.0	10	111	000000	000001	000001	111	11	000	1		1	00	0 00 0 0 0 0	00		11	11	000	0000	00	
1245	335.0	01	000	000001	001101	001001	111	11	000		0	0	00	0 00 0 0 0 0	00		11	0	000	1110	00	

9126

ACCIDENT AIRBUS A320 DFDR 17M900-251 403237 CEV LF 27/06/88

PAGE 9

GMT	TGEN	CD	LOG	-TTTT-	-A/P1-	-A/P2-	VHF	HF	RAL	I	WD	RDS	1	--PAGE	SFL--	-ELAC-	SEC	AIL-	ELEV	HYD	FCU-	YAF		
M	MM	S	BH	GND	GGMMDD	CLAGLH	CLAGLH	123	12	MM	R	AP	INV	00000	PLDNLGCLYRTH	PR	PR	123	BVRV	BVRJ	8VJ	1212	120	
1046	336.0	11	111	111111	111111	111111	111	11	111				1	11	1 11 1 1 1		10		11		110	1111	11	
1046	337.0	11	111	111111	111111	111111	111	11	111	1			1	1	1 1 1 1 1 1 1		1	1		1 1	110	1111	11	
1946	338.0	01	000	000000	101000	001000	111	11	000				1		0 00 0 0 0		0	0	0		1 1	001	0000	00
1046	339.0	01	000	000000	101000	001000	111	11	000				0	0	0 0 0 0 0 0				0	1	1	001	0000	00

10
20
30
4

GMT H MM	TGPN S	ACR S	DCR- E	ECA R9	AD 74	FFFF AGGM CADC	IR 12	R 1	CAP MCF	F/D MCF	M S	-DIRECTION-		-INCIDENCE-		SITE	DATA	---LAT---		---LONG---		F /	
												D	E	G	G			D	MM	S	D		MM
1244	289.0		11		10			1			0	L00.5	L00.5	U03.1	U03.0	1537	1546					0	1
1244	289.0		01					10	00	0		L00.4	L00.4	U02.3	U02.7								2
1244	290.0	1		10		1				0	0	L00.4	L00.4	U03.2	U03.5	1546		+47 43 15					3
1244	291.0	10				1	11				0	L00.5	L00.7	U04.5	U05.1					+007 26 54			4
1244	292.0		11		10			1			0	L00.5	L00.4	U04.6	U03.2	1826	1811						1
1244	293.0		01					10	00	0		L00.4	L01.2	U04.3	U04.1								2
1244	294.0	1		10		1				0	0	L01.1	L00.5	U02.9	U02.3	1811		+47 43 22					3
1244	295.0	10				1	11				0	L00.5	00.0	U02.7	U03.5					+007 26 49			4
1245	296.0		11		10			1			0	L00.4	L00.4	U03.7	U03.0	2163	2118						1
1245	297.0		01					10	00	0		L00.5	L00.4	U02.3	U02.4								2
1245	298.0	1		10		1				0	0	L00.7	L00.7	U02.7	U03.2	2118		+47 43 34					3
1245	299.0	10				1	11				0	L00.7	L00.7	U03.8	U05.1					+007 26 39			4
1245	300.0		11		10			1			0	L01.6	L01.2	U06.6	U06.9	2305	2349						1
1245	301.0		01					10	00	0		L00.7	L00.5	U05.7	U04.1								2
1245	302.0	1		10		1				0	0	00.0	L00.4	U04.0	U04.2	2349		+47 43 39					3
1245	303.0	10				1	11				0	L00.4	L00.5	U04.4	U04.7					+007 26 31			4
1245	304.0		11		10			1			0	L00.7	L00.7	U04.6	U05.0	2592	2631						1
1245	305.0		01					10	00	0		L00.7	L00.7	U05.2	U05.1								2
1245	306.0	1		10		1				0	0	L00.5	L00.4	U05.3	U06.5	2631		+47 43 52					3
1245	307.0	10				1	11				0	L00.4	L00.7	U06.9	U06.2					+007 26 21			4
1245	308.0		11		10			1			0	L00.4	L00.2	U06.5	U05.9	2841	2886						1
1245	309.0		01					10	00	0		R00.2	00.0	U05.4	U05.6								2
1245	310.0	1		10		1				0	0	R00.4	00.0	U06.6	U07.6	2886		+47 44 04					3
1245	311.0	10				1	11				0	L00.2	L00.2	U08.0	U07.9					+007 26 17			4
1245	312.0		11		10			1			0	L00.2	R00.2	U07.3	U07.9	3231	3147						1
1245	313.0		01					10	00	0		00.0	00.0	U06.6	U07.8								2
1245	314.0	1		10		1				0	0	R01.2	R00.7	U08.0	U07.9	3147		+47 44 09					3
1245	315.0	10				1	11				0	00.0	L01.4	U08.0	U08.1					+007 26 09			4
1245	316.0		11		10			1			0	L02.5	L00.7	U08.3	U07.2	3328	3395						1
1245	317.0		01					10	00	0		L00.5	L01.4	U07.6	U08.2								2
1245	318.0	1		10		1				0	0	L01.8	L00.9	U09.3	U09.3	3395		+47 44 21					3
1245	319.0	10				1	11				0	L00.7	L01.2	U09.0	U08.9					+007 25 59			4
1245	320.0		11		10			1			0	L00.7	L00.7	U08.4	U07.9	3584	3616						1
1245	321.0		01					10	00	0		L00.7	L00.7	U08.9	U10.6								2
1245	322.0	1		10		1				0	0	L00.7	L00.7	U11.3	U10.8	3616		+47 44 26					3
1245	323.0	10				1	11				0	L00.5	L00.5	U11.6	U11.5					+007 25 57			4
1245	324.0		11		10			1			0	L00.5	L00.5	U10.9	U10.1	3855	3841						1
1245	325.0		01					10	00	0		L00.5	L00.2	U09.7	U11.4								2
1245	326.0	1		10		1				0	0	L00.5	L00.4	U12.1	U13.1	3841		+47 44 36					3
1245	327.0	10				1	11				0	L00.2	L00.4	U13.5	U13.9					+007 25 49			4
1245	328.0		11		10			1			0	L00.7	L00.7	U13.9	U13.1	0000	0000						1
1245	329.0		01					10	00	0		L00.5	L00.4	U13.1	U12.7								2
1245	330.0	1		10		1				0	0	L00.4	L00.2	U14.4	U14.4	0000		+47 44 41					3
1245	331.0	10				1	11				0	L00.2	L00.2	U15.3	U14.4					+007 25 44			4
1245	332.0		11		10			1			0	00.0	L00.2	U14.3	U13.8	0424	0294						1
1245	333.0		01					10	00	0		L00.2	L00.2	U13.8	U15.6								2
1245	334.0	1		10		1				0	0	L00.2	L00.4	U15.1	U14.9	0294		+47 44 51					3
1245	335.0	10				1	11				0	L00.2	L45.4	U15.3	U03.8					+007 25 39			4*

SMT	TGFN	ACR	DCR	CCA	AD	FFFF	IR	R	CAP	F/D	M	-DIRECTION-	-INCIDENCE-	RITE	DATA	---LAT---	---LONG---		
M MN	S											---D E G---	---C E G---			-D- MN S-	-D- MN S-D		
1046	336.0		11		11			1		1		R00.2	R00.2	D00.2	D00.2	4095	4095		1
1046	337.0			11			11		11	1		R00.2	R00.2	D00.2	D00.2				
1046	338.0	1			11			1			0	L00.4	L00.4	D01.1	D01.0	4095		-89 52 31	
1046	339.0	10					1	11			0	L00.4	L00.4	D01.0	D01.1				-179 38 43

1*
2*
3*
4

ANNEXE IX

DIRECTION DES OPÉRATIONS AÉRIENNES
Commandement
N° RÉF. DO.ND 50 420/JGJSJ

Roissy, le 19 octobre 1987

Destinataire : DO.VB - DO.VH - DO.VA - DO.VN - DO.VS - CEP.PN - CAR.GN

Ampliatres : DG.DT - DG.GN - DT.TI - DO.NR - DO.NY

Codes de réf.

Objet : vols à des fins touristiques ou de présentation.

P.J.

L'étude de plusieurs cas de vols à basse altitude en commission d'analyse des vols nous amène à vous rappeler que tout vol, ou partie de vol, à but touristique ou de présentation doit faire l'objet successivement :

- 1° D'une définition précise, par la division de vol concernée, des conditions de réalisation (distance, altitude, configuration,...) et de la répartition des tâches correspondantes en fonction de l'objectif visé ;
- 2° D'une autorisation écrite de DO.ND avec information à DO.NY ;
- 3° D'une préparation minutieuse au sol et d'un briefing complet de l'équipage avant l'exécution de la phase de vol concernée.

Les règles générales à respecter sont :

- une hauteur minimale d'évolution de 600 ft sonde ;
- une hauteur minimale de survol de piste de 100 ft en configuration atterrissage et de 300 ft en lisse.

D'autres règles plus restrictives tenant compte des conditions (météo, type d'avion, environnement, relief, trafic,...) pourront être retenues.

La non-application de l'une de ces règles conduirait à la présentation du cas en commission d'analyse des vols.

Il en serait bien évidemment de même pour toute anomalie au sens habituel de l'analyse systématique des vols (inclinaison ou vario excessifs, GPWS, dépassement des limitations (VFE, EGT, etc.).

Ces vols, importants du point de vue de notre image de marque, doivent être préparés et réalisés avec grand soin et ces quelques règles sont de nature à y contribuer.

Je suis convaincu que vous aurez à cœur de les respecter.

H. PETIT

ANNEXE X

Comparaison des performances enregistrées sur A 320 n° 3 (vol n° 260) et sur A 320 F-GFKC

La planche ci-après compare les performances mesurées sur l'A 320 F-GFKC dans la dernière phase du vol de l'accident et sur l'A 320 n° 3 lors d'un essai effectué dans la configuration qu'avait le F-GFKC dans cette phase de vol.

La comparaison porte sur les variations de hauteur totale en fonction du temps, qui sont représentatives du bilan de performances de l'avion : la hauteur totale (H) est la somme de sa hauteur réelle (Z) et du paramètre $V^2/2g$ (carré de la vitesse divisé par 2 fois l'accélération de la pesanteur). L'énergie totale de l'avion (E) à un instant donné est la somme de son énergie potentielle (mgZ) et de son énergie cinétique ($1/2 mV^2$) ; le bilan de performances peut être restitué par la variation de hauteur totale qui est proportionnelle à E ($E = mgH$).

La phase du vol de l'accident prise en compte dans cette comparaison est :

- pour le F-GFKC, la phase finale du vol (descente puis palier décélérés entre les passages à 200 pieds à 80 m/s et à 30 pieds à 63 m/s).
- pour l'A 320 n° 3, une descente en décélération entre 2 595 pieds à 76 m/s et 2 350 pieds à 61 m/s.

Les variations de hauteur totale (pente totale) pendant le même intervalle de temps sont pratiquement identiques dans les deux cas.

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉDITION DES
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

COMMISSION D'ENQUÊTE

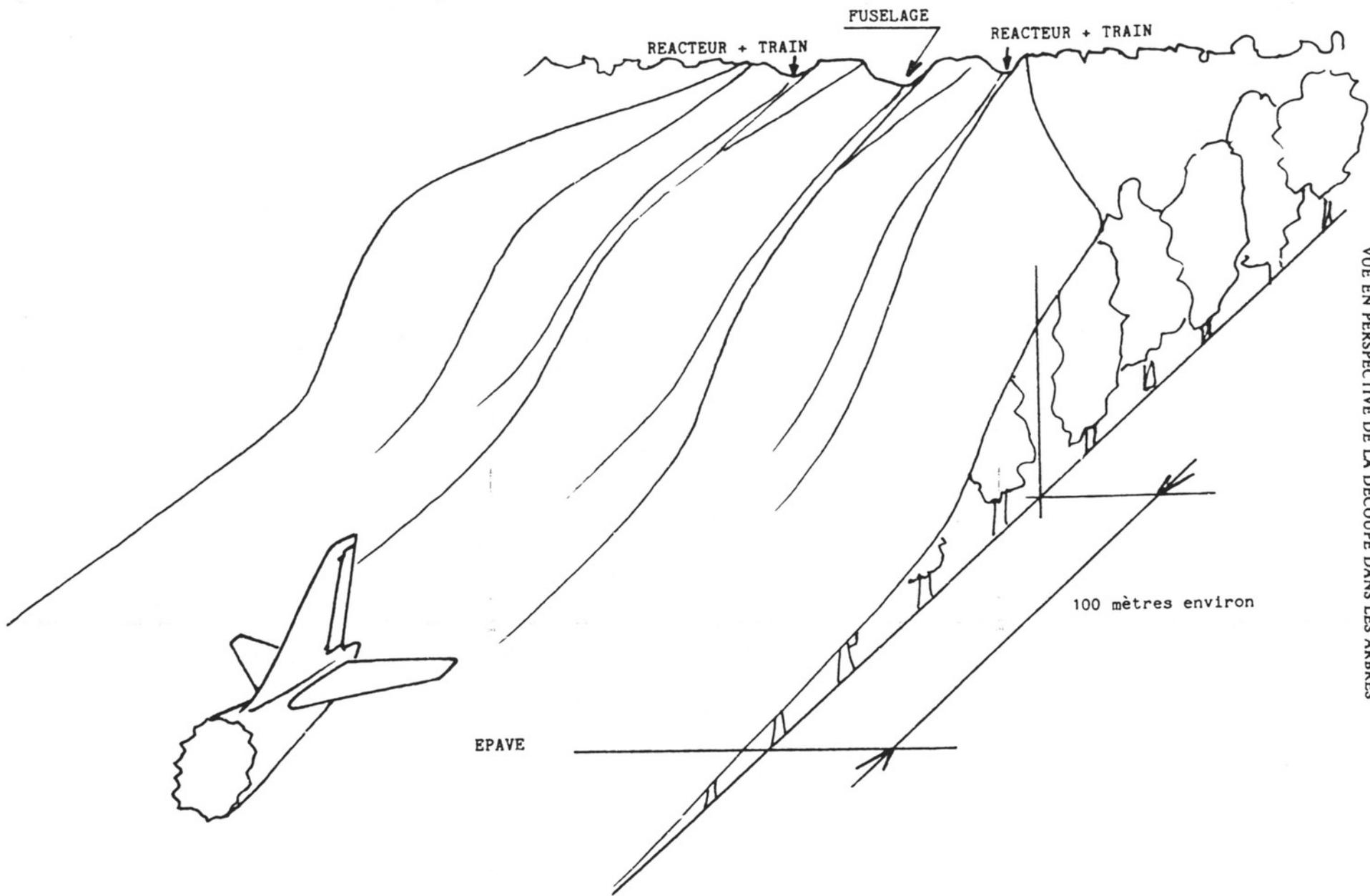
sur l'accident survenu le 26 juin 1988

à Mulhouse-Habsheim (68)

à l'Airbus A 320, immatriculé F-GFKC

RAPPORT FINAL

(ADDITIF)



VUE EN PERSPECTIVE DE LA DÉCOUPE DANS LES ARBRES

ANNEXE IV

ANNEXE X

Comparaison des performances enregistrées sur A 320 n° 3 (vol n° 260) et sur A 320 F-GFKC

La planche ci-après compare les performances mesurées sur l'A 320 F-GFKC dans la dernière phase du vol de l'accident et sur l'A 320 n° 3 lors d'un essai effectué dans la configuration qu'avait le F-GFKC dans cette phase de vol.

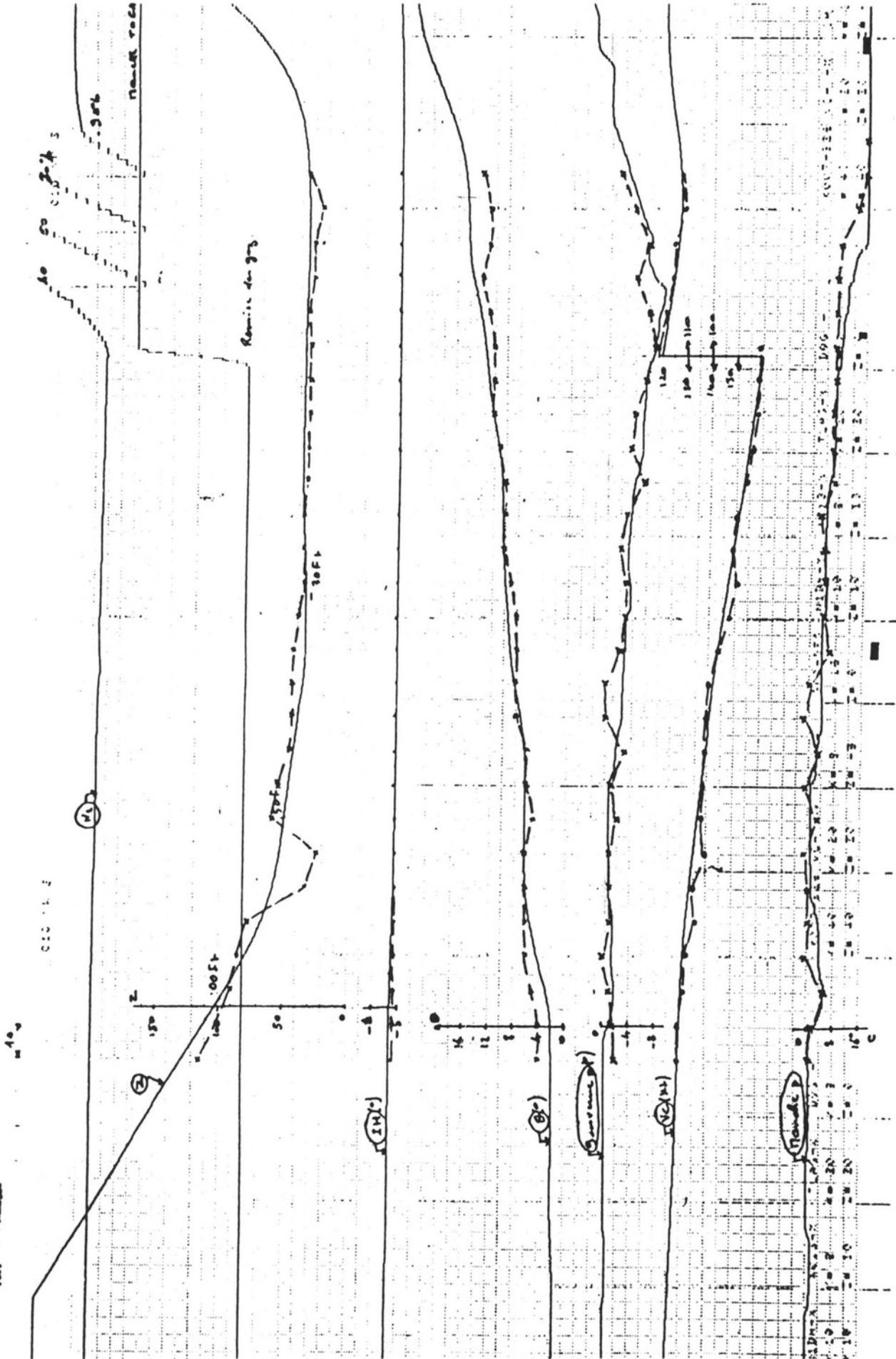
La comparaison porte sur les variations de hauteur totale en fonction du temps, qui sont représentatives du bilan de performances de l'avion : la hauteur totale (H) est la somme de sa hauteur réelle (Z) et du paramètre $V^2/2g$ (carré de la vitesse divisé par 2 fois l'accélération de la pesanteur). L'énergie totale de l'avion (E) à un instant donné est la somme de son énergie potentielle (mgZ) et de son énergie cinétique ($1/2 mV^2$) ; le bilan de performances peut être restitué par la variation de hauteur totale qui est proportionnelle à E ($\dot{E} = mg\dot{H}$).

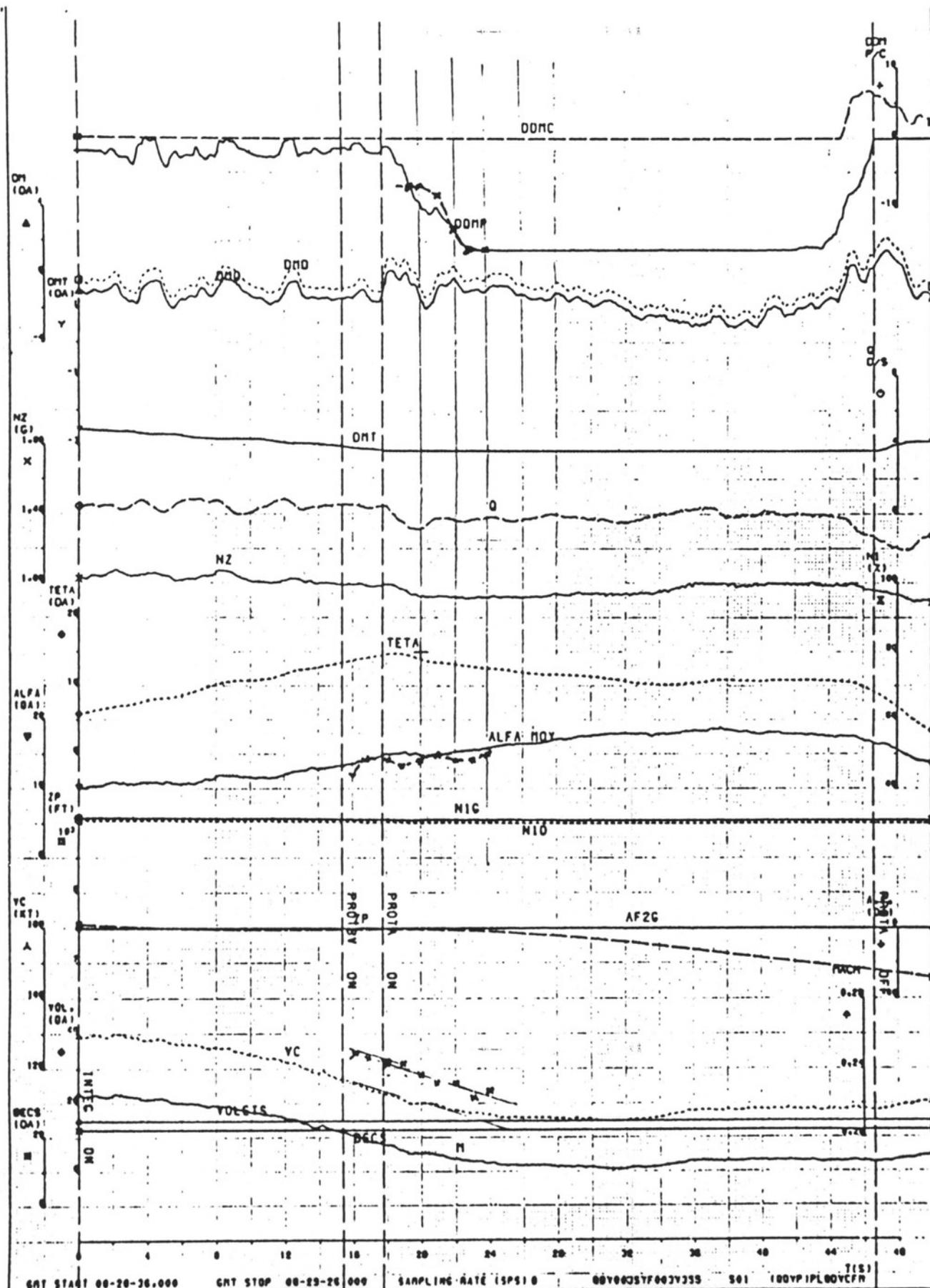
La phase du vol de l'accident prise en compte dans cette comparaison est :

- pour le F-GFKC, la phase finale du vol (descente puis palier décélérés entre les passages à 200 pieds à 80 m/s et à 30 pieds à 63 m/s) ;
- pour l'A 320 n° 3, une descente en décélération entre 2 595 pieds à 76 m/s et 2 350 pieds à 61 m/s.

Les variations de hauteur totale (pente totale) pendant le même intervalle de temps sont pratiquement identiques dans les deux cas.

(en millimètres)

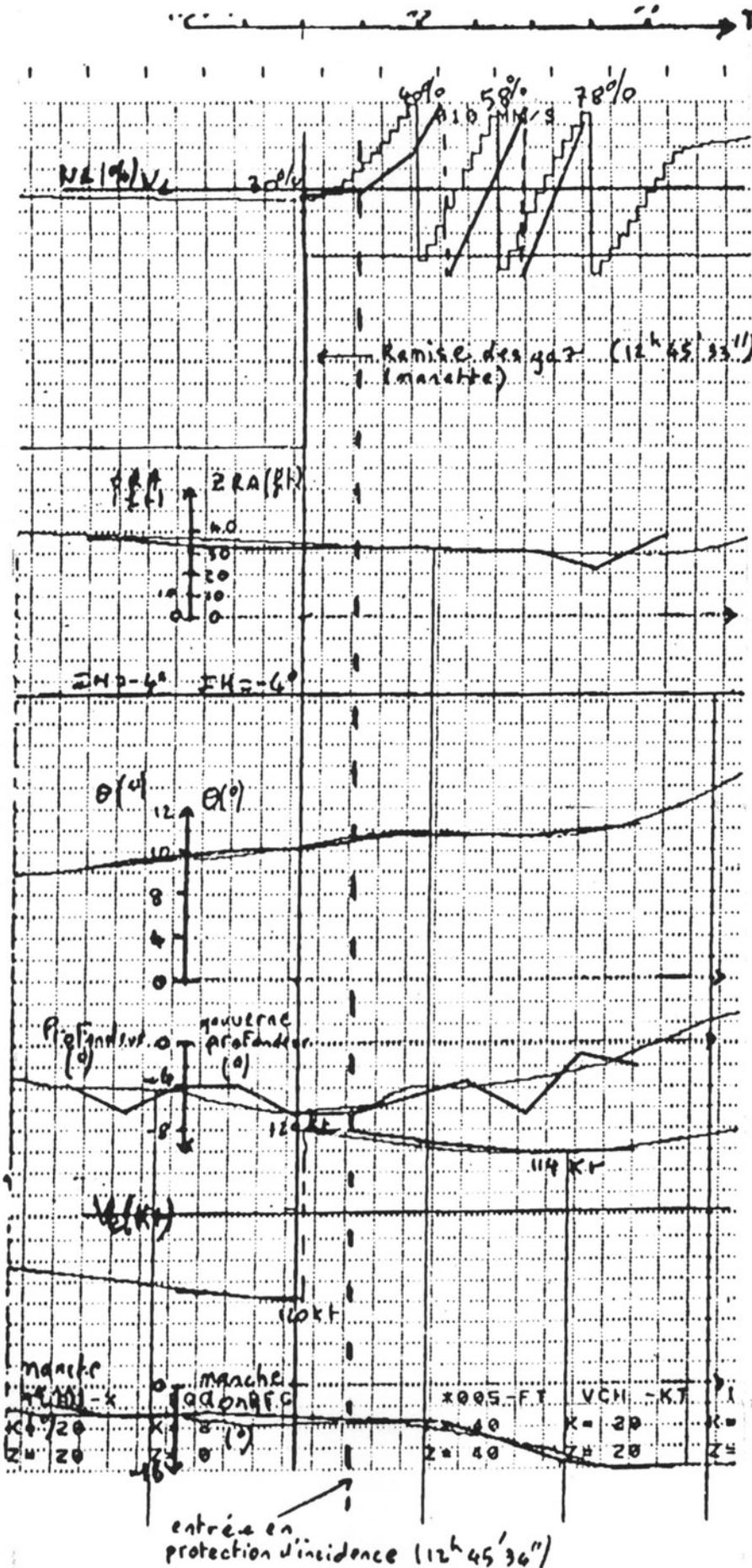




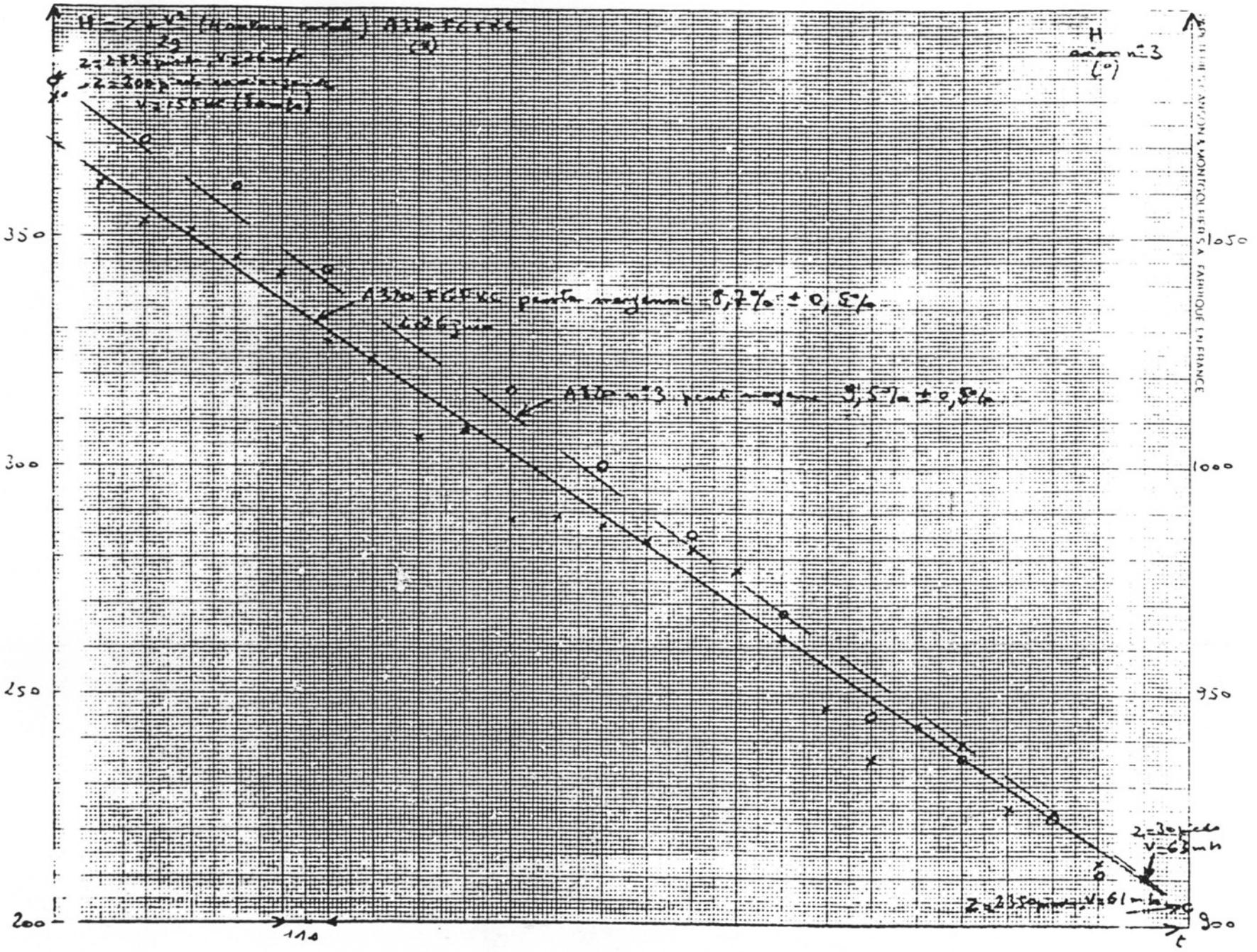
GNT START 00-20-26.000 GNT STOP 00-23-26.000 SAMPLING RATE (SPS) 8 00Y00J5YF00JY355 S01 100YPIPL00YCFH		T(S)			
FLIGHT V355		LON = 201. IX = 1190. R2.T HLOH = 0. IY = 2350. R2.T NYO = 123. IZ = 3415. R2.T IZ2 = 140. R2.T		AEROSPATIALE FLIGHT TESTS	
ZP = 7550. PT VC = 130.KT RACH = 0.225		AIRCRAFT F003 FIGURE 3			
MARSE = 52300. KE - CG = 27.24 BEC = 22. YOJET = 15. TAIN = 0.019					

avion 9

- Remise des gaz
- entrée en protection d'incidence



Recoupement des dernières secondes de l'accident
 de l'A320 F-GFKC à Habsheim le 26 juin 1988
 (entre t = 12h 45' 31" et t = 12h 45' 39")
 Simulateur Aérospatiale S2 le 19/5/89





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire

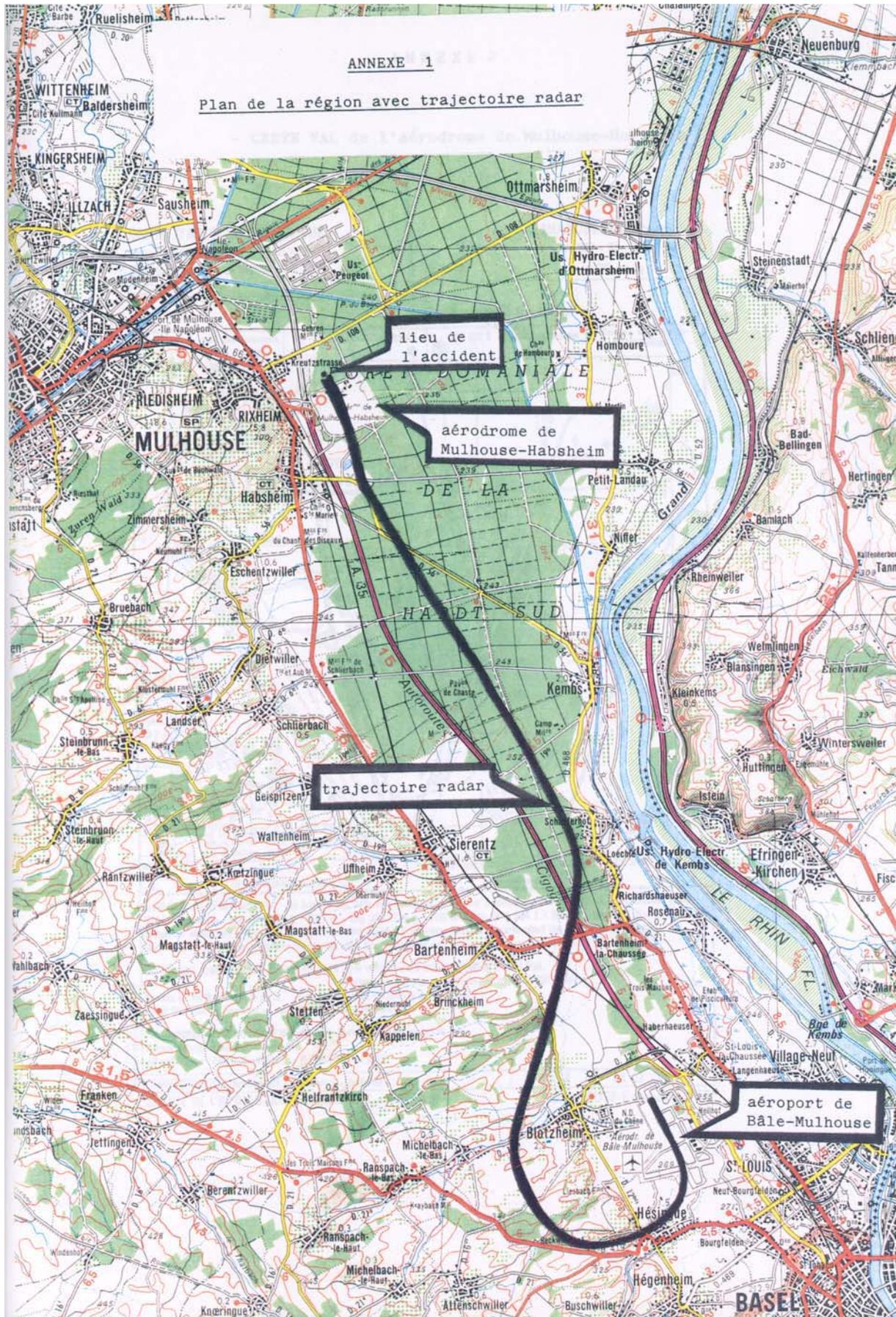
BEA

Bureau d'Enquêtes et d'Analyses
pour la sécurité de l'aviation civile

Vous trouverez à la suite du Journal Officiel les photographies en couleur du rapport d'enquête.

N.B. : la photographie en page 27 « *découpe des arbres par l'avion* » avait été inversée lors de l'impression du Journal officiel.

ANNEXE 1
Plan de la région avec la trajectoire radar



ANNEXE 3

Photographies



Survol de la piste



Enfoncement dans les arbres





Découpes des arbres par l'avion